

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

Aucune information

### 7.3.2 Publication

#### **Services de dépôt et de compensation CDS inc. Modifications importantes des Règles de la CDS relatives au moment de la novation**

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, ayant alors la dénomination sociale de Corporation d'Acquisition Groupe Maple, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ces deux dernières entités étant collectivement désignées la « CDS »), à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 169 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ., c. V-1.1 (la « décision de reconnaissance »);

Vu l'obligation de la CDS d'obtenir l'approbation de l'Autorité pour toutes modifications d'une règle importante de la CDS en vertu du paragraphe 32.2 de la décision de reconnaissance;

Vu la demande, déposée le 6 mai 2016 par la CDS, afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité de modifications importantes aux Règles relatives au moment de la novation (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par son conseil d'administration le 5 mai 2016;

Vu la publication de la demande au Bulletin de l'Autorité le 19 mai 2016 [(2015) B.A.M.F., vol.13, n°20, section 7.3] invitant toute personne le désirant à présenter ses commentaires par écrit;

Vu l'absence de commentaire à la suite de cette publication;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 8 juillet 2016 en faveur d'Élaine Lanouette, directrice principale de l'encadrement des structures de marché, laquelle est valable pour la période allant du 11 au 18 juillet 2016 inclusivement;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt public;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 15 juillet 2016.

Élaine Lanouette  
Directrice principale de l'encadrement des structures de marché

Décision n°: 2016-SMV-0030

**Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »<sup>MD</sup>) – Modifications d'ordre technique des Procédés et méthodes de la CDS – Modifications relatives au moment de la novation**

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur des modifications d'ordre technique des Procédés et méthodes de la CDS qui découlent des modifications importantes projetées dans les Règles de la CDS. Ces modifications visent à avancer la date de novation du troisième jour ouvrable suivant la date de l'opération (T+3) au premier jour ouvrable précédant la date de valeur (V-1).

Les modifications prendront effet le 26 septembre 2016.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique des Procédés et méthodes de la CDS relatives au moment de la novation

---

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR –  
MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS  
MODIFICATIONS RELATIVES AU MOMENT DE LA NOVATION**

**A. DESCRIPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Le projet de modification d'ordre technique des Procédés et méthodes de la CDS (les « modifications ») découle des modifications importantes projetées des Règles de la CDS à l'intention des adhérents (les « Règles ») et vise la mise en œuvre de ces modifications. Il porte sur des renseignements d'ordre technique à inclure dans les Procédés et méthodes. Les modifications importantes projetées des Règles sont décrites en détail dans le document *Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Règles de la CDS relatives au moment de la novation*, publié en mai 2016. Le projet de modification d'ordre technique vise à avancer la date de novation<sup>1</sup> du troisième jour ouvrable suivant la date d'opération (« T+3 ») au premier jour ouvrable précédant la date de valeur (« V-1 »)<sup>2</sup>.

Le projet d'avancer le moment de la novation rejoint les intérêts qu'ont manifestés les autorités de réglementation dont relève la CDS et le comité consultatif sur le risque, composé d'adhérents de la CDS, dans le cadre du renforcement continu des pratiques d'excellence de la contrepartie centrale. Le processus de novation transfère les risques liés au règlement des contreparties initiales à la CDS.

Les modifications proposées des Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS choisit ou étudie, puis priorise et supervise les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Ce comité compte parmi ses membres des représentants des adhérents de la CDS et se réunit tous les mois.

Les modifications corrélatives ont été apportées aux Procédés et méthodes de la CDS indiqués ci-après, en conformité avec le présent avis :

- Adhésion aux services de la CDS
- Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX
- Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations
- Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS
- Demande de transmission de données (formulaire CDSX218F)
- InterLink/SWIFT Service – Demande de messages (formulaire CDSX377F)

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 28 avril 2016.

Les modifications proposées peuvent être consultées et téléchargées à partir de la page Documentation du site Web de la CDS, à l'adresse <http://www.cds.ca/cds-services/user-resources/user-documentation?lang=fr>.

---

<sup>1</sup> Le processus de novation éteint l'accord initial entre l'acheteur et le vendeur, puis le remplace par deux nouveaux accords, l'un entre la contrepartie centrale et l'acheteur et l'autre entre la contrepartie centrale et le vendeur. En qualité de contrepartie centrale, la CDS devient alors l'acheteur pour chaque vendeur et le vendeur pour chaque acheteur.

<sup>2</sup> La date d'opération correspond à la date d'exécution à la bourse d'une opération au mode de règlement RNC (règlement net continu); la date de valeur correspond à la date à laquelle l'opération devient admissible au règlement.

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique des Procédés et méthodes de la CDS relatives au moment de la novation

---

**B. CLASSIFICATION – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE**

Les modifications proposées dans le présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique puisqu'il s'agit de modifications corrélatives visant la mise en œuvre des modifications importantes projetées des Règles qui ont été publiées aux fins de sollicitation de commentaires, conformément au protocole relatif aux Règles.

**C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

La CDS est reconnue à titre de chambre de compensation par l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec ainsi qu'à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en vertu du paragraphe 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu du paragraphe 24d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX<sup>MD</sup>, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

La CDS a établi que ces modifications entreraient en vigueur le 26 septembre 2016.

**D. QUESTIONS**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

David Stanton  
Chef de la gestion des risques  
Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
85, rue Richmond Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-8489  
Courriel : [dstanton@cds.ca](mailto:dstanton@cds.ca)

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX  
Heures limites du CDSX

### 1.2.1 Restrictions relatives au règlement au CDSX

Les restrictions relatives au règlement apparaissent au tableau suivant :

Type de transaction	Accès en direct	Processus de paiement		Après le processus de paiement	Activités de nuit en direct
		Livraison des paiements	Traitement des garanties		
Règlement d'opérations	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
Règlement de mises en gage	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
Livraison de titres du compte général	Aucune restriction	Mise à jour restreinte Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Aucune restriction	
Virement de fonds	Aucune restriction	Aucun virement de fonds			Aucune restriction
Dépôt de fonds	Aucune restriction	Aucun dépôt de fonds			Aucune restriction
Émission de droits et privilèges	Aucun paiement de droits et privilèges de 14 h 30 à 20 h, heure de l'Est (de 12 h 30 à 18 h, heure des Rocheuses et de 11 h 30 à 17 h, heure du Pacifique)			Aucun paiement de droits et privilèges	
<del>Processus-RNC le jour même</del> Règlement RNC en temps réel	Aucune restriction	Aucun <del>traitement du processus de paiement au RNC le jour même</del> règlement RNC en temps réel			

Les rapports en direct ne sont pas disponibles entre 15 h 58 et 16 h 10, heure de l'Est (entre 13 h 58 et 14 h 10, heure des Rocheuses et entre 12 h 58 et 13 h 10, heure du Pacifique).



**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX**  
**Services additionnels**

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

**1.12 Services additionnels**

Les adhérents peuvent souscrire à des services additionnels offerts au CDSX, notamment :

- le service InterLink – Une solution de recharge à l'utilisation des systèmes en direct de la CDS pour transmettre les détails des transactions, recevoir des messages relatifs aux transactions et aux systèmes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.
- des fonctions limitées au grand livre du Service de dépôt – Les adhérents qui doivent utiliser un grand livre du Service de dépôt pour la séparation de valeurs du marché monétaire peuvent avoir un accès limité au CDSX. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- le service Notification en ligne - transfert de compte (NELTC) – ce service facilite les échanges de données sur les comptes clients entre les abonnés. Il permet de remplacer les demandes de transfert sur papier et les listes de biens connexes utilisées pour effectuer un transfert de comptes clients d'un courtier à un autre. Le service NELTC permet le transfert électronique des renseignements et offre un processus de confirmation en ligne. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur du service NELTC*.
- le Service de Bulletins – la CDS rédige et diffuse des bulletins d'information afférents aux activités cruciales résultant de l'émission quotidienne de valeurs, de l'échange quotidien de valeurs, du traitement quotidien de droits et privilèges sur valeurs et des liens internationaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Bulletins de la CDS](#) du site Web de la CDS ([www.cds.ca](http://www.cds.ca)).
- le service de transmission des fichiers – ce service offre les détails des transactions du CDSX et les renseignements sur les titres et les droits et privilèges, les détails des positions au grand livre et les renseignements sur les activités de la DTCC au début et à la fin de la journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.
- le Service d'appariement des opérations – Un service qui effectue l'appariement des opérations non boursières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

## CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX

### Services additionnels

- le Service de règlement net continu – Un service qui établit le solde net des opérations admissibles avec des positions au RNC avec date de valeur. ~~ayant atteint la date de valeur avec des opérations non réglées ou partiellement réglées.~~ Les positions au RNC qui ont atteint leur date de valeur deviennent des positions au RNC en cours et sont soumises aux fins du règlement RNC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.
- le Service d'opérations en fonds seulement liées à des CPG – Un service qui permet aux émetteurs et aux acheteurs de CPG de régler les fonds, quotidiennement et sans intermédiaire, liés à de nouveaux CPG, aux paiements à l'échéance, aux versements d'intérêt, aux commissions et aux remboursements anticipés. Ces opérations non boursières sont créées au moyen de fichiers par lots par un centre de traitement à façon des CPG (par ex., CANNEX).
- l'Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées – cette interface permet aux adhérents de soumettre au CDSX des opérations institutionnelles appariées, et ce, au moyen d'un dispositif d'appariement virtuel (DAV). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.
- les services internationaux — La CDS offre les services internationaux suivants :
  - Service de liaison directe avec la DTC;
  - Service de liaison avec CAVALI;
  - Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC;
  - Service de liaison avec Euroclear France;
  - Service de liaison avec le JASDEC;
  - Service de liaison avec New York;
  - Service de liaison avec la SEB.
- le Service système d'établissement du solde net SOLA – Le CDSX offre une passerelle aux adhérents qui utilisent l'application d'établissement du solde net des titres à revenu fixe SOLA de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »). Au moyen du CDSX, les utilisateurs de SOLA peuvent soumettre, modifier et confirmer des opérations non boursières de pension sur titres et des opérations en espèces non boursières aux fins d'établissement du solde net et de novation à la CDCC.

Pour souscrire à ces services, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

## CHAPITRE 2

## Activités au grand livre

Le CDSX offre des dispositifs permettant de gérer les comptes, ainsi que les positions de valeurs et de fonds de ces comptes. Lorsque les profils IDUC et des grands livres d'une société sont établis par la CDS, les adhérents accèdent aux fonctions du grand livre pour :

- créer et supprimer des numéros de compte;
- virer des positions, sous réserve des restrictions relatives à la limitation des risques, entre des comptes et entre des grands livres;
- afficher les soldes courants de fonds et de valeurs;
- transférer des fonds entre les grands livres;
- interroger des positions ~~en cours~~ au RNC (en cours ou avec date de valeur) dans leurs comptes au CDSX.

### 2.1 Fonctions du grand livre

Les adhérents peuvent gérer leurs comptes du CDSX au moyen des fonctions suivantes accessibles à partir de l'écran **GRAND LIVRE – MENU** à la page 22 :

- **TENUE DE COMPTES** – Permet à l'adhérent d'ajouter ou de supprimer des (numéros de) comptes et de changer des détails et des descriptions de comptes.
- **VIREMENT INTERCOMPTES** – Permet de virer des positions entre les comptes ou les grands livres d'une même société.
- **INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES** – Permet d'afficher le solde d'un ou de comptes donnés ou les positions d'une valeur particulière.
- **INTERROGATION POSITION DE FONDS** – Permet d'afficher la position de fonds en cours, le crédit en cours et le crédit utilisé, le maximum global en cours et le maximum global utilisé, ainsi que tout montant évalué au marché payé pour un grand livre.
- **INTERR VGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR** – Permet d'afficher les limites attribuées et utilisées d'un grand livre.
- **VIREMENT DE FONDS** – Permet de virer des fonds entre grands livres.
- **INTERROGATION POSITIONS ~~NON RÉGLÉES DU~~ AU RNC** – Permet d'afficher les détails des positions ~~non réglées du~~ au RNC (en cours ou avec date de valeur).

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la fonction **INTERROGATION POSITIONS ~~NON RÉGLÉES DU~~ AU RNC**, veuillez consulter la section intitulée *Interrogation de positions en cours au RNC des Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Surveillance des événements

#### 8.2.7 Règles de paiement des droits et privilèges

Selon le type d'événements, le système de traitement des droits et privilèges utilise la date de clôture des registres, la date de paiement ou la date de remboursement des effets payables pour déterminer les positions au grand livre admissibles des adhérents :

- Les paiements de titres sont versés au compte séparé de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les paiements de fonds sont versés au compte de fonds de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les droits et privilèges sur un titre qui a été prêté au moyen d'une opération (c'est-à-dire, au moyen d'une opération de type prêt adhérent-mandant [« DPL »]) ne sont pas calculés par le système. Le prêteur doit les réclamer auprès de l'emprunteur.
- Les paiements de droits et privilèges sont crédités au grand livre suspendu de l'adhérent.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates implicites applicables aux restrictions découlant d'événements de marché, veuillez consulter le tableau des restrictions au CDSX. Veuillez toutefois noter que la CDS peut modifier les dates qui y sont inscrites au besoin.

#### 8.3 Surveillance des événements

Les adhérents sont responsables de surveiller les paiements des droits et privilèges à venir et de rapprocher leurs données à celles de la CDS pour s'assurer que les paiements sont exacts. Pour surveiller les événements à venir, les adhérents utilisent la fonction INTERROGER UN ÉVÉNEMENT, la fonction INTERROGER LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS, les rapports, les bulletins du service de dépôt et les rapports sur les événements de fin de journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Les adhérents peuvent consulter une liste des événements venant à échéance au cours de la semaine suivante au moyen du rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR.

Le rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT contient les positions des adhérents au grand livre pour toutes les valeurs qu'ils détiennent à la date de clôture des registres à l'égard desquelles un événement de distribution sera traité.

Les adhérents peuvent examiner l'écran INTERROGATION DE LA POSITION POUR L'ÉVÉNEMENT ou le RAPPORT CALEN. EVENEMENT (RAPPORT CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS) afin d'étudier leurs positions au grand livre ou les positions qu'ils détiennent à la date de clôture des registres.

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Surveillance des événements

Pour les événements de dividende en espèces, de distribution en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour examiner les détails suivants :

- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées au grand livre à la date de clôture des registres;
- les opérations individuelles et les positions au RNC en cours réglées qui seront prises en compte dans le calcul du paiement (si le traitement des effets payables s'applique);
- les paiements prévus;
- les paiements finaux;
- les rajustements des effets payables (pour les événements de dividende et de distributions en espèces seulement);
- les opérations individuelles en cours, les positions au RNC en cours et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations sont calculés.

Pour les événements de dividende avec choix, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir les opérations individuelles en cours, les positions au RNC en cours et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations ont été prises en compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, les adhérents sont priés de consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Les adhérents peuvent examiner les soumissions confirmées relatives aux choix facultatifs effectuées précédemment en consultant le RAPPORT DE REPARTITION DE SOUMISSION – ADHERENT.

Pour établir quels droits et bons de souscription ont été exercés le jour ouvrable précédent, les adhérents peuvent consulter le RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION - ADHERENT et ainsi voir le nombre total de bons de souscription exercés et les frais de souscription, ainsi que le total des droits exercés, notamment le nombre de droits accumulés, la quantité d'actions additionnelles demandée et les frais de souscription.

Le RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS - ADHERENT contient la liste des événements de distribution de droits que les adhérents peuvent consulter afin de déterminer la quantité de droits à recevoir. Étant donné que tous les droits seront distribués, les adhérents sont responsables de toute mesure prise à l'égard des droits qu'ils ont reçus pour le compte de détenteurs réels ne pouvant pas prendre part au placement de droits (c.-à-d. les détenteurs de parts non admissibles).

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Soumission d'un choix de lettre de garantie

6. Étudiez les champs indiqués dans le tableau suivant :

Champ	Description
POSITION À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Toutes les positions à la date de clôture des registres Si la date de clôture des registres est antérieure à la date actuelle, l'événement apparaît seulement si l'adhérent a une position (négative ou positive) à la date de clôture des registres.
POSITION RAJUSTÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Inclus tout dépôt, retrait ou rajustement au grand livre entré après la date de clôture des registres dont la date d'entrée en vigueur est au plus tard à la date de clôture des registres.

#### 8.6 Soumission d'un choix de lettre de garantie

Lorsqu'un adhérent soumet un choix de lettre de garantie, la CDS débite la position complète à compter du début du jour suivant la date d'échéance jusqu'à la date et à l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Si la position complète n'est pas disponible à la date et à l'heure d'échéance de la garantie, un débit partiel est effectué (c'est-à-dire que toute position disponible est débitée).

Le cas échéant, l'adhérent peut négocier directement avec l'agent dépositaire pour acquérir des positions de lettre de garantie en circulation.

#### 8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« AT ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC ([en cours ou avec date de valeur](#)) sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.
- Les opérations dont le mode de règlement est « SNS » ne sont pas prises en compte aux fins de traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des réclamations](#) à la page 187 et la section [Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations](#) à la page 190.

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Traitement d'opérations et droits et privilèges

Les opérations au RNC sont extraites et leur solde net est établi à le jour précédant la date de valeur dans le cadre des événements visés par des activités d'attribution ou de conversion. Le règlement n'est pas pris en charge par le service de RNC.

- Lors du traitement de l'attribution, les opérations non boursières individuelles sont créées à partir de positions ~~en cours~~ au RNC (en cours ou avec date de valeur).
- Lors du traitement de la conversion, ~~les positions en cours~~ au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur ~~est~~sont converties à la nouvelle valeur à recevoir.

#### 8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC en cours et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

Le tableau ci-dessous fait état des dates de saisie des opérations et de traitement des réclamations par type d'événements.

Code d'évén.	Nom de l'événement	Avec traitement des effets payables		Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)	s.o.		Date de clôture des registres	Date de paiement
APN	Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)	s.o.		Date de paiement -1	Date de paiement
DIS	Distribution en espèces	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
DIS	Distribution en espèces	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables <sup>1</sup>
DIV	Dividende en espèces	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
DIV	Dividende en espèces	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables <sup>1</sup>
DWO	Dividende avec choix	s.o.		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement d'opérations et droits et privilèges*

Code d'évén.	Nom de l'événement	Avec traitement des effets payables		Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
INT	Intérêt	s.o.		Date de paiement -1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix	s.o.		Date de paiement -1	Date de paiement
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>
SDS	Distribution en actions	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
SDS	Distribution en actions	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>
SDV	Dividende en actions	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
SDV	Dividende en actions	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>
SPN	Apport partiel d'actif	non		Date de clôture des registres	Date de paiement
SPN	Apport partiel d'actif	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement
SSP	Division d'actions	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
SSP	Division d'actions	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Règlement de la réclamation seulement si l'opération sous-jacente a été réglée

Le CDSX traite les réclamations relatives aux opérations et les positions RNC en cours selon les règles suivantes :



## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Traitement d'opérations et droits et privilèges

- Toutes les réclamations sont traitées à titre de transactions de droits et privilèges (débits ou crédits) au compte de fonds ou au compte séparé de l'adhérent. Il s'agit de transactions forcées (c'est-à-dire, ne faisant pas l'objet de vérifications de règlement).
- Les réclamations sont basées sur le taux et le type de droits et privilèges du choix implicite pour les événements de dividende avec choix et d'intérêt avec choix.
- Les réclamations sont traitées aux taux bruts de droits et privilèges pour les événements assujettis aux retenues d'impôt à la source.
- Le règlement des réclamations se déclenche au terme du paiement intégral des droits et privilèges et au passage de l'état de l'événement à PAYÉ. Pour les événements de dividende et de distributions en espèces qui présentent un traitement des effets payables, les réclamations sont réglées après le traitement des rajustements des effets payables.
- Pour les événements de dividende et distribution en espèces, de dividende avec choix, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions :
  - Une réclamation individuelle est traitée pour chaque opération individuelle confirmée et en attente, en cours à la fermeture des bureaux à la date de saisie, avec une date d'opération antérieure à la date de détachement de l'événement et une date de valeur antérieure ou égale à la date de saisie (par exemple, la date de clôture des registres ou la date de remboursement des effets payables).
  - Le règlement des opérations individuelles déclenche le règlement de la réclamation correspondante. Le règlement de la réclamation pour les opérations individuelles commence le jour du paiement de l'événement et continue pendant 30 jours civils par la suite.
  - Les réclamations sont traitées pour les positions au RNC en cours comme s'il s'agissait d'une attribution. Les adhérents n'auront qu'une transaction de réclamations pour les positions au RNC (débit ou crédit) traitée au grand livre à la date de paiement de l'événement.
  - Les réclamations et les détails correspondants relatifs aux positions RNC en cours et aux opérations réglées figurent au rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS. Les réclamations pour les positions au RNC figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement. Les réclamations pour les opérations individuelles figurent au rapport le jour après le règlement de l'opération correspondante.
- Pour les événements d'intérêt ou d'intérêt et de capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif) et d'autres titres adossés à des créances (date de paiement avec réduction d'actif) :
  - Une transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents.

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement d'opérations et droits et privilèges*

- Les réclamations et les positions au RNC en cours et les opérations individuelles correspondantes figurent au rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS. Les réclamations pour les positions RNC et les opérations en cours figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement.
- Les réclamations ne seront pas traitées pour les opérations NELTC.
- Si les fonds ou les valeurs ne sont pas disponibles dans le compte de l'adhérent, une position à découvert se crée. Dans un tel cas, la CDS est avisée et communique avec l'adhérent pour lui demander de corriger la situation.
- Toutes les fractions sont abandonnées. Au besoin, l'adhérent peut négocier directement avec l'adhérent compensateur pour acquérir les fractions abandonnées.
- Les adhérents peuvent vérifier le règlement correspondant à leurs réclamations au moyen du RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES ou du RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

### 8.7.2 Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations

Pour les types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-après, la conversion d'opérations est traitée au début de la journée à la date de paiement de la CDS.

Code	Nom de l'événement
MAT	Échéance
FBS	Titre LNH – paiement final
FAB	Autre paiement final adossé à des créances
INR	Reçu de versement de souscription
MCM	Modification obligatoire (changement de dénomination sociale)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
LQD	Liquidation
SEP	Séparation d'unité
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
CVM	Conversion obligatoire
EXM	Échange obligatoire
MCO	Modification obligatoire avec choix
MGO	Regroupement avec choix
PAO	Plan d'entente avec choix
MAO	Vente forcée avec choix

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement d'opérations et droits et privilèges*

Dans le cas des types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-dessus, la CDS traite la conversion d'opérations sur les opérations individuelles et les positions au RNC en fonction des articles reçus, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Article reçu	La conversion de l'opération est traitée comme suit...
Valeur	<p>Toutes les opérations non réglées <del>ou</del>, les positions <del>en cours</del> au RNC <u>en cours et les positions au RNC avec date de valeur</u> sont converties en opérations <del>correspondantes ou</del>, en positions <del>en cours</del> au RNC <u>en cours et en positions au RNC avec date de valeur correspondantes</u> de la nouvelle valeur à la date de paiement.</p> <p>Les opérations <u>individuelles</u> postdatées sont converties à la date de valeur. L'établissement du solde net des opérations au RNC est établi et ces dernières sont converties à la nouvelle valeur.</p>
Espèces	<p>Les positions <del>en cours</del> au RNC <u>en cours et les positions au RNC avec date de valeur</u> sont attribuées et converties en opérations individuelles.</p> <p>Toutes les opérations non confirmées de l'ancienne valeur sont supprimées et ne sont pas converties à la date de paiement.</p> <p>Les opérations postdatées sont supprimées à la date de valeur.</p> <p>Toutes les opérations confirmées de l'ancienne valeur sont converties à la date de paiement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>supprimant l'ancienne opération individuelle;</li> <li>créant une nouvelle opération individuelle avec une quantité nulle et le montant initial en dollars payé par l'acheteur au vendeur;</li> <li>créant une deuxième opération individuelle au moyen d'un ISIN d'espèces et du montant en dollars des droits et privilèges remis par le vendeur à l'acheteur.</li> </ul> <p>Les opérations postdatées sont converties à la date de valeur. L'établissement du solde net des opérations au RNC est établi avec les positions <del>en cours</del> au RNC <u>en cours et les positions au RNC avec date de valeur</u> avant que les opérations au RNC soient attribuées et converties en opérations individuelles.</p>

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement des effets payables*

Article reçu	La conversion de l'opération est traitée comme suit...
Espèces et valeurs	<p>Les positions <del>en cours</del> au RNC <u>en cours et les positions au RNC avec date de valeur</u> sont attribuées et converties en opérations individuelles.</p> <p>Toutes les opérations non confirmées de l'ancienne valeur sont supprimées et ne sont pas converties à la date de paiement.  Les opérations postdatées sont supprimées à la date de valeur.</p> <p>Toutes les opérations confirmées ayant atteint la date de valeur sont converties à la date de paiement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>supprimant l'ancienne opération;</li> <li>créant une nouvelle opération individuelle avec une quantité égale à la quantité de droits et privilèges, le même numéro ISIN pour la valeur et les droits et privilèges, et le montant initial en dollars payé par l'acheteur au vendeur;</li> <li>créant une deuxième opération individuelle au moyen d'un ISIN d'espèces et du montant en dollars des droits et privilèges remis par le vendeur à l'acheteur.</li> </ul> <p>Les opérations <u>individuelles</u> postdatées sont converties à la date de valeur. L'établissement du solde net des opérations au RNC est établi avec les positions <del>en cours</del> au RNC <u>en cours et les positions au RNC avec date de valeur</u> avant que les opérations au RNC soient attribuées et converties en opérations individuelles.</p>

Quel que soit le type d'articles reçus, les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur sont toujours attribuées pour les types d'événements suivants : MCO (modification obligatoire avec choix), MGO (regroupement avec choix), PAO (plan d'arrangement avec choix) et MAO (vente forcée avec choix).

Pour savoir comment les opérations en cours relatives aux événements obligatoires sont traitées, les adhérents peuvent consulter les rapports RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - DDJ et RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - FDJ. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*

### 8.8 Traitement des effets payables

La période des effets payables désigne à la période suivant la date de clôture des registres lorsqu'une valeur se négocie avant le traitement d'une division d'actions ou de droits et privilèges. Lorsqu'une opération individuelle ou une position au RNC en cours a été réglée au CDSX, entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables, les comptes des adhérents sont :

- crédités des droits et privilèges, si l'adhérent est le destinataire de la transaction;
- débités des droits et privilèges, si l'adhérent est le livreur de la transaction.

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### *Traitement des effets payables*

La méthode de calcul des paiements de droits et privilèges lorsque le suivi des effets payables est applicable dépend de la forme de distribution, soit en espèces ou en valeurs. Par contre, dans les deux cas, le CDSX assure le suivi du règlement de transactions suivantes :

- les opérations individuelles boursières et non-boursières (par exemple, les livraisons en provenance de la DTC et à destination de la DTC, ATON);
- les positions au RNC en cours;
- les rajustements au grand livre.

#### 8.8.1 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en valeurs

Les types d'événement suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

Code	Nom de l'événement
RWS	Distribution de droits et de bons de souscription
SDS	Distribution en actions
SDV	Dividende en actions
SPN	Apport partiel d'actif
SSP	Division d'actions

1. Le CDSX détermine la position au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
4. Les adhérents peuvent examiner les détails de leur paiement au moyen :
  - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
  - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre 6</b>	<b>Rapports de vérification</b> .....	<b>45</b>
6.1	<b>RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS</b> .....	<b>45</b>
<b>Chapitre 7</b>	<b>Rapports de facturation</b> .....	<b>46</b>
7.1	RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION .....	46
7.2	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS DE TRANSFERT RELATIFS AU TRAITEMENT DES DROITS ET PRIVILÈGES. ....	46
7.3	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS ADMINISTRATIFS DES AGENTS DES TRANSFERTS .....	47
<b>Chapitre 8</b>	<b>Rapports sur le rachat d'office</b> .....	<b>48</b>
8.1	RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	48
8.2	RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE .....	49
8.3	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY .....	49
<b>Chapitre 9</b>	<b>Rapports sur la gestion de la garantie</b> .....	<b>51</b>
9.1	RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE .....	51
9.2	RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE .....	51
<b>Chapitre 10</b>	<b>Rapports du Service de règlement net continu</b> .....	<b>52</b>
10.1	<b>RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ</b> .....	<b>52</b>
10.2	<b>RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ</b> .....	<b>53</b>
10.3	Rapport CNS ACTIVITY .....	53
10.4	Rapport <b>SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL</b> (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL) .....	54
10.5	<b>RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC</b> .....	<b>55</b>
10.6	<b>RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS</b> .....	<b>56</b>
10.7	<b>RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC</b> .....	<b>56</b>
10.8	<b>RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION</b> ...	<b>56</b>
10.9	<b>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS</b> ....	<b>57</b>
10.10	<b>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR</b> .....	<b>57</b>
<b>Chapitre 11</b>	<b>Rapports sur les crédits et les plafonds de fonctionnement</b> .....	<b>59</b>
11.1	Rapport <b>SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT CONFIRMEEES</b> .....	<b>59</b>
11.2	<b>RAPPORT PLAFOND DE FONCTIONNEMENT CHOISI</b> .....	<b>60</b>
11.3	Rapport <b>SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT</b> .....	<b>60</b>
<b>Chapitre 12</b>	<b>Rapports sur les dépôts et les retraits</b> .....	<b>61</b>
12.1	<b>RAPPORT DE TRANSACTIONS DE GARDIEN – DEPOTS ET RETRAITS</b>	<b>61</b>
12.2	<b>RAPPORT DES FRAIS DE TRANSFERT DEPOT ET RETRAIT</b> .....	<b>62</b>
12.3	<b>RAPPORT SOMMAIRE SUR LES FRAIS DE TRANSFERT DES DEPOTS ET RETRAITS – GARDIEN</b> .....	<b>62</b>

**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS**  
*Liste de rapports*

## 1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	RAPPORT RECH ANTIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	RAPP CLOT REG PROCUR (rapport de date de clôture des registres – procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne — transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYÉS À FUNDSERV	000529
	RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	RAPPORT QUOTIDIEN - RUPTURE DE MARIAGE	000376
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	RAPPORT DT REFUSÉES	000307
Rapports de vérification	RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS DE TRANSFERT RELATIFS AU TRAITEMENT DES DROITS ET PRIVILÈGES	000388
	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS ADMINISTRATIFS DES AGENTS DES TRANSFERTS	000386

**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS**  
*Liste de rapports*

<b>Catégorie de rapports</b>	<b>Nom du rapport</b>	<b>Code de rapport</b>
Rapports sur le rachat d'office	RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031
Rapports du Service de règlement net continu (RNC)	RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ	002536
	RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ	000133
	Rapport CNS ACTIVITY	000439
	Rapport SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL)	000010
	RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC	000229
	<del>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS</del>	<del>000227</del>
	RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS	000300
	RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC	000233
	RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION	000124F
	<u>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS</u>	<u>000227</u>
	<u>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR</u>	<u>000394</u>
Rapports sur les crédits et les plafonds de fonctionnement	Rapport SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT CONFIRMEES	00036B
	RAPPORT PLAFOND DE FONCTIONNEMENT CHOISI	000029
	Rapport SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT	000046



## CHAPITRE 3

# Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent

Les rapports sur la fusion de l'agent et l'adhérent renseignent au sujet de toute fusion de deux entités.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent offerts, des codes (ID) des rapports et de leur disponibilité au service Rapports Web.

Rapport	Code de rapport ou disp. au service Rapports Web
RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271

## 3.1 RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC

Mode de livraison	SGR
Code de rapport	000270
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY TYPE, ISIN
Regroupement	TRADE COUNT

Ce rapport fait état ~~de toutes les~~ des positions ~~du~~ au RNC en cours et des positions au RNC avec date de valeur de l'«\_ancien\_» adhérent qui ont été déplacées ~~dans le~~ au grand livre du «\_nouvel\_» adhérent.

## 3.2 RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE

Mode de livraison	SGR
Code de rapport	000084

## CHAPITRE 10

# Rapports du Service de règlement net continu

Les rapports du Service de règlement net continu (RNC) contiennent des renseignements sur l'activité du RNC.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports du Service de règlement net continu offerts et des codes (ID) des rapports.

Rapport	Code de rapport
RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ	002536
RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ	000133
Rapport CNS ACTIVITY	000439
Rapport SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL)	000010
RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC	000229
<del>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS</del>	<del>000227</del>
RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS	000300
RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC	000233
RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION	000124F
<u>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS</u>	<u>000227</u>
<u>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR</u>	<u>000394</u>

## 10.1 RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ

Code de rapport	002536
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée
Période d'archivage	Sept ans

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ**

Ordre de tri	IDUC, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ISIN, <u>DATE DE VALEUR</u>
Regroupement	QUANTITÉ (par valeur, monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par valeur, monnaie et organisme de compensation) QUANTITÉ (par monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par monnaie et organisme de compensation)

Ce rapport fait état de toutes les opérations créées en raison d'une attribution. Il fait également état de toutes les opérations boursières et non boursières dont le mode de règlement est passé de RNC à TFT (règlement individuel) ou RPC (règlement par certificats). Les positions au RNC attribuées ~~en cours~~ ont un type d'opération désigné par ALT.

Une opération ayant un mode de règlement RNC est une opération qui a été reconvertie à un mode de règlement RCN (consulter la section RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC à la page 57).

## 10.2 RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ

Code de rapport	000133
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	IDUC, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ISIN, <u>DATE DE VALEUR</u>
Regroupement	QUANTITÉ (par valeur, monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par valeur, monnaie et organisme de compensation) QUANTITÉ (par monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par monnaie et organisme de compensation)

Ce rapport fait état de toutes les opérations créées en raison d'une attribution. Il fait également état de toutes les opérations boursières et non boursières dont le mode de règlement est passé de RNC à TFT (règlement individuel) ou RPC (règlement par certificats). Les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur attribuées ~~en cours~~ ont un type d'opération désigné par ALT.

~~Une opération ayant un mode de règlement RNC est une opération qui a été reconvertie à un mode de règlement RCN (consulter la section RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC à la page 57).~~

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU**  
**Rapport CNS ACTIVITY**

**10.3 Rapport CNS ACTIVITY**

Code de rapport	000439
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	<u>SOCIÉTÉ</u> , GRAND LIVRE, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, ISIN, MONNAIE
Regroupement	DESTINATAIRES DU RNC EN COURS (par organisme de compensation) EXPÉDITEURS DU RNC EN COURS (par organisme de compensation) POSITION NETTE DU RNC EN COURS (par monnaie) DESTINATAIRES DU RNC EN COURS (par organisme de compensation et monnaie) EXPÉDITEURS DU RNC EN COURS (par organisme de compensation et monnaie) POSITION NETTE DU RNC EN COURS (par organisme de compensation et monnaie)

Ce rapport fait état de toutes les activités RNC qui ont lieu durant une journée précise. Les activités d'établissement du solde net sur lesquelles porte le rapport font état des positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur.

**10.4 Rapport SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL)**

Code de rapport	000010
Disponible	7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée
Période d'archivage	35 jours

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC**

Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE (sauts de page) GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ACTIVITÉ
Regroupement	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE  LES POSITIONS EN COURS AU RNC À LA FERMETURE DES BUREAUX (PAR <del>OPÉRATIONS</del> POSITION AVEC DATE DE VALEUR EXTRAITES, MARQUES COTE APPLIQUÉES AUX OPÉRATIONS, <del>MARQUES</del> COTE APPLIQUÉES AUX POSITIONS NETTES EN COURS, COTE APPLIQUÉE AUX POSITIONS NETTES AVEC DATE DE VALEUR, POSITIONS NETTES EN COURS ATTRIBUÉES, RÈGLEMENTS RNC/RNL. <del>RNC/RNL</del>  POSITIONS EN COURS AU RNC AU TERME DES PROCÉDURES DE RNC ET DE RNL

Ce rapport fait état de toutes les modifications de la valeur en espèces des positions ~~en cours~~ au RNC en cours depuis la fin de journée jusqu'au terme des processus RNC/RNL.

### 10.5 RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC

Code de rapport	000229
Disponible	7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée <del>Le jour même</del>
Période d'archivage	6 mois

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS**

Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE (sauts de page) <u>DATE DE VALEUR</u> , SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION, ID DE L'OPÉRATION <del>MONNAIE (pour cotes liées aux positions actuelles en cours)</del>
Regroupement	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION  DIFFÉRENCE DE COTE TOTALE AFFÉRENTE AUX OPÉRATIONS EXTRAITES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION)  DIFFÉRENCE DE COTE TOTALE AFFÉRENTE AUX POSITIONS <u>EN COURS</u> DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION)  <u>DIFFÉRENCE DE COTE TOTALE AFFÉRENTE AUX POSITIONS AVEC DATE DE VALEUR DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION)</u>  DIFFÉRENCE DE COTE <del>TOTALE GLOBALE AFFÉRENTE AUX POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI</del> (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)

Ce rapport fait état ~~de toutes les~~ activités d'évaluation au marché pour le RNC ~~qui  
ont eu lieu avant le processus RNC/RNL de nuit~~. Il comprend la cotation des  
nouvelles opérations ainsi que les positions au RNC actuelles en cours et les  
positions au RNC avec date de valeur.

Ce rapport est ~~également produit après chaque extraction et processus  
d'établissement du solde net, de même que si les positions en cours au RNC sont  
évaluées le jour même~~ généralisé lors du processus de traitement par lots de nuit et une  
autre fois après le processus RNC/RNL. Il est également produit lors de l'évaluation  
au marché le jour même des positions au RNC en cours et avec date de valeur, le  
cas échéant.

Pour ce rapport, le champ ID de l'opération affiche :

- un ID généré pour les opérations évaluées au marché (Y04267-95501, par exemple);
- un champ vierge pour les positions ~~en cours~~ au RNC (en cours ou avec date de valeur) évaluées au marché
- un ID de transaction et aucun type de transaction (04267-03501, par exemple) pour les redressements de positions internes au RNC .

## 10.6 ~~RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS~~

<del>Code de rapport</del>	<del>000227</del>
<del>Disponible</del>	<del>7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement</del>

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS**

<del>Données disponibles</del>	<del>Au début de la journée Le jour même</del>
<del>Période d'archivage</del>	<del>35 jours</del>
<del>Ordre de tri</del>	<del>SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE (sauts de page) GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ID- DE VALEUR, HORODATEUR</del>
<del>Regroupement</del>	<del>SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE MODIFICATION DE LA VALEUR – POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE) MODIFICATION DE LA VALEUR – POSITIONS RÉGLÉES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE) MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE – POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE) MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE – POSITIONS RÉGLÉES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)</del>

~~Ce rapport fait état des modifications apportées aux positions en cours du RNC qui ont eu lieu après chaque processus d'extraction et de compensation.~~

~~Ce rapport est également produit après le processus RNC/RNL de nuit, de même que si une compensation a lieu le jour même.~~

### 10.7 RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS

Code de rapport	000300
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état de toutes les exceptions du RNC qui ont lieu durant une journée précise.

### 10.8 RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC

Code de rapport	000233
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION**

Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	IDUC, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ISIN
Regroupement	QUANTITÉ (par valeur, monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par valeur, monnaie et organisme de compensation) QUANTITÉ (par monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par monnaie et organisme de compensation)

Ce rapport fait état de toutes les opérations boursières converties qui, à l'origine, avaient un mode de règlement de RNC.

### 10.9 RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION

Code de rapport	000124F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, AGENCE DE COMPENSATION, MONTANT NET DE LA COTE
Regroupement	MONTANT (par monnaie)

Le présent rapport fait état de la totalité des montants afférents à la cote d'intérêt, par valeur, ayant été calculés selon les quantités au RNC ayant été omises d'être réglées ce jour-là.

### 10.10 RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS

<u>Code de rapport</u>	<u>000227</u>
<u>Disponible</u>	<u>7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement</u>
<u>Données disponibles</u>	<u>Au début de la journée</u>
<u>Période d'archivage</u>	<u>35 jours</u>



**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR**

<u>Ordre de tri</u>	<u>SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ID DE VALEUR, HORODATEUR</u>
<u>Regroupement</u>	<u>SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE</u> <u>MODIFICATION DE LA VALEUR - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE)</u> <u>MODIFICATION DE LA VALEUR - POSITIONS RÉGLÉES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE)</u> <u>MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)</u> <u>MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE - POSITIONS RÉGLÉES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)</u>

Ce rapport fait état des modifications apportées aux positions au RNC en cours. Le rapport est généré lors du processus de traitement par lots de nuit et une autre fois après le processus RNC/RNL. Les codes d'activité suivants sont signalés :

- AL – allotment [attribution]
- BI – buy-in washout [effacement d'un rachat d'office]
- EN – entitlement [droits et privilèges]
- NT – netting [établissement du solde net]
- PM – participant merge [fusion d'adhérents]
- ST – settlement (BNS and real-time) [règlement (RNL et en temps réel)]

**10.11 RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR**

<u>Code de rapport</u>	<u>000394</u>
<u>Disponible</u>	<u>7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement</u>
<u>Données disponibles</u>	<u>Au début de la journée</u>
<u>Période d'archivage</u>	<u>35 jours</u>
<u>Ordre de tri</u>	<u>SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, DATE DE VALEUR, ID DE VALEUR, HORODATEUR</u>
<u>Regroupement</u>	<u>ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE</u> <u>MODIFICATION DE LA VALEUR - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE)</u> <u>MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)</u>

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR**

Ce rapport fait état des modifications apportées aux positions au RNC avec date de valeur. Le rapport est généré lors du processus de traitement par lots de nuit et une autre fois après le processus RNC/RNL. Les codes d'activité suivants sont signalés :

- AL – allotment [attribution]
- EN – entitlement [droits et privilèges]
- MV – movement of a value-dated CNS position that reached value date [mouvement d'une position au RNC avec date de valeur qui a atteint la date de valeur]
- NT – netting [établissement du solde net]
- PM – participant merge [fusion d'adhérents]

**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES**  
**Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS**

- les événements obligatoires avec choix;
- les événements de distribution.

#### 13.4 Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

Code de rapport	000238F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	grand livre, type d'événement, code d'événement
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations qui sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC en cours qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou la veille de la date de paiement pour les événements suivants :

- APN (autre titre adossé à des créances sans réduction d'actif)
- ARN (intérêt ou intérêt et capital sans réduction d'actif)
- INO (intérêts avec choix)
- INT (intérêt)

Les réclamations inscrites au rapport sont réglées lors du jour ouvrable précédent.

#### 13.5 Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS

Code de rapport	000369F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	GRAND LIVRE, TYPE EVEN, CODE EVEN
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations réglées avec les opérations individuelles et les positions au RNC en cours correspondantes sur lesquelles sont basées les réclamations pour les événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)

**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES  
SOUSSION QUOTIDIENNE – RAPPORT DE SUIVI DE PAIEMENT**

- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division d'actions)

Les réclamations sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC en cours qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables (dans la mesure où l'effet payable s'applique).

### 13.6 SOUSSION QUOTIDIENNE – RAPPORT DE SUIVI DE PAIEMENT

Code de rapport	000106
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	Quantité totale soumise par article de soumission de valeurs Montant total soumis par article de soumission en espèces Quantité totale soumise par participant par article de soumission Paiement total à recevoir par article à recevoir

Ce rapport fait état de tous les événements de paiement quotidiens pour lesquels des instructions de sélection de choix ont été soumises le jour ouvrable précédent, ainsi que des quantités totales soumises pour chaque article rattaché à un choix. Il contient une liste des adhérents qui ont soumis des instructions de sélection de choix dans le cadre d'un choix et indique les obligations de paiement totales y afférentes. Pour le suivi des soumissions effectuées dans le cadre des événements en bloc, reportez-vous à la section [RAPPORT DE REPARTITION RELATIF A UNE OFFRE – AGENT DÉPOSITAIRE](#) à la page 81.

### 13.7 RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

Code de rapport	000239F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans

**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES  
RAPPORT DE REPARTITION RELATIF A UNE OFFRE – AGENT DÉPOSITAIRE**

Ce rapport fait état de tous les événements devant être payés le jour même ou au prochain jour ouvrable.

**13.29 RAPPORT DE REPARTITION RELATIF A UNE OFFRE – AGENT DÉPOSITAIRE**

Code de rapport	000213
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement), OPTION (choix)
Regroupement	QUANTITÉS SOUMISES À L'OFFRE (par choix et événement)

Ce rapport fait état de la position cumulative de l'adhérent soumise à l'offre pour des événements en bloc avec choix facultatifs jusqu'à la date de paiement à la CDS. Le rapport est produit pour tous les choix facultatifs pour lesquels un adhérent doit soumettre des instructions à un agent dépositaire. Pour le suivi des soumissions effectuées dans le cadre des événements quotidiens, consultez la section [SOUMISSION QUOTIDIENNE – RAPPORT DE SUIVI DE PAIEMENT](#) à la page 70.

**13.30 RAPPORT DE REPARTITION DE SOUMISSION – ADHERENT**

Code de rapport	000282
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement), OPTION (choix), TENDERS (soumissions) en ordre chronologique croissant
Regroupement	QUANTITÉ SOUMISE, QUANTITÉ RÉGLÉE, MONTANT RETIRÉ, TOTAL GÉNÉRAL (par choix et événement)

Ce rapport fait état de toutes les positions cumulatives soumises à l'offre de l'adhérent pour tous les événements avec choix facultatifs jusqu'à la date de paiement à la CDS. Le rapport est produit pour les événements avec choix facultatifs pour lesquels l'adhérent doit soumettre des instructions à un agent dépositaire.

**13.31 RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS – DDJ**

Code de rapport	000268
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée

**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES  
RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS – FDJ**

Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE, EVENT ID (type d'événement, code d'événement), ROLE (rôle), TRADE GROUP (groupe d'opérations), OTHER PARTY DETAILS (détails sur l'autre partie)
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des renseignements sur le traitement des opérations en cours, des positions au RNC en cours et des positions au RNC avec date de valeur à l'égard des événements obligatoires.

Si l'événement est établi et confirmé avant la date de paiement, selon un mode de paiement de nuit ou le jour même, les renseignements liés à la conversion des opérations sont contenus dans le rapport de début de journée, le matin de la journée de la date du paiement. Si l'événement est créé à la date du paiement et que le paiement est émis ou déboursé à la date du paiement, les renseignements liés à la conversion des opérations sont contenus dans le rapport TRADE CONVERSION – EOD, le matin de la journée suivant la date du paiement. Si un événement frappé d'un état Submitted for Payment a été supprimé, les opérations annulées sont contenues dans le rapport de fin de journée.

### 13.32 RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS – FDJ

Code de rapport	000222
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Période d'archivage Web	Un jour
Ordre de tri	EVENT TYPE, EVENT ID (type d'événement, code d'événement), ROLE (rôle), TRADE GROUP (groupe d'opérations), OTHER PARTY DETAILS (détails sur l'autre partie)
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des renseignements sur le traitement des opérations en cours, des positions au RNC en cours et des positions au RNC avec date de valeur à l'égard des événements obligatoires.

## CHAPITRE 7 ADHÉSION AUX SERVICES DE LA CDS ET RETRAIT DES SERVICES DE LA CDS CDSX

### 7.6 CDSX

Le CDSX fournit des services de compensation, de dépôt et de droits et privilèges pour les titres d'emprunt et de participation admissibles. Le système présente aux adhérents de la CDS une fonction en ligne et en temps réel. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

Les adhérents adhèrent à ce service en sélectionnant l'option CDSX à la DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C (CDSX789F).

Les adhérents doivent également remplir la DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE A (CDSX786F).

### 7.7 Fichier de la position du gardien au CDSX

Le fichier faisant état de la position du gardien au CDSX permet aux adhérents de rapprocher les positions du gardien avant la soumission de fichiers à la CDS. Le fichier est envoyé aux adhérents à 22 h, heure de l'Est (21 h, heure des Rocheuses et 19 h, heure du Pacifique) et fait état des positions du gardien, ainsi que des dépôts et des retraits non confirmés.

Remarque : Les adhérents abonnés à ce service sont toujours tenus d'envoyer des fichiers de rapprochement à la CDS.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des données contenues dans le fichier, veuillez consulter la section Fichier de la position du gardien au CDSX du guide *Services interactifs et par lots de la CDS — Renseignements techniques*.

Les adhérents s'abonnent à ce service en sélectionnant Fichier de la position du gardien au CDSX dans le formulaire DEMANDE DE TRANSMISSION DE DONNÉES (CDSX 218F).

### 7.8 Service de règlement net continu

Le Service de règlement net continu ~~déduit les~~ établit le solde net des opérations admissibles au RNC par date de valeur ayant atteint la date de règlement avec des quantités non réglées ou partiellement réglées en cours. Les positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur sont comptées dans le solde net des positions au RNC en cours et sont admissibles au règlement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

Les adhérents s'abonnent à ce service en sélectionnant l'option RÈGLEMENT NET CONTINU à la DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C (CDSX789F).

**CHAPITRE 7 ADHÉSION AUX SERVICES DE LA CDS ET RETRAIT DES SERVICES DE LA CDS**  
*Rapports positions du RNC*

### **Contribution initiale à la garantie**

Avant de pouvoir utiliser le Service de règlement net continu, les adhérents doivent verser une contribution initiale à la garantie du fonds des adhérents du RNC et du fonds de défaillance du RNC. La CDS informera les adhérents du montant de leurs contributions initiales.

#### **7.8.1 Retrait du RNC**

Avant de pouvoir se retirer de la fonction RNC, les adhérents doivent avoir rempli leurs obligations relatives au RNC. Plus précisément, ils doivent avoir rempli toutes leurs obligations relatives ~~envers la CDS en cours~~ au RNC (positions en cours ou avec date de valeur) envers la CDS et avoir payé tout montant évalué au marché dû. Les adhérents doivent également avoir payé leur quote-part de toute perte résiduelle engagée par une défaillance survenue alors qu'ils étaient adhérents au Service de règlement net continu.

Pour vous retirer du RNC :

1. Informez la CDS de votre intention de vous retirer de la fonction de règlement net continu au moyen d'un préavis écrit.
2. Communiquez avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS afin de demander verbalement à ce que la CDS cesse d'établir le solde net des opérations. Pendant votre processus de retrait du RNC, un représentant du Service à la clientèle de la CDS vous aidera.
3. Payez tous les paiements évalués au marché que vous devez, ou recevez tous les paiements évalués au marché qui vous sont dus.

**Remarque :** Aux fins d'attribution de toute perte résiduelle, un adhérent qui a entrepris de se retirer du RNC continue d'être considéré comme étant un adhérent au RNC pendant une période de quinze (15) jours ouvrables suivant la date à laquelle il a éliminé toute opération de compensation RNC auprès de la CDS et payé tout montant évalué au marché impayé. Au terme de cette période de quinze (15) jours, la CDS remettra à l'adhérent ses contributions au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC, réduite de sa quote-part de toute perte résiduelle lui ayant été attribuée (s'il n'avait pas subséquemment reconstitué ses contributions au service de RNC).

#### **7.9 Rapports positions du RNC**

Le service Production de rapports sur les positions au RNC fournit aux adhérents des renseignements au sujet de l'ensemble de leurs positions au RNC avant le processus de règlement net par lots. Les renseignements font à la fois état de la position et de l'évaluation actuelle (en fonction des cours actuels au CDSX).



## CHAPITRE 9

## Procédés et méthodes de fusion

La CDS effectue des fusions d'adhérents et d'agents de valeurs à l'aide de processus manuels et automatisés. Un adhérent peut jouer l'un des rôles suivants dans une fusion :

- ancien adhérent - désigne l'adhérent qui cessera d'exister après la fusion;
- nouvel adhérent - désigne la nouvelle entité ou un adhérent qui continuera d'exister après la fusion.

### Traitement des fusions d'agents

Une fusion d'agents comprend des activités liées à ce qui suit :

- mise à jour des renseignements sur l'agent enregistrés dans le fichier principal des valeurs (FPV);
- mise à jour des renseignements sur l'agent émetteur du marché monétaire enregistrés dans le CDSX;
- mise à jour des renseignements sur l'agent relativement aux événements de droits et privilèges et aux événements de marché;
- fusion des positions du gardien si l'agent exécute des fonctions de gardien dans le CDSX.

Si les entités qui fusionnent sont des adhérents au CDSX, des activités relatives à la fusion d'adhérents sont également effectuées.

### Traitement des fusions d'adhérents

Une fusion d'adhérents comprend des activités relatives à la fusion de ce qui suit\_:

- positions au grand livre de l'adhérent;
- opérations en cours et avec date d'échéance ultérieure;
- transactions en cours relatives aux mises en gage, aux dépôts et aux retraits;
- positions ~~en cours du~~ au RNC en cours ou avec date de valeur;
- rachats d'office.

#### 9.1 Traitement des fusions

Une fusion est traitée comme suit :

1. Les adhérents sont priés d'envoyer une lettre à la CDS pour l'aviser d'une fusion, au moins 15 jours ouvrables avant la date de la fusion.

**CHAPITRE 9 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE FUSION**  
**Gestion et liquidation des transactions en cours au CDSX**

2. Selon les renseignements convenus indiqués dans les formulaires dûment remplis, la CDS met à jour les profils des adhérents suivants :
  - renseignements sur l'agent et les relations avec l'agent dans le FPV;
  - renseignements sur l'émetteur du marché monétaire dans le FPV, au besoin;
  - événements actifs et renseignements appropriés sur l'agent.
3. Les nouveaux adhérents sont priés d'examiner leur profil dans le CDSX et d'informer le représentant de leur client que leur profil est établi tel qu'il a été demandé. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Révision des profils à la CDS](#) à la page 82.
4. Pour ce qui est des fusions d'agents de valeurs où les unités de l'ancien et du nouvel adhérent sont des unités de gardien, la CDS transfère les positions de gardien à la fermeture des bureaux, la veille de la date d'entrée en vigueur de la fusion.

### 9.3 Gestion et liquidation des transactions en cours au CDSX

1. Avant la fin de la journée, la veille de la fusion, la CDS procède comme suit :
  - elle suspend toutes les unités liées aux grands livres de l'ancien adhérent;
 

**Remarque :** Les unités de l'ancien adhérent sont suspendues de toutes les activités du CDSX (par ex., opération, mise en gage, etc.) en permanence, sauf les règlements liés aux grands livres de l'ancien adhérent.
  - elle annule tous les rachats d'office émis par l'ancien adhérent faisant l'objet de la fusion;
  - elle s'assure que toutes les activités relatives aux garanties sont achevées.
2. Après la date d'entrée en vigueur de la fusion, la CDS surveille ce qui suit :
  - règlements RNC;
  - événements en cours dont la date de clôture des registres est antérieure à la date de fusion;
  - livraisons internationales.
3. Une fois que les positions ~~en cours~~ au RNC en cours de l'ancien adhérent ont été compensées, que tous les droits et privilèges ont été payés au grand livre de l'ancien adhérent et que toutes les livraisons internationales ont été achevées, la CDS suspend l'ancienne société.

La fusion a les répercussions suivantes sur les activités de la CDS :

- Les opérations non réglées en cours sont converties de l'ancien IDUC au nouvel IDUC.

**CHAPITRE 9 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE FUSION**  
*Gestion et liquidation des transactions en cours au CDSX*

- Les opérations afférentes aux livraisons internationales (initiées au moyen de la fonction de livraison internationale 1MHUB) ne sont pas converties par la fonction de fusion. Elles seront liquidées par la CDS dans la plupart des cas.
- Les opérations dont le mode de règlement est SNS ne sont pas converties. Il incombe aux adhérents de faire en sorte que ces opérations soient compensées avant la veille de la fusion.
- Les transactions de mise en gage, de dépôt et de retrait, ainsi que les transactions internationales engageant des IDUC du grand livre de l'ancien adhérent ne sont pas converties par la CDS. Les adhérents doivent les liquider (c.-à-d. les régler ou les supprimer) avant la fin de la journée, la veille de la fusion.
- Toutes les positions ~~de l'ancien adhérent en cours~~ au RNC en cours, sauf celles de l'ancien adhérent ayant fait l'objet d'un rachat d'office, sont converties automatiquement à la fermeture des bureaux, la veille de la fusion. Ces positions en cours feront l'objet d'un règlement engageant le nouvel adhérent à la date d'entrée en vigueur de la fusion.

Toutes les positions au RNC avec date de valeur sont automatiquement converties à la fermeture des bureaux le jour précédant la date de la fusion.

La veille de la fusion, la CDS suspend toutes les unités liées à l'ancien adhérent. Ainsi, les nouvelles opérations ne sont pas acceptées le jour de la fusion.

- Tous les rachats d'office qui subsistent après la fusion sont traités en fonction de l'ancien et du nouvel adhérent (c.-à-d. les transactions de liquidation sont appliquées à l'ancien adhérent alors que celles de remplacement sont appliquées au nouvel adhérent).

Une fois que tous les règlements sont effectués (c.-à-d. aux services de règlement net continu et de règlement individuel), l'ancienne société est suspendue afin d'empêcher tout règlement subséquent aux grands livres de l'ancienne société.

- Les demandes de transfert (« DT ») NELTC ne sont pas converties. Il incombe aux adhérents de s'assurer que toutes les DT indiquent l'IDUC de la société du nouvel adhérent. Après la date d'entrée en vigueur de la fusion, les opérations seront enregistrées au CDSX.
- Les réclamations en suspens ne sont pas converties. Il incombe aux adhérents de vérifier que ces transactions en suspens ont été réglées avant la fin de la journée, la veille de la fusion. Le RAPPORT DES TRANSACTIONS NON REGLEES fait état des réclamations en suspens. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

## CHAPITRE 10 VALEUR DE LA GARANTIE GLOBALE

### Tâches afférentes à la VGG

- réévaluer la VGG des adhérents en fonction des nouveaux prix au cours de la journée (le règlement est suspendu de manière provisoire afin de permettre à la CDS de procéder à la réévaluation);
- recalculer le montant évalué au marché des ~~de toute~~ positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur.

#### 10.9 Tâches afférentes à la VGG

La gestion de la VGG fait appel aux gestionnaires suivants :

- Gestionnaires de famille — Ceux-ci distribuent les montants de VGG et de limites de secteur attribués par la CDS aux membres de leur famille. Voici certaines des tâches des gestionnaires de famille :
  - [Accès à l'écran MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG](#) à la page 132;
  - [Distribution de la VGG et des limites de secteur d'une famille](#) à la page 136;
  - [Redistribution de la VGG et des limites de secteur d'une famille](#) à la page 139.
- Gestionnaires de société — Ceux-ci distribuent les montants de VGG et de limites de secteurs aux grands livres de leur société. Ces montants sont composés de la VGG initiale et des limites de secteurs attribuées par le gestionnaire de famille ainsi que des montants initiaux attribués par la CDS au groupe de crédit de catégorie. Voici certaines des tâches des gestionnaires de société :
  - [Interrogation de la VGG d'une société](#) à la page 140;
  - [Distribution de la VGG et des limites de secteur d'une société](#) à la page 143;
  - [Redistribution de la VGG et des limites de secteur d'un grand livre](#) à la page 145.

##### 10.9.1 Accès à l'écran MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG

Pour accéder à l'écran MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG :

1. Établissez une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Établir l'accès aux systèmes de la CDS au moyen d'une connexion VPN](#) à la page 23.
2. À l'écran [SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. - MENU PRINCIPAL](#) (à la page 27), tapez le chiffre correspondant à la fonction CDSX - FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran [FONCTIONS DU CLIENT - MENU](#) (à la page 82) apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à [MAXIMUM GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ - MENU](#) dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran [MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG](#) (à la page 133) apparaît.

## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### Fonds du service de contrepartie centrale

#### Groupes de crédit

À chaque fonds commun de garantie correspond un groupe de crédit. Si le traitement d'une suspension exige que les obligés d'un fonds commun de garantie paient à la CDS un montant supérieur à la valeur de la garantie qu'ils ont reçue, ces derniers sont tenus de payer le manque à gagner en vertu des obligations qu'ils ont contractées à titre de membres du groupe de crédit.

#### Groupes de crédit d'adhérents non contributeurs pour les emprunteurs

Si un emprunteur choisit de ne faire partie des fonds communs de garantie des adhérents contributeurs, il doit alors faire partie de l'un des groupes de crédit d'adhérents non contributeurs suivants :

- dollars canadiens;
- dollars américains.

Dans le cadre de leur participation (au groupe de crédit d'adhérents non contributeurs), les membres d'un tel groupe ne mettent pas de garanties en gage auprès de la CDS. Les groupes de crédit d'adhérents non contributeurs servent à régler certaines obligations d'un adhérent suspendu qu'une marge de crédit, un plafond de fonctionnement ou un fonds du service de contrepartie centrale pourrait ne pas couvrir. Par exemple, si un adhérent suspendu ne possède pas de marge de crédit et doit des fonds à la CDS en raison de la contrepassement de droits et privilèges, cette portion de l'obligation de l'adhérent suspendu devient la responsabilité des membres du groupe de crédit des adhérents non contributeurs.

#### 14.2 Fonds du service de contrepartie centrale

Les fonds des adhérents au service de contrepartie centrale suivants ont été créés afin de couvrir les risques découlant de l'utilisation du service de contrepartie centrale offert par la CDS :

- fonds des adhérents du RNC
- fonds de défaillance du RNC

Les adhérents qui utilisent le service de RNC de la contrepartie centrale sont tenus d'adhérer au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC constitués pour ce service.

Le fonds des adhérents du service de RNC de la contrepartie centrale couvre uniquement les paiements au cours du marché et les risques éventuels découlant des positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur qui sont propres au service de RNC. En cas de suspension d'un adhérent au service de RNC de la contrepartie centrale, le fonds des adhérents de la contrepartie centrale devra acquitter uniquement la portion des obligations de l'adhérent suspendu.

## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### *Fonds du service de contrepartie centrale*

Le fonds de défaillance du RNC a été conçu de manière à assurer que la CDS dispose de ressources financières supplémentaires suffisantes pour que son service de RNC de la contrepartie centrale puisse couvrir un grand nombre de scénarios de crise possibles. Le fonds de défaillance du RNC est un dispositif préfinancé constitué d'actifs apportés par les adhérents du RNC qui peuvent être utilisés par la contrepartie centrale dans certaines circonstances pour faire face aux pertes ou aux pressions sur la liquidité résultant du manquement d'un participant à ses obligations.

#### **Obligations de couverture**

Les membres du fonds des adhérents du RNC de la contrepartie centrale cautionnent les obligations mentionnées ci-dessous que les autres membres peuvent contracter :

- paiements au cours du marché effectués dans le cadre d'un service de la contrepartie centrale;
- toute perte découlant de la liquidation d'une position en cours ou avec date de valeur (c.-à-d. d'une position en cours ou avec date de valeur à livrer [position vendeur] ou d'une position en cours ou avec date de valeur à recevoir [position acheteur]).

Les fonds des adhérents au service de la contrepartie centrale liés à un service ne sont responsables que des obligations engendrées par le service en question. Par exemple, le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC ne sont responsables que des paiements au cours du marché du RNC et des positions au RNC en cours ou avec date valeur découlant du service de RNC.

Chaque membre d'un fonds des adhérents fournit une garantie calculée en fonction des formules applicables à ce fonds.

#### **Obtention de liquidités**

La CDS établit des liquidités de soutien destinées aux fonds aux services de la contrepartie centrale.

#### **Groupes de crédit**

À chaque fonds des adhérents correspond un groupe de crédit. Si le traitement d'une suspension exige que les obligés d'un fonds des adhérents paient à la CDS un montant supérieur à la valeur de la garantie qu'ils ont mise en gage, ils sont tenus de payer ce manque à gagner en vertu des obligations qu'ils ont contractées à titre de membres du groupe de crédit.

## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### Garantie

- Garantie que l'adhérent suspendu a fournie au service de règlement – Les valeurs ou les fonds détenus dans les comptes à risque de l'adhérent suspendu (c.-à-d. les comptes généraux et les comptes de garantie restreints). Ce type de garantie est également connu sous le nom de garantie de la VGG puisque la vérification de la VGG a pour but de s'assurer que la garantie en question existe bel et bien et qu'elle est disponible en cas de suspension.
- Contributions de l'adhérent suspendu au fonds commun de garantie – Les valeurs que l'adhérent suspendu a mises en gage auprès d'un fonds commun de garantie et du groupe de crédit correspondant.
- Contributions de l'adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC de la contrepartie centrale – Les valeurs que l'adhérent suspendu a mises en gage auprès d'un (des) fonds du service de contrepartie centrale. L'adhérent suspendu peut être membre de plusieurs de ces fonds (p. ex., le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC).
- Garantie particulière de l'adhérent suspendu – Les valeurs que l'adhérent suspendu a mises en gage auprès de la CDS à titre de garantie particulière. La CDS peut exiger qu'un adhérent donne une garantie particulière si elle juge que les activités de ce dernier présentent des risques supplémentaires pour elle ainsi que pour les autres adhérents et que ces risques pourraient ne pas être couverts par les mécanismes de réduction des risques habituels. Par exemple, la CDS peut exiger une garantie particulière de la part d'un adhérent dont les positions en cours ou avec date de valeur aux services de la contrepartie centrale sont anormalement élevées ou dont les positions aux services de la contrepartie centrale sont ~~des placements non~~constituées de titres très peu liquides.
- Contributions des obligés au fonds commun de garantie – Les valeurs qu'ont mises en gage les autres membres du fonds commun de garantie et du groupe de crédit correspondant dont l'adhérent suspendu fait partie.
- Contributions des obligés au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC de la contrepartie centrale – Les valeurs qu'ont mises en gage les autres membres des fonds de la contrepartie centrale dont l'adhérent suspendu fait partie.

#### 14.7.1 Ordre de garantie

L'ordre d'utilisation des garanties est conçu pour que les risques ne retombent pas sur les autres services (comme le RNC) et les autres mécanismes de réduction des risques. Par exemple, les obligations de paiement que couvre un fonds commun de garantie ne sont jamais transférées à un prêteur. Chaque type de garantie a une utilisation principale.

**CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE**  
**Garantie**

Advenant le cas où l'adhérent suspendu aurait fourni un excédent de garantie, l'utilisation de cet excédent est également précisée. Par exemple, la garantie mise en gage auprès du fonds des adhérents du RNC et du fonds de défaillance du RNC doit d'abord servir à couvrir les montants du RNC au cours du marché de l'adhérent suspendu ainsi que les pertes engendrées par la clôture des positions ~~du~~ au RNC en cours ou avec date de valeur de ce dernier. Une fois que ces deux éléments auront été réglés, la CDS attribuera tout montant de garantie du RNC excédentaire à la réduction des autres pertes.

Le tableau suivant indique l'ordre d'utilisation de chaque type de garantie au terme de la suspension d'un emprunteur.

<b>Utilisation des garanties en cas de défaillance de la part d'un emprunteur</b>		
<b>Type</b>	<b>Utilisation principale</b>	<b>Ordre d'utilisation secondaire</b>
Garantie que l'adhérent en cause a fournie au service de règlement	Prêteurs (le cas échéant)	Tout solde de garantie est ensuite dévolu aux emprunteurs qui font partie du fonds commun de garantie en dollars canadiens (si l'adhérent en cause en est membre).  Tout solde de garantie est dévolu aux emprunteurs qui font partie du fonds commun de garantie en dollars américains.  La CDS utilise tout excédent pour réduire les autres pertes.
Contributions de l'adhérent en cause au fonds commun de garantie (le cas échéant)	Emprunteurs faisant partie du fonds commun de garantie en dollars canadiens (le cas échéant)	Tout solde de garantie est ensuite dévolu aux emprunteurs (s'il y a lieu).  Tout solde de garantie est dévolu aux emprunteurs qui font partie du fonds commun de garantie en dollars américains (le cas échéant).  Tout excédent est dévolu à la CDS qui s'en servira pour réduire les autres pertes.
Contributions de l'adhérent en cause au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC (le cas échéant)	Obligés du service de contrepartie centrale	Tout solde de garantie est dévolu à la CDS qui s'en servira pour réduire les autres pertes.
Garantie particulière de l'adhérent en cause (le cas échéant)	Obligés du service de contrepartie centrale ou du fonds commun de garantie pour lequel une garantie particulière a été exigée	Tout excédent de garantie particulière est réparti proportionnellement entre les prêteurs de l'adhérent en cause (le cas échéant) de même que les emprunteurs du fonds commun de garantie en dollars canadiens et du fonds commun de garantie en dollars américains dont l'adhérent en question fait partie (le cas échéant).



## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### Traitement des suspensions

3. La CDS transfère la garantie dans les grands livres de gestion des garanties de la CDS, de la fédération adhérente de remplacement et du service de contrepartie centrale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Garantie](#) à la page 195.

#### 14.8.5 Obligations ~~en cours~~ auprès de la contrepartie centrale

Si un adhérent suspendu a des obligations en cours ou avec date de valeur auprès du service de la contrepartie centrale (~~p.-ex., c.-à-d. des~~ positions en cours ou avec date de valeur à livrer ou à recevoir au service de RNC), la CDS exécute les transactions de clôture afin ~~d'annuler de dénouer~~ ces positions au RNC en cours ou avec date de valeur. Par exemple, si l'adhérent suspendu a laissé une position ~~en cours du~~ au RNC en cours ou avec date de valeur à livrer, la CDS rachète les valeurs sur le marché afin ~~d'annuler de dénouer~~ cette ~~dernière~~ position en cours ou avec date de valeur. De même, si l'adhérent suspendu a laissé une position en cours ou avec date de valeur à recevoir, la CDS vend les valeurs sur le marché afin ~~d'annuler de dénouer~~ cette ~~dernière~~ position en cours ou avec date de valeur.

Toute perte découlant de l'exécution de ces transactions de clôture devient une obligation du fonds des adhérents du RNC et du fonds de défaillance du RNC de la contrepartie centrale relatif au service à l'origine de la position en cours ou avec date de valeur. Tout gain découlant de l'exécution de ces transactions de clôture est attribué au service de contrepartie centrale à l'origine de la position en cours ou avec date de valeur.

#### 14.8.6 Obligations du groupe de crédit

À chaque fonds commun de garantie correspond un groupe de crédit. Advenant le cas où les paiements de remplacement que le fonds doit excéderaient la valeur de la garantie détenue au sein de ce dernier, chaque membre du groupe de crédit est tenu de payer la part de l'obligation excédentaire qui lui revient.

À chaque service de contrepartie centrale correspond un groupe de crédit. Advenant le cas où les paiements de remplacement dus par le service de contrepartie centrale excéderaient la valeur de la garantie détenue dans les fonds de la contrepartie centrale (soit le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC), chaque membre du groupe de crédit est tenu de payer la part de l'obligation excédentaire qui lui revient.

## CHAPITRE 16

## Fonds des adhérents du RNC et fonds de défaillance du RNC

La CDS agit à titre de contrepartie centrale dans le cadre de la totalité des opérations nationales de règlement net continu au RNC. Afin de gérer les risques inhérents à son rôle de contrepartie centrale, la CDS établit les exigences de garantie pour le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC en fonction de ce qui suit :

- Fonds des adhérents du RNC
  - ~~calcule la valeur au marché des opérations ayant atteint l'étape du règlement, mais dont certaines positions sont toujours en cours;~~
  - ~~évalue le risque auquel les positions en cours de chaque adhérent au RNC l'exposent. Chaque adhérent doit verser, à titre de contribution au fonds des adhérents dont il est membre, un montant équivalant à la somme des risques calculée;~~ composante « évaluation au marché » : calcule la valeur au marché des nouvelles opérations dont le solde net est établi et des positions au RNC en cours ou avec date de valeur;
  - composante « positions en cours » : évalue le risque associé aux positions au RNC en cours ou avec date de valeur de chaque adhérent du RNC.
- Fonds de défaillance du RNC
  - évalue le risque non couvert par la contribution de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents du RNC selon un grand nombre de scénarios de crise possibles en vue de déterminer les ressources financières supplémentaires qui seraient suffisantes pour couvrir ce risque.

### Garanties admissibles au RNC

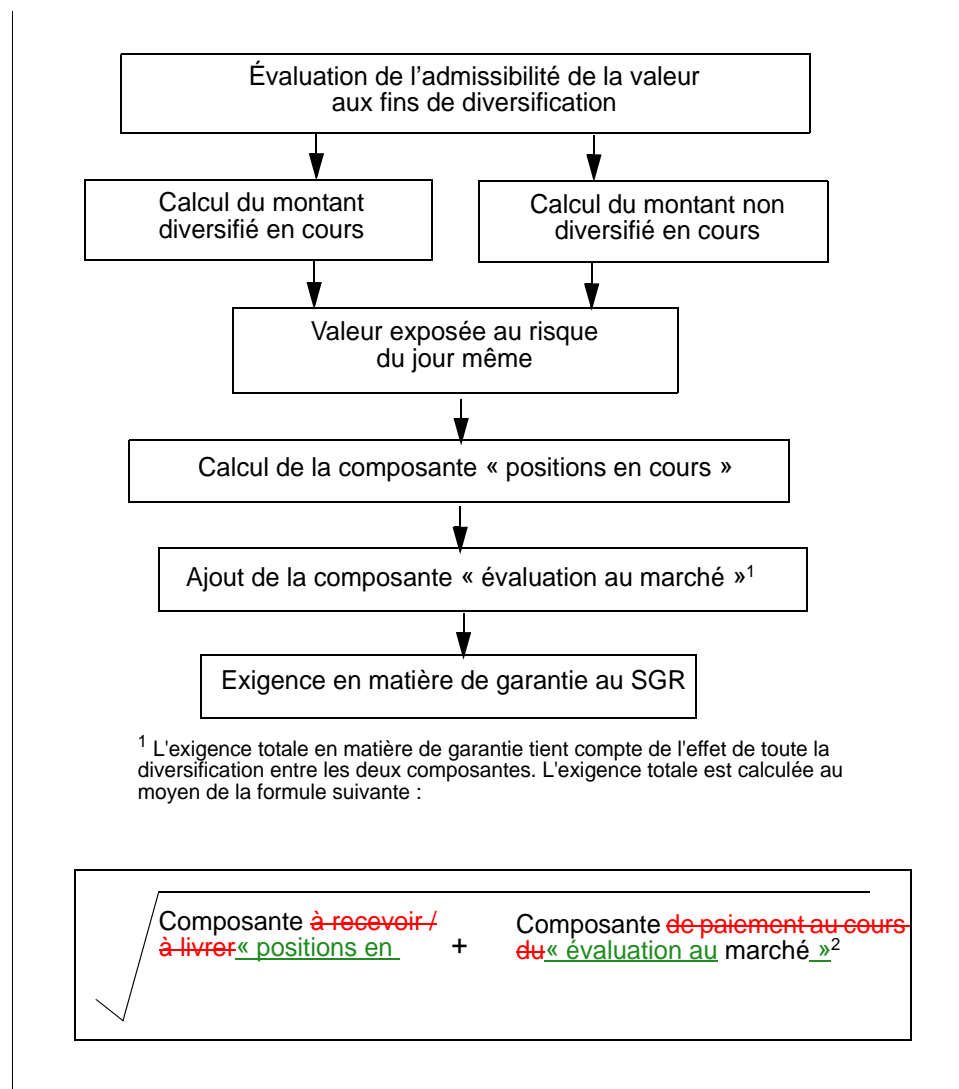
Tous les adhérents au RNC sont tenus de contribuer au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC du service dont ils sont membres. La CDS calcule quotidiennement le montant de la contribution exigée de chaque adhérent au RNC. La totalité des contributions aux fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC doit être versée sous forme de garantie admissible comme décrit à la section [Garanties admissibles](#) à la page 205.

CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC  
*Survol du calcul des exigences en matière de garantie*

## 16.1 Survol du calcul des exigences en matière de garantie

### 16.1.1 Fonds des adhérents du RNC

L'*Internal Risk Management System* (IRMS) calcule les exigences en matière de garantie pour le fonds des adhérents du RNC. Ce système évalue les risques totaux au niveau du portefeuille en fonction des ~~opérations~~ positions au RNC en cours (échecs) ou avec date de valeur, en calculant les exigences en matière de garantie pour le Système de gestion des garanties (SGR) au moyen de la liquidité, de la concentration et de la diversification. Ce cheminement est illustré dans le diagramme suivant :



**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Évaluation de l'admissibilité aux fins de diversification*

### 16.1.2 Fonds de défaillance du RNC

La CDS calcule mensuellement les exigences de garantie du fonds de défaillance du RNC en fonction des résultats des simulations de crise de façon à déterminer la valeur appropriée de ce fonds.

La valeur du fonds de défaillance du RNC sera d'abord établie en cumulant les pertes en temps de crise du mois précédent du service de RNC, en classant les pertes de la plus petite à la plus grande et en cernant la tranche de 0,5 % des pertes les plus élevées, soit la VaR de queue de 99,5 %. Ensuite, la moyenne des deux derniers mois sera calculée pour enfin établir la valeur du fonds de défaillance du RNC. Il est probable que l'utilisation d'une moyenne mobile équipondérée sur deux mois réduise davantage les effets procycliques et de volatilité que le simple emploi d'une méthodologie basée sur des données mensuelles.

Une fois la valeur du fonds de défaillance établie, l'exigence de garantie de chaque adhérent du service de RNC au fonds de défaillance du RNC correspondra à une quote-part basée sur la moyenne des deux mois précédents des exigences de garantie à leur endroit pour le fonds des adhérents au RNC.

### 16.2 Évaluation de l'admissibilité aux fins de diversification

Pour qu'une valeur soit admissible aux fins de diversification, elle doit posséder un historique de prix d'au moins 90 jours et un volume de transactions suffisamment élevé. L'IRMS établit la durée de la période de retenue d'une valeur en fonction de sa liquidité et de son admissibilité aux fins de diversification. La durée de la période de retenue correspond au nombre de jours nécessaires, aux yeux de la CDS, à la clôture des transactions engageant les positions au RNC en cours ou avec date de valeur. La période maximale de retenue pouvant être attribuée à une valeur est dix jours. L'évaluation de la liquidité d'une valeur est effectuée en fonction de son volume de transactions et du pourcentage du nombre de jours de bourse au cours d'une période donnée, comme indiqué au tableau ci-après :

Classement de la liquidité	Volume moyen de transactions quotidiennes (20 jours ouvrables)	Pourcentage de jours de bourse (sur 260 jours ouvrables)	Période de retenue	Admissibilité aux fins de diversification
Supérieure à la norme	>= 50 000 actions	>= 80 %	2 jours	Oui
Normale	>= 25 000 actions	>= 70 %	3 jours	Oui
Inférieure à la norme	>= 10 000 actions	>= 50 %	5 jours	Oui
Nulle (non liquide)	>= 0	>= 10 %	10 jours	Non

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même*

Si une valeur est classée à titre de valeur non liquide, elle n'est pas admissible à la diversification et fera l'objet d'une période de retenue de 10 jours. De plus, si une valeur a été négociée en bourse pendant moins de 10 pour cent des 260 derniers jours, son taux de décote est fixé à 100 pour cent.

### 16.2.1 Facteur de redressement de la concentration

L'IRMS applique un facteur de redressement pendant la période de retenue, et ce, tant pour les valeurs diversifiées que pour celles qui ne le sont pas. Le facteur de redressement de la concentration permet de tenir compte de l'importance d'une position au RNC, soit la valeur nette de l'ensemble des positions en cours et des positions avec date de valeur, relativement au volume moyen de transactions sur la valeur. Il pourrait de plus s'avérer nécessaire de prolonger la période de retenue de la ~~valeur~~ position. La période de réalisation requise pour chaque position ~~en~~ en cours au RNC est déterminée au moyen de la formule suivante :

Période de réalisation requise	=	Taille de la position courante	(arrondi au nombre de jours entiers le plus près)	+	1 jour (afin de tenir compte de la date de défaillance)
		Volume moyen transactions quotidiennes			

L'IRMS compare la période de réalisation requise à la période normale de retenue. Si la période de réalisation requise est supérieure à la période normale de retenue, la période de réalisation requise servira au calcul des exigences en matière de garantie propres à cette position ~~en cours~~ au RNC.

### 16.3 Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même

La CDS utilise une technique de calcul de la valeur exposée au risque (VAR) normalisée au sein du secteur des valeurs mobilières afin d'évaluer les risques auxquels l'exposent les positions ~~en cours~~ au RNC d'un adhérent, soit la valeur nette de l'ensemble de ses positions en cours et de ses positions avec date de valeur. La VAR est un outil normalisé d'évaluation des risques liés au marché qui tient compte d'analyses statistiques des tendances historiques, des corrélations et de la volatilité des cours afin de calculer quelle est la probabilité que les pertes d'un portefeuille excèdent un montant donné. L'analyse de la valeur exposée au risque tient compte de chacune des positions individuelles ~~en cours~~ au RNC d'un adhérent, ainsi que de l'historique de fluctuation du cours de ces positions au cours des plus récentes périodes de 20, 90 et 260 jours de bourse et du dernier cycle<sup>1</sup>. À l'aide de ces facteurs, l'analyse de la VAR permet de prévoir l'importance de la fluctuation de la valeur de chacune des positions ~~en cours~~ au RNC de l'adhérent au cours de la période de retenue.

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même*

La CDS calcule le montant de la valeur exposée au risque au terme de l'exécution du processus de règlement par lots au CDSX (de 4 h, heure de l'Est, à 6 h, heure de l'Est). Au cours du processus de règlement par lots, les positions en cours au CDSX sont réduites en raison :

- de l'établissement de leur solde net en tenant compte des transactions de règlement individuel;
- des règlements découlant de positions au grand livre existantes.

La VAR du jour même correspond à la somme de la composante diversifiée (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul du montant de la composante « positions en cours diversifiées »](#) à la page 231) et de la composante non diversifiée (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul du montant de la composante « positions en cours non diversifiées »](#) à la page 232).

### 16.3.1 Calcul du montant de la composante « positions en cours diversifiées »

L'IRMS calcule le montant de la composante « positions en cours diversifiées » afférente au fonds des adhérents au RNC de la manière suivante :

1. Pour chaque valeur admissible à la diversification :
  - a. le calcul de la variation quotidienne du cours marchand est effectué au moyen de la formule suivante :
 
$$\left( \begin{array}{l} \text{Valeur marchande} \\ \text{actuelle de la position} \\ \text{en cours au RNC} \end{array} \times \begin{array}{l} \text{Variation} \\ \text{quotidienne} \\ \text{du cours} \end{array} \right) \times \sqrt{\begin{array}{l} \text{Période de retenue} \\ \text{(redressée selon la} \\ \text{concentration)} \end{array}}$$
  - b. ce calcul est répété pour la période du cycle le plus récent. Si l'historique de prix de la valeur est inférieur à la période du cycle plus un jour, la fluctuation du cours marchand est établie en fonction du nombre de jours pour lesquels l'historique de prix minimal a pu être établi;
2. le calcul de la fluctuation quotidienne de la valeur du portefeuille pour chaque jour de la période du cycle est effectué en additionnant la fluctuation (positive ou négative) quotidienne de chaque valeur constituant le portefeuille;
3. le calcul de l'écart moyen de ces fluctuations quotidiennes du portefeuille est effectué pour les plus récentes périodes de 20, 90 et 260 jours et pour le cycle le plus récent;

<sup>1</sup>La durée du cycle (le nombre de jours ouvrables) est une donnée révisée une fois l'an et mise à jour au besoin qui se fonde sur la reconnaissance des cycles économiques réalisée à partir des données historiques à long terme des rendements quotidiens de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice S&P 500.

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même*

4. le plus important de ces quatre écarts moyens est retenu;
5. le plus important écart moyen est multiplié par un facteur correspondant à 2,33 afin de tenir compte de 99 pour cent des fluctuations éventuelles de la valeur du titre (en présupposant que les fluctuations de valeur sont distribuées normalement). Le résultat obtenu sert à calculer le montant de la valeur exposée au risque du jour même. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul de la valeur exposée au risque \(VAR\) du jour même](#) à la page 230.

### 16.3.2 Calcul du montant de la composante « positions en cours non diversifiées »

L'IRMS calcule le montant de la composante « positions en cours non diversifiées » afférente au fonds des adhérents du RNC de la manière suivante :

1. Pour chaque valeur non admissible à la diversification (y compris les nouvelles valeurs pour lesquelles le taux de décote est entré manuellement) :
  - a. la valeur absolue du cours marchand actuel de chaque position ~~en cours au RNC~~ est multipliée par le taux de décote de la valeur. La valeur absolue sert au calcul des exigences en matière de garantie pour les positions ~~à découvert-acheteur~~ et les positions ~~acheteur~~ ~~en cours au RNC~~ :

$\text{Valeur marchande des positions } \underline{\text{au RNC}} \text{ en cours de la valeur} \times \text{Décote}$
---

- b. ce calcul est répété pour chacune des positions ~~en cours au RNC~~;
2. Pour chaque valeur qualifiée de non liquide dont l'historique de prix est de 90 jours :
  - a. la valeur absolue du cours marchand actuel de chaque position ~~en cours au RNC~~ est multipliée par la valeur exposée au risque quotidienne de la valeur, puis par la racine carrée de la période de retenue :

$\left( \text{Valeur marchande } \underline{\text{actuelle de la position au RNC}} \text{ en cours $
--

- b. ce calcul est répété pour chacune des positions ~~en cours au RNC~~;

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
**Composante « positions en cours »**

3. Les soldes obtenus pour chaque position au RNC aux étapes -1 et -2 ci-dessus sont additionnés afin de calculer la valeur exposée au risque du jour même. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même à la page 230.

#### 16.4 Composante « positions en cours »

La composante « positions en cours » ~~au RNC~~ du calcul pour le fonds des adhérents du RNC sert à couvrir les risques auxquels serait exposée la CDS en cas de défaillance d'un adhérent au RNC ayant des positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur. Advenant un tel événement, la CDS doit vendre ou acheter des valeurs sur le marché afin de liquider les positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur, de l'adhérent. L'écart entre le prix reçu ou payé par la CDS sur le marché pour ces transactions de clôture et le prix reçu ou payé par la CDS pour les positions initiales représente le montant de la perte (ou du gain) que la CDS doit être en mesure de couvrir au moyen du fonds des adhérents au RNC.

La composante « positions en cours » correspond au plus élevé des montants suivants :

- la VAR du jour même (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même à la page 230);
- la moyenne des VAR des vingt (20) derniers jours ouvrables, y compris du jour pour lequel la composante positions en cours est calculée, établie au moyen de la formule suivante :

$$\text{VAR moyenne des 20 derniers jours} = \frac{J1 + J2 + J3 + \dots + J18 + J19 + J20}{20}$$

#### 16.5 Composante évaluation au marché

La CDS applique un facteur d'évaluation au marché à la totalité des opérations et des positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur pour les ~~aux~~ services de la contrepartie centrale. Ce processus d'évaluation au marché permet de tenir compte des pertes éventuelles découlant d'un écart entre le prix de l'opération initiale et le cours actuel (c.-à-d. dans le cas des opérations dont le solde net vient tout juste d'être établi) ou entre le dernier prix d'évaluation au marché et le cours actuel des positions au RNC en cours ou avec date de valeur. La CDS procède à une première évaluation au marché des opérations lors de l'établissement du solde net et de la novation ~~{(par exemple c'est-à-dire, au cours de la soirée deux jours après la date de l'opération (T+2))~~ le matin du jour précédant la date de valeur pour les titres de participation au RNC}, puis continue de les évaluer quotidiennement, et ce, jusqu'à ce que la position soit réglée ou que la position en cours soit compensée.



**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
**Composante évaluation au marché**

Les facteurs d'évaluation au marché sont appliqués à la totalité des opérations au - RNC et à l'ensemble des positions en cours au RNC (en cours ou avec date de valeur) de chaque valeur en fonction du cours de clôture de cette valeur le jour précédent. ~~la veille de la date de la valeur [de manière générale, celui-ci correspond au cours de clôture en vigueur deux jours après la date de l'opération (T+2)].~~ Le processus de paiement quotidien évalué au marché fait partie du processus quotidien du CDSX. ~~En ce qui concerne les opérations réglées trois jours après la date de l'opération (T+3) pour lesquelles la CDS établit le solde net et effectue la novation des opérations RNC au cours de la soirée deux jours après la date de l'opération (T+2), l'évaluation au marché du paiement peut correspondre à une fluctuation de prix calculée sur trois jours.~~

Puisque le facteur d'évaluation au marché d'un adhérent au RNC est calculé et appliqué à ses comptes de fonds tôt le matin au cours du processus de règlement par lots au CDSX [soit aux environs de 5 h, heure de l'Est (3 h, heure des Rocheuses et 2 h, heure du Pacifique)], l'écriture est passée au compte de fonds d'un adhérent avant que celui-ci n'ait pu verser de garantie supplémentaire à la CDS.

### Répartition proportionnelle des facteurs d'évaluation au marché

Les cotes à la fois positives et négatives du RNC et de DetNet sont appliquées au compte de fonds d'un adhérent. Au CDSX, un adhérent peut avoir une cote négative appliquée à son compte de fonds. Toutefois, les ventes subséquentes ou les crédits de fonds réduisent la cote exigible à la CDS. Le paiement de la cote négative réduit l'exposition du fonds de l'adhérent à l'obligation afférente à la cote négative de l'adhérent.

L'exposition résiduelle est appelée la cote impayée. Au CDSX, les cotes négatives ne sont pas mentionnées par le service (par exemple, le RNC ou DetNet), et par conséquent, ces dernières doivent être réparties proportionnellement. La composante évaluation au marché des exigences en matière de garantie découle de la cote impayée.

La cote impayée est répartie proportionnellement pour le RNC selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Total négatif : montant cote RNC \$CA + montant cote intérêt RNC \$CA} + \text{montant cote effacement rachat d'office RNC \$CA}}{\text{Total négatif : montants des cotes RNC}} \times \text{cote impayée en \$CA}$$

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'effacement des rachats d'office, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul des exigences en matière de garantie de l'IRMS*

### **Facteur d'évaluation au marché des exigences en matière de garantie**

La composante évaluation au marché du fonds de l'adhérent est calculée au moyen de la plus importante cote impayée versée par l'adhérent au cours des cinquante derniers jours. Ce calcul a pour objectif de permettre à la CDS de se prémunir contre tout risque de défaillance avant la livraison de la contribution requise à la CDS par l'adhérent.

L'utilisation d'une période de 50 jours ouvrables à titre d'historique permet d'envisager avec confiance que, dans environ 99 pour cent des cas, la composante évaluation au marché couvrira les risques afférents à un défaut de paiement d'un adhérent. Cette méthode est conforme à la couverture fournie par la composante positions en cours du fonds.

#### **16.6 Calcul des exigences en matière de garantie de l'IRMS**

Les exigences en matière de garantie au SGG sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Composante « positions en cours »} + \text{Composante « évaluation au marché »}$$

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Composante « positions en cours »](#) à la page 233 ou la section [Composante évaluation au marché](#) à la page 233.

##### **16.6.1 Exigences en matière de garantie au RNC**

Les adhérents au RNC peuvent consulter le SGG au terme du processus de règlement net continu et de règlement net par lots afin de connaître le montant de leurs exigences en matière de garantie (soit vers 7 h, heure de l'Est, 5 h, heure des Rocheuses, et 4 h, heure du Pacifique).

Les adhérents utilisent la fonction INTERROGATION DES EXIGENCES DE GARANTIE OU INTERROGATION DE LA VALEUR DE LA GARANTIE pour calculer leurs exigences courantes en matière de garantie, la valeur de la garantie actuelle et le montant des positions créditrices ou débitrices. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Interrogation des exigences en matière de garantie](#) à la page 215 et la section [Interrogation de la valeur des garanties mises en gage à la CDS](#) à la page 213.

## CHAPITRE 18 ÉTABLISSEMENT DU PLAFOND DE LA CONTREPARTIE CENTRALE

### *Retrait d'un obligé d'un service de la contrepartie centrale*

6. Si l'adhérent verse sa contribution pour le jour ouvrable courant avant l'heure limite initiale, mais qu'il ne verse pas le montant de marge supplémentaire, il n'a pas satisfait les conditions lui permettant de se retirer d'un service de la contrepartie centrale. Le Groupe de gestion des défaillances lui envoie un avis officiel écrit afin de l'informer de la situation.
7. Si l'adhérent a satisfait les conditions lui permettant de se retirer d'un service de la contrepartie centrale, le Groupe de gestion de la garantie fournit les renseignements indiqués ci-après au Groupe de gestion des défaillances :
  - le montant de son exigence pour le jour ouvrable courant;
  - le montant de sa marge supplémentaire;
  - le montant de sa contribution finale.
8. Une fois que l'adhérent a liquidé la totalité de ses positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur et que la CDS a ~~liquidé~~ ~~établi le solde de~~ l'ensemble des positions ~~défaillantes~~ pertinentes et procédé à l'attribution de la perte résiduelle, l'adhérent peut demander à ce que toute garantie excédentaire lui soit rendue. La CDS dégage cette garantie uniquement après avoir obtenu l'approbation du Groupe de gestion des défaillances.
9. Lorsqu'un adhérent se retire du RNC pour les opérations intérieures :
  - a. La CDS modifie l'indicateur d'établissement de solde net de l'adhérent afin que ce dernier ne puisse plus établir de soldes nets au RNC.
  - b. L'adhérent doit immédiatement prendre les mesures qui s'imposent afin de liquider ses positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur. À la demande écrite de ce dernier, la CDS pourrait accepter qu'il effectue des opérations afin de réduire le montant de ses positions en cours en attente d'établissement de solde net. L'adhérent doit envoyer une demande écrite au Service à la clientèle de la CDS pour préciser quelles opérations doivent être soumises à l'établissement du solde net et justifier son choix desdites opérations.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates limites aux fins de contribution afférente à la garantie et des pénalités, veuillez consulter le chapitre intitulé Gestion des garanties à la page 204.

**CHAPITRE 18 ÉTABLISSEMENT DU PLAFOND DE LA CONTREPARTIE CENTRALE**  
*Plafond de la contrepartie centrale*

## 18.2 Plafond de la contrepartie centrale

Le plafond de la contrepartie centrale est un mécanisme qui permet de limiter à un montant préétabli le risque introduit par un seul adhérent au service de la contrepartie centrale dont il est membre. Le plafond de la contrepartie centrale est établi à ~~70~~120 millions de dollars pour l'ensemble des adhérents. Les adhérents peuvent demander que leur plafond de la contrepartie centrale soit modifié, en suivant les procédures décrites à la section [Demande de modification au plafond de la contrepartie centrale](#) à la page 261. Le montant servant au calcul de la limite correspond à la somme des risques introduits par ~~chacune des~~les positions ~~en cours~~au RNC en cours ou avec date de valeur de chaque adhérent ~~dans les~~aux services de la contrepartie centrale. Le risque introduit par ces positions au RNC en cours ou avec date de valeur est calculé en fonction de la ~~portion~~composante « positions en cours » de l'exigence en matière de garantie ~~suffisant à couvrir les opérations échues~~au RNC.

Le risque introduit à la contrepartie centrale par chaque adhérent est calculé quotidiennement en ajoutant la composante ~~position~~« positions en cours » de l'adhérent pour ses exigences en matière de garantie pour tous les services de la contrepartie centrale dont il est membre.

**Remarque :** La marge supplémentaire aux fins de contribution en cas de retrait d'un service et la composante « évaluation au marché » ne sont pas comprises.

Le plafond de fonctionnement de la contrepartie centrale sert à calculer les exigences en matière de garantie supplémentaire. Ainsi :

1. Premier seuil : Dès que le total des contributions d'un adhérent aux services de la contrepartie centrale excède 75 pour cent du plafond, ou ~~52,5~~90 millions de dollars canadiens, la CDS en informe par écrit l'adhérent et sa haute direction, puis envoie un exemplaire de l'avis à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement. L'adhérent doit informer la CDS des raisons pour lesquelles le seuil n'est pas respecté et du moment auquel il prévoit pouvoir diminuer ses contributions afin de respecter celui-ci.

## CHAPITRE 18 ÉTABLISSEMENT DU PLAFOND DE LA CONTREPARTIE CENTRALE

### *Plafond de la contrepartie centrale*

2. Deuxième seuil : Chaque jour où le total des contributions de l'adhérent excède 100 pour cent du plafond, ou ~~70~~120 millions de dollars canadiens, l'adhérent doit verser à la CDS une garantie supplémentaire correspondant au montant de l'excédent. Par exemple, si les contributions d'un adhérent atteignent 105 pour cent du plafond et que le risque qu'il introduit aux services de la contrepartie centrale s'élève à ~~73,5~~126 millions de dollars canadiens, il doit verser une garantie supplémentaire de l'ordre de ~~3,56~~ millions de dollars canadiens (soit les 5 pour cent excédentaires). La première journée au cours de laquelle l'adhérent excède le seuil, la CDS en informe par écrit l'adhérent et sa haute direction, puis envoie un exemplaire de l'avis à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement et à tous les autres membres des services dont est membre l'adhérent. Les exigences en matière de garantie supplémentaire demeurent les mêmes jusqu'à ce que le montant des contributions de l'adhérent soit inférieur au deuxième seuil.
  
3. Troisième seuil : Chaque jour où le total des contributions de l'adhérent excède 150 pour cent du plafond, ou ~~405~~180 millions de dollars canadiens, l'adhérent doit verser à la CDS une garantie supplémentaire correspondant au montant de l'excédent. Par exemple, si les contributions d'un adhérent atteignent 155 pour cent du plafond et que le risque qu'il introduit aux services de la contrepartie centrale s'élève à ~~408,5~~186 millions de dollars canadiens, il doit verser une garantie supplémentaire de l'ordre de ~~42~~72 millions de dollars canadiens (soit la totalité des 50 pour cent excédant le deuxième seuil et le double des 5 pour cent excédant le troisième seuil). La première journée au cours de laquelle l'adhérent excède le seuil, la CDS en informe par écrit l'adhérent et sa haute direction, puis envoie un exemplaire de l'avis à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement et à tous les autres membres des services dont est membre l'adhérent. Les exigences en matière de garantie supplémentaire demeurent les mêmes jusqu'à ce que le montant des contributions de l'adhérent soit inférieur au deuxième seuil.
  
4. Lorsque le risque introduit par l'adhérent est inférieur au deuxième ou au troisième seuil, un avis indiquant que l'adhérent a réduit le risque qu'il introduisait sous le seuil est envoyé à l'adhérent, à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement et à tous les autres membres des services de la contrepartie centrale dont est membre l'adhérent.

#### 18.2.1 Demande de modification au plafond de la contrepartie centrale

Pour demander une modification au plafond de la contrepartie centrale :

1. L'adhérent doit faire parvenir une demande écrite au Service à la clientèle de la CDS faisant état du nouveau plafond de la contrepartie centrale et des motifs de leur demande. Celle-ci doit être signée par un fondé de pouvoir désigné à l'Annexe B de la Demande d'adhésion.
2. La CDS transmet la demande au Comité consultatif sur le risque.

## TABLE DES MATIÈRES

4.5	Entrée d'opérations non boursières . . . . .	41
4.6	Interrogation d'opérations non boursières . . . . .	44
4.7	Modification des opérations non boursières . . . . .	46
4.8	Renouvellement et confirmation des opérations pendant et après le processus de paiement . . . . .	49
4.9	Traitement des opérations non boursières pendant la période de traitement en ligne de nuit . . . . .	50
4.10	Suppression des opérations non boursières . . . . .	50
<b>Chapitre 5</b>	<b>Appariement des opérations . . . . .</b>	<b>52</b>
5.1	Opérations admissibles à l'appariement . . . . .	53
5.2	Heures limites pour les activités d'appariement des opérations . . . . .	53
5.3	Enregistrement et confirmation des opérations . . . . .	54
5.4	Traitement les jours fériés . . . . .	54
5.5	Processus d'appariement des opérations . . . . .	54
5.5.1	Processus d'appariement des opérations M1 . . . . .	55
5.5.2	Processus d'appariement des opérations M2 . . . . .	57
5.5.3	Processus de confirmation LI . . . . .	59
5.6	Traitement des exceptions liées aux opérations appariées et immobilisées. .	60
5.7	Surveillance des opérations admissibles à l'appariement . . . . .	61
5.8	Surveillance de la conformité aux règlements de l'OCRCVM . . . . .	62
5.9	Réception tardive des opérations . . . . .	64
<b>Chapitre 6</b>	<b>Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées . . . . .</b>	<b>65</b>
6.1	Admissibilité . . . . .	65
6.2	Établissement de l'opération . . . . .	65
6.3	Modification d'opérations . . . . .	66
6.4	Règlement . . . . .	66
6.5	Enregistrement et rapprochement . . . . .	67
6.6	Suppression . . . . .	68
<b>Chapitre 7</b>	<b>Règlement d'opérations . . . . .</b>	<b>69</b>
7.1	Heures limites pour les activités de règlement . . . . .	70
7.2	Règlement individuel faisant l'objet de restrictions . . . . .	70
7.3	Règlement individuel en temps réel . . . . .	71
7.3.1	Opérations en attente . . . . .	72
7.4	Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL) . . . . .	72
7.4.1	Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC <del>pour le règlement</del> . . . . .	72
7.4.2	Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL) . . . . .	73
7.5	Processus de règlement au RNC en temps réel . . . . .	74

## TABLE DES MATIÈRES

7.5.1	Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel . . .	75
7.5.2	Évaluation au marché le jour même des positions <del>en cours</del> au RNC . . . . .	75
7.5.3	Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC . . . . .	75
7.6	Calcul des cotes au RNC . . . . .	76
7.7	Surveillance des règlements au moyen du CDSX. . . . .	76
7.7.1	Interrogation de positions <del>en cours</del> au RNC . . . . .	77
7.7.2	Mise en attente du règlement des positions au RNC à livrer . . . . .	79
<b>Chapitre 8</b>	<b>Rachat d'office de positions en cours au RNC. . . . .</b>	<b>83</b>
8.1	Cycle de vie d'un rachat d'office . . . . .	83
8.1.1	États du rachat d'office. . . . .	85
8.1.2	Jours d'exécution . . . . .	86
8.1.3	Période d'exécution . . . . .	87
8.1.4	Demandes de prolongation de rachat d'office . . . . .	87
8.2	Activités de rachat d'office au CDSX. . . . .	88
8.2.1	Élimination des rachats d'office . . . . .	88
8.2.2	Rachats d'office répétés. . . . .	89
8.2.3	InterLink . . . . .	89
8.2.4	Accès à l'écran Rachat d'office – Menu . . . . .	90
8.3	Activités de rachat d'office du destinataire . . . . .	90
8.3.1	Entrée d'une intention de rachat d'office ou d'un rachat d'office répété. . . . .	90
8.3.2	Confirmation d'une intention de rachat d'office . . . . .	93
8.3.3	Interrogation d'un rachat d'office . . . . .	94
8.3.4	Modification ou prolongation d'un rachat d'office . . . . .	99
8.3.5	Rapport d'activités du destinataire . . . . .	105
8.4	Activités de rachat d'office du livreur. . . . .	106
8.4.1	Interrogation d'un rachat d'office . . . . .	107
8.4.2	Demande de prolongation d'un rachat d'office . . . . .	112
8.4.3	Rapport obligations réalisables maximales (livr r. office) . . . . .	116
8.5	Exécution et effacement des rachats d'office sur le marché intérieur . . . . .	117
8.5.1	Exemple d'exécution et d'effacement d'un rachat d'office intérieur . . . . .	119
8.5.2	Exécution de remplacement et processus d'effacement . . . . .	119
8.6	Contestation de rachats d'office effectués par des adhérents de la CDS . . .	120
<b>Chapitre 9</b>	<b>Frais et cote d'intérêt de défaut de réception de la contrepartie centrale. . . . .</b>	<b>122</b>
9.1	Cote d'intérêt de défaut de réception . . . . .	122
9.1.1	Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception au RNC . . . . .	122
9.1.2	Frais de défaut de réception. . . . .	123

**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS**  
*Types d'opération au CDSX*

3. Tapez le chiffre correspondant à OPÉRATIONS – MENU dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran OPÉRATIONS - MENU (à la page 12) apparaît.

**OPÉRATIONS - MENU**

```

MN10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 11:34:02
      OPERATIONS - MENU 03-03-21

1  ENTRER OPERATION NON BOURSIERE (MTE0)
2  MODIFIER OPERATION NON BOURSIERE (MTM0)
3  INTERROGER OPERATION NON BOURSIERE (MTI0)
4  INTERROGER OPERATION BOURSIERE (MVI0)
5  MODIFIER OPERATION BOURSIERE (MYM0)
6  M A J COMPTES DE REGLEMENT PAR DEFAUT (MUM0)
7  INT COMPTES DE REGLEMENT PAR DEFAUT (MUI0)

SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:
  
```

### 1.3 Types d'opération au CDSX

Les types d'opération sont conçus afin d'aider les adhérents à organiser les activités afférentes aux opérations. Le tableau présenté ci-après fait état des types d'opération utilisés au CDSX, de leur code et de leur description.

**Remarque :** Le code préfixé d'un F est utilisé pour les virements de fonds sans contrepartie. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'établissement d'opérations de fonds sans contrepartie, veuillez consulter la section [Virement de fonds sans contrepartie au moyen de la fonction opérations](#) à la page 38.

Type d'opération	Code	Description	Catégorie d'opération
Mandataire	A	Un courtier agit à titre d'intermédiaire entre un client et une institution et au nom du client pour acquérir une valeur	Opération non boursière
Attribution	ALT	Attribution <del>d'une</del> de positions <del>en cours</del> au RNC <del>en cours ou avec date de valeur</del> à <del>une</del> des opérations non boursières assignées par le CDSX	Opération non boursière
Transfert de compte	AT	Vire le compte d'un client d'un adhérent à un autre au moyen d'une livraison sans contrepartie ou d'une livraison de fonds	Opération non boursière
Client	C	Opération effectuée entre un courtier et un agent de règlement ayant le même client	Opération non boursière



## CHAPITRE 7

## Règlement d'opérations

Le tableau ci-dessous fait état des modes de règlement d'opérations au CDSX.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du règlement d'opérations visées par des instructions de règlement de la CDCC, veuillez consulter la section [Règlement CDCC en temps réel](#) à la page 136.

Mode de règlement	Description
TFT – Règlement individuel	Les opérations devant être réglées au moyen du règlement individuel seront réglées individuellement.
CNS – Règlement net continu (RNC)	<p>Le solde net des opérations devant être réglées par RNC <del>ayant atteint leur date de valeur</del> est établi quotidiennement <del>avec les quantités en cours non réglées ou partiellement réglées, par grand livre, par valeur, par monnaie, par organisme de compensation et par date de valeur.</del> Les <u>positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur sont comptées dans le solde net des positions au RNC en cours.</u> Les <del>positions en jeu dans ces opérations</del> <u>valeurs sur lesquelles portent ces positions au RNC en cours</u> doivent être détenues dans le compte général de l'adhérent afin d'être considérées pour le règlement.</p> <p>Le CDSX classe les quantités non réglées (ou « <del>défaillances échecs</del> ») en tant que positions <u>au RNC</u> en cours. Le vendeur détient la position de livraison des quantités non réglées et l'acheteur détient la position de réception. Les critères de classement des positions <u>au RNC</u> en cours <del>au RNC</del> du CDSX sont les suivants : grand livre, valeurs, monnaie et organisme de compensation.</p>

Les opérations enregistrées au CDSX dont le mode de règlement est RPC ne peuvent pas être réglées.

Il incombe à l'adhérent de gérer les positions à son compte général (GA000). Si l'adhérent ne veut pas que les actions d'un certain titre soient réglées au RNC, il doit effectuer l'une des démarches qui suivent :

- retirer cette position de son compte général avant le début du processus RNC et RNL;
- retirer cette position de son compte général au cours de la journée pendant que se déroule le processus de règlement au RNC en temps réel;
- mettre en attente les positions en cours à livrer.

### Vérification de la VGG lors du règlement

Le CDSX prend en charge les règlements en dollars canadiens et américains.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
**Heures limites pour les activités de règlement**

La vérification de la valeur de la garantie globale (VGG) s'applique jusqu'à la fin du processus de paiement en dollars canadiens seulement. Durant le processus de paiement, une vérification de la VGG modifiée est appliquée. Après le processus de paiement en dollars canadiens, la vérification de la VGG n'est pas appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

### 7.1 Heures limites pour les activités de règlement

Le tableau ci-dessous fait état des heures limites pour les activités de règlement. Au besoin, le CDSX envoie un message à diffusion générale à tous les adhérents pour les aviser de toute modification apportée à ces heures.

Activités de règlement	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Règlement individuel en temps réel <sup>1</sup>	7 h à 19 h 30	5 h à 17 h 30	4 h à 16 h 30
Règlement au RNC en temps réel <del>Aucun règlement au RNC en temps réel au cours du processus d'établissement du solde net du RNC le jour même</del>	7 h à 16 h	5 h à 14 h	4 h à 13 h
Période de règlement individuel restreint	16 h à 19 h 30	14 h à 17 h 30	13 h à 16 h 30
Règlement individuel en temps réel <sup>1</sup>	00 h 30 à 4 h	22 h 30 à 2 h	21 h 30 à 1 h
Processus RNC/RNL	À compter de 4 h	À compter de 2 h	À compter de 1 h

<sup>1</sup> L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

### 7.2 Règlement individuel faisant l'objet de restrictions

Au début du processus de paiement, le CDSX ne règle plus les fonds en dollars canadiens et américains. La restriction s'applique aux règlements individuels en dollars canadiens pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars canadiens et aux règlements en dollars américains pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars américains.

Si une opération individuelle en attente a des répercussions sur un grand livre faisant l'objet de restrictions relativement aux jours fériés, l'état de l'opération passe de P (en attente) à C (confirmée) à la date de restriction.

Si un grand livre fait l'objet d'une restriction de règlement de fonds relativement à des jours fériés et que l'opération individuelle en attente n'engage pas des fonds, cette dernière demeure en attente jusqu'à son règlement.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)*

### 7.3.1 Opérations en attente

Lorsque le CDSX met une opération individuelle en attente, un code de raison d'attente composé de deux caractères apparaît dans le champ ÉTAT. Le premier caractère identifie la partie en défaut (B pour acheteur ou S pour vendeur) et le deuxième donne la raison pour laquelle l'opération est en attente (S pour valeurs insuffisantes, F pour fonds insuffisants ou C pour VGG insuffisante).

L'admissibilité des opérations en attente au règlement est évaluée de nouveau si la situation de l'adhérent change et que les conditions de règlement sont remplies.

### 7.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

#### 7.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC ~~pour le règlement~~

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- ~~il~~ s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- ~~la date de valeur est antérieure à la date actuelle~~ le jour ouvrable courant correspond ou succède au jour précédant la date de valeur;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi selon la date de valeur et elle est ~~cotée~~ évaluée au marché. Les positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur deviennent des positions au RNC en cours et sont examinées en vue d'être réglées au moyen du RNC.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)*

S'il existe une restriction au RNC pour la valeur en raison d'une activité afférente à un événement de marché et que ~~l'opération répond aux~~ les critères d'extraction sont respectés, ~~les~~ opérations ~~est~~ sont évaluées au marché et ~~son~~ leur solde net est établi, mais elles ~~n'est~~ ne sont pas examinées en vue d'être réglées. ~~La~~ Les positions-~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur ~~est~~ sont alors attribuées. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Traitement d'opérations et droits et privilèges du chapitre Activités de droits et privilèges du *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

La CDS peut « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents est suspendu.

Une fois extraites, les opérations de RNC sont évaluées au marché et leur solde net est établi selon leur date de valeur avec les positions ~~de~~ au RNC ~~en cours~~ avec date de valeur actuelles. Les positions au RNC avec date de valeur dont la date de valeur correspond à la date du jour ouvrable courant ou lui est antérieure sont comptées dans le solde net des positions au RNC en cours. Lorsque le solde net des ~~nouvelles~~ positions ~~en cours~~ au RNC ~~au~~ en cours ou avec date de valeur a été établi, ~~elles~~ les positions sont également évaluées au marché. Les évaluations au marché sont appliquées directement contre les comptes de fonds du livreur et du destinataire.

**Remarque :** Les marges de crédit et les plafonds de fonctionnement ne font pas l'objet d'un retrait lorsque des évaluations au marché négatives sont appliquées.

#### 7.4.2 Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)

Si les opérations remplissent les conditions de règlement, le processus RNC/RNL tente de les régler selon un ordre de priorité bien défini. Les conditions de règlement sont les mêmes que dans le cas du règlement individuel (TFT) en temps réel et du règlement au RNC.

Pour prendre connaissance des conditions de règlement, veuillez consulter la section Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) à la page 71 et la section Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel à la page 75.

L'ordre de priorité de règlement du processus RNC/RNL s'établit comme suit :

- Opérations du marché intérieur en dollars américains devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces;

## CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

### *Processus de règlement au RNC en temps réel*

Comme le processus de règlement au RNC en temps réel a lieu pendant le traitement d'autres fonctions de règlement en ligne, il est impossible de garantir l'ordre de priorité énoncé ci-dessus.

Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée.

#### 7.5.1 Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel

Pour être réglées par RNC, les positions en cours doivent répondre aux critères suivants :

- le livreur et le destinataire sont tous deux admissibles au service de RNC;
- la valeur est admissible au RNC;
- ni l'un ni l'autre des adhérents n'est suspendu;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents ne doit faire l'objet d'aucune restriction relativement aux jours fériés;
- la position en cours à livrer n'est pas en attente.

Les opérations sont réglées en totalité ou en partie si :

- les vendeurs détiennent la totalité ou une partie des positions comptables à l'égard de la valeur dont ils sont les livreurs;
- les acheteurs disposent de fonds suffisants pour accepter la totalité ou une partie de la livraison dont ils sont les destinataires;
- le livreur et le destinataire disposent tous deux d'une VGG suffisante pour livrer ou recevoir la totalité ou une partie de la livraison.

#### 7.5.2 Évaluation au marché le jour même des positions ~~en cours~~ au RNC

Le CDSX comprend une fonctionnalité qui permet ~~de~~ de réévaluer au marché le jour même les positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur; lorsque :

- les opérations ~~à valeur actuelle~~ au RNC sont extraites le jour même;
- les cours intrajournaliers du marché fluctuent suffisamment pour justifier la réévaluation des positions au RNC en cours ou avec date de valeur.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Calcul des cotes au RNC*

### 7.5.3 Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC

Le CDSX comprend une fonction qui permet d'extraire les opérations ~~à valeur actuelle~~ au RNC devant être réglées par RNC. ~~L'extraction, l'établissement du solde net et l'évaluation au marché s'effectuent le même jour si les opérations admissibles au RNC sont réglées le jour même.~~ Lorsque les opérations sont extraites le jour même, les positions au RNC en cours ou avec date de valeur sont également cotées ce même jour.

L'extraction intrajournalière peut ~~aussi~~ être prévue ou exécutée de façon ponctuelle.

### 7.6 Calcul des cotes au RNC

Le CDSX effectue un calcul aux fins d'établissement de la cote pour les opérations au RNC et les positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur.

#### Opérations

L'écart de la cote d'une opération au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix de l'opération})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt.

Si l'écart de la cote a plus de deux décimales, la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

#### Positions ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur

L'écart de la cote d'une position ~~en cours~~ au RNC en cours ou avec date de valeur est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix au cours du marché précédent})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt. Pour les titres de participation, les unités correspondent à « 1 », alors qu'elles correspondent à « 100 » pour les titres d'emprunt.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position débitrice), la valeur sera arrondie à la hausse à la deuxième décimale.

## CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

### Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position créditrice), la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

#### 7.7 Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Les adhérents peuvent assurer la surveillance intrajournalière de leurs règlements au CDSX grâce aux procédés et méthodes suivants :

- [Interrogation des opérations boursières](#) à la page 28;
- [Interrogation d'opérations non boursières](#) à la page 44.

Dans le cas du RNC, les adhérents peuvent également consulter les procédés et méthodes afférents à l'[Interrogation de positions en cours au RNC](#) à la page 77.

Le jour suivant, les adhérents peuvent prendre connaissance des activités de RNC en consultant le rapport approprié. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des rapports sur les opérations, le règlement et le RNC, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

##### 7.7.1 Interrogation de positions ~~en cours~~ au RNC

Pour interroger des positions ~~en cours~~ au RNC [en cours ou avec date de valeur](#) :

1. Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
2. À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT – MENU (à la page 11) apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 78) apparaît.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Surveillance des règlements au moyen du CDSX*

**GRAND LIVRE - MENU**

```

MN10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:00:59
      GRAND LIVRE - MENU 03-03-21

  1 TENUE DE COMPTES (MAM0)
  2 VIREMENTS INTERCOMPTES (MAP0)
  3 INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES (MAS0)
  4 INTERROGATION POSITION DE FONDS (MAF0)
  5 INTERR UGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR(MAH0)
  6 VIREMENT DE FONDS (MAT0)
  7 RETENIR REGLEMENTS RNC A LIURER (MAR0)
  8 INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (MAI0)

      SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:

```

4. Tapez le numéro correspondant à INTERROGATION DES POSITIONS RNC-**EN-COURS** dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURSELECTION DE POSITIONS RNC (à la page 78) apparaît.

~~INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS~~ SELECTION DE POSITIONS RNC

```

MAI0 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:41 03-03-21
INTERROG INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS
LYDI

      VALEUR DE: _ A:

      TYPE VALEUR:

      SOUS-TYPE VALEUR:

      TYPE D'EFFET:

      MONNAIE:

      CODE ORG COMPENSATION:

      RECEVOIR/LIURER:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION: DONNEES:

```



**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
**Surveillance des règlements au moyen du CDSX**

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
VALEUR DE, À	Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.
TYPE VALEUR	D – Titre d'emprunt E – Titre de participation
SOUS-TYPE VALEUR	AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée
TYPE D'EFFET	Le code correspondant au type d'effet
MONNAIE	CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains
CODE ORG COMPENSATION	Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC
RECEVOIR/LIVRER	Le code correspondant au type de position à RNC- <del>en-cours</del> : R – Positions <del>en-cours</del> à recevoir D – Positions <del>en-cours</del> à livrer
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position <u>Ce champ ne s'applique pas aux positions au RNC avec date de valeur. Si ce champ est rempli, seules les positions au RNC en cours seront affichées.</u>
<u>DATE VALEUR DE, À</u>	<u>Il est possible de saisir soit une plage de dates de valeur, soit le contenu du champ DATE DE VALEUR DE, soit le contenu du champ À.</u> <u>Pour n'afficher que les positions au RNC en cours, il faut saisir la date du jour ouvrable courant dans les deux champs de date.</u>

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS POSITION RNC EN COURSDONNÉES SUR LES POSITIONS RNC (à la page 80) apparaît et affiche toutes les positions en cours au RNC devant être livrées.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
**Surveillance des règlements au moyen du CDSX**

**DÉTAILS POSITION RNC EN COURS** DONNÉES SUR LES POSITIONS RNC

```

MA11 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:52 03-03-21
INTERROG DETAILS POSITION RNC EN COURS
LYDI

CODE ORG
GR LIVRE VALEUR COM MONN SCI PRIX VAL NOM/QUANT

LYD09 CA101431AA21 DTC USD Y 15000.00-
LYD09 CA135007KP84 CDS CAD Y 100.000000000+ 7000.00+
LYD09 CA319426S476 CDS CAD Y 4500.00-
LYD09 CA50186E1007 DTC USD Y 25.000000000+ 4000.00+
LYD09 US00204M1210 CDS USD Y 4750.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION: - DONNEES:
  
```

7. Examinez les renseignements affichés à l'écran.

Champ	Description
<u>DATE DE VALEUR</u>	<u>Indique la date de valeur des positions au RNC avec date de valeur.</u> <u>Ce champ reste vierge pour les positions au RNC en cours.</u>
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y – Soumettre la position au règlement N – Ne pas régler la position <u>Ce champ reste vierge pour les positions au RNC avec date de valeur.</u>
PRIX	Le prix de règlement prévu de la position
VAL NOM/ QUANT	La position <del>en cours</del> <u>au RNC</u> totale

### 7.7.2 Mise en attente du règlement des positions au RNC à livrer

Afin de mettre en attente les positions au RNC à livrer :

- Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT – MENU (à la page 11) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 78) apparaît.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Surveillance des règlements au moyen du CDSX*

4. Tapez le chiffre correspondant à MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MARB SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 13:27:14 11-03-03
MODIFIER MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST

      VALEUR DE:  █          A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER:  D
      INDIC DE CONTRLE DE REGL:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION:  DONNEES:
Te █                                         DUT0NZ3M

```

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
VALEUR DE, À	Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.
TYPE VALEUR	D – Titre d'emprunt E – Titre de participation
SOUS-TYPE VALEUR	AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée
TYPE D'EFFET	Le code correspondant au type d'effet
MONNAIE	CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains
CODE ORG COMPENSATION	Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC
RECEVOIR/LIVRER	Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Surveillance des règlements au moyen du CDSX*

Champ	Description
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position
<u>DATE VALEUR DE, À</u>	<u>Par défaut, ce champ affiche la date du jour ouvrable courant et il est verrouillé.</u>

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

**Remarque :** Les positions en cours à recevoir ne peuvent être mises en attente. Les mises en attente sont automatiquement supprimées à la fin de la journée. Une position en cours à livrer ne peut pas être mise en attente si un rachat d'office existe.

DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

7. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position
PRIX	Le prix de règlement prévu de la position en cours
VAL/NOM	La position en cours totale

8. Appuyez sur ENTRÉE pour valider et appuyez sur PF10 pour sauvegarder.



## Demande de transmission de données

Action : <input type="checkbox"/> Ajout <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Suppression		Dénomination sociale :
Code de la société :	Unité :	
Grand livre :		
Autre :		

### Transmission à destination de la CDS (en provenance d'un adhérent)

<input type="checkbox"/> Inscription d'opération	<input type="checkbox"/> Rapprochement international des grands livres	<input type="checkbox"/> Confirmation d'opération	<input type="checkbox"/> Fichier des paiements prévus	<input type="checkbox"/> Fonds CPG – seulement Fichier sur les opérations (CANNEX)
<input type="checkbox"/> Rapprochement des grands livres	<input type="checkbox"/> Rapprochement international des opérations	<input type="checkbox"/> Fichier sur les opérations ACT	<input type="checkbox"/> Prix du PRD	<input type="checkbox"/> Virement intercomptes

### Transmission à destination d'un adhérent (en provenance de la CDS)

	Sous-type enreg.	Description		Sous-type enreg.	Description
		<b>Fichier sur les transactions de dépôt (FDJ) (0004) (tous)</b>			<b>Fichier sur les opérations (0009) (DDJ) (tous) (suite)</b>
	0040	Dépôts de valeurs non confirmés		0097	Nouvelles opérations à LQNT
	0041	Dépôts de fonds purgés et dépôts de fonds et de valeurs refusés		0098	Nouvelles opérations à CX2
		<b>Fichier sur les opérations boursières intérieures (0012) (DDJ) (tous)</b>			<b>Fichier sur les opérations (0002) (FDJ) (tous)</b>
	0071	Fichier sur l'appariement des opérations boursières intérieures		0023	Opérations boursières – opérations modifiées et en cours
	0072	Fichier sur l'appariement des opérations boursières intérieures – sous-adhérents		0024	Opérations boursières – opérations supprimées/purgées
		<b>Fichier sur les mises à jour de grands livres (0001) (FDJ) (tous)</b>		0028	Opérations non boursières – opérations non réglées (confirmées, non confirmées)
	0001	Transactions évaluées au marché		0029	Opérations non boursières – opérations supprimées/purgées
	0002	Dépôts de valeurs confirmés et dépôts de fonds confirmés			<b>Fichier sur les transactions de retrait (0005) (FDJ)</b>
	0003	Retraits confirmés, refusés et non confirmés		0050	Retraits non confirmés
	0004	Transactions de règlement d'opérations			<b>Autres fichiers sortants du CDSX</b>
	0005	Transactions de règlement de mises en gage		0006	Fichier sur les activités au RNC
	0006	Transactions de redressement de dépôts et de retraits		0010	Fichier sur les positions inscrites en compte au RNC en fin de journée
	0007	Transactions de redressement de grands livres		0011	Fichier de rapprochement des grands livres des gardiens
	0008	Transactions de virement intercomptes		0015	Fichier des positions du gardien
	0009	Transactions de règlement au RNC		0017	Fichier sur les statistiques de traitement des opérations institutionnelles quotidien
	0010	Paiement et réception au processus de paiement		0018	Fichier de données sur le traitement des opérations institutionnelles quotidien
	0011	Paiement et réception de droits et privilèges		7040	Fichier sur les droits et privilèges – complet
	0013	Transactions de virement de fonds		7041	Fichier sur les droits et privilèges – modifications
	0014	Opérations sur devises		0021	Fichier sur les opérations échouées reportées pour l'OCRCVM
		<b>Fichier sur les mises en gage (0003) (FDJ) (tous)</b>		0024	Fichier définitif des paiements prévus
	0030	Mises en gage existantes (régliées)		0014	Soldes du grand livre – date de clôture des registres aux fins de sollicitation de procurations
	0031	Transactions de mises en gage postdatées		0008	Fichier sur les positions au grand livre
	0032	Articles de prêt supprimés ou ajoutés		0020	Fichier sommaire sur les opérations au RNC consolidées de la NSCC
	0033	Mises en gage supprimées ou purgées		0007	Fichier sommaire de compte au RNC de la NSCC (données extraites)
		<b>Fichier sur les opérations (0009) (DDJ) (tous)</b>		7050	Fichier sur le profil des adhérents
	0020	Nouvelles opérations à la CDCC		0023	Fichier appariement des paiements prévus
	0022	Nouvelles opérations à la TSE et à la CDNX		7030	Fichier principal des valeurs – complet
	0025	Nouvelles opérations au CNQ		7031	Fichier principal des valeurs – modifications
	0026	Nouvelles opérations au TCM		0016	Fichier de déclaration au moyen du formulaire 1042-5 – données (mensuel) Société Grand livre
	0027	Opérations non boursières – opérations non réglées, reçues après la production du fichier de type 28		1000	Prix du PRD - refus
	0080	Nouvelles opérations au LYNX		0025	Fichier de données sur les défauts de livraison au RNC
	0090	Nouvelles opérations au PURE		0028	Fichier de données de sortie relatives aux opérations au format lisible par machine UTC de la NSCC
	0091	Nouvelles opérations au CHIX			
	0092	Nouvelles opérations à OMEG			
	0093	Nouvelles opérations à l'AATS			
	0094	Nouvelles opérations à NEOF			
	0095	Nouvelles opérations à TMXS			
	0096	Nouvelles opérations à ICXA			

Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
CDSX218F (06/15) page 1



## InterLink/SWIFT Service – Demande de messages

Adhérent de la CDS (demandeur) : \_\_\_\_\_ IDUC : \_\_\_\_\_ Grand livre : \_\_\_\_\_

Personne-ressource : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Tiers fournisseur de service (le cas échéant) : \_\_\_\_\_ Destinataire : \_\_\_\_\_  
(obligatoire)

Abonnement au service InterLink : Modifications aux exigences de service actuelles : Date : \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

Abonnement au service SWIFT: Modifications aux exigences de service actuelles : Date : \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

Code BIC : \_\_\_\_\_ Signature autorisée : \_\_\_\_\_

Nom du message	Numéro du message	Réception (I) ou envoi (O) CDS	Votre IDUC (✓)	Tiers fournisseur (✓)	Ajouter (✓)	Supprimer (✓)
Broadcast Notification Message	CDSN01N	O				
<b>Virement de fonds</b>						
Funds Transfer Entry	CDSA010	I				
Funds Transfer Reject	CDSA01R	O				
Funds Transfer Confirm	CDSA01C	O				
Funds Transfer Notify	CDSA01N	O				
<b>Virement Intercomptes</b>						
Inter-Account Movement Entry	CDSA020	I				
Inter-Account Movement Reject	CDSA02R	O				
Inter-Account Movement Confirm	CDSA02C	O				
Inter-Account Movement Notify	CDSA02N	O				
<b>Opération non boursière</b>						
Non-Exchange Trade Entry	CDST010	I				
Non-Exchange Trade Reject	CDST01R	O				
Non-Exchange Trade Confirm	CDST01C	O				
Non-Exchange Trade Notify	CDST01N	O				
Non-Exchange Trade Modify	CDST100	I				
Non-Exchange Trade Modify Rejection	CDST10R	O				
Non-Exchange Trade Modify Confirmation	CDST10C	O				
Non-Exchange Trade Modify Notification	CDST10N	O				
Non-Exchange Trade Settlement Notification	CDST90N	O				
<b>Grand livre</b>						
Ledger Position Update Notification	CDSU01N	O				
Default CUID required:						
<b>Mise en gage</b>						
Pledge Entry	CDSP020	I				
Pledge Modify	CDSP200	I				
Pledge Seizure	CDSP210	I				



Nom du message	Numéro du message	Réception (I) ou envoi (O) CDS	Votre IDUC (✓)	Tiers fournisseur (✓)	Ajouter (✓)	Supprimer (✓)
Pledge Add/Delete Loan Items	CDSP220	I				
Pledge Entry Confirmation	CDSP02C	O				
Pledge Entry Notification	CDSP02N	O				
Pledge Entry Rejection	CDSP02R	O				
Pledge Modify Confirmation	CDSP20C	O				
Pledge Modify Notification	CDSP20N	O				
Pledge Modify Rejection	CDSP20R	O				
Pledge Seizure Confirmation	CDSP21C	O				
Pledge Seizure Notification	CDSP21N	O				
Pledge Seizure Rejection	CDSP21R	O				
Pledge Add/Delete Loan Item Confirmation	CDSP22C	O				
Pledge Add/Delete Loan Item Notification	CDSP22N	O				
Pledge Add/Delete Loan Item Rejection	CDSP22R	O				
Pledge Notification (Short)	CDSP05N	O				
Pledge Settlement Notification	CDSP90N	O				
Pledge Pending Details Notification	CDSP10N	O				
<b>Dépôt et retrait</b>						
Security Deposit Entry	CSDS010	I				
Security Deposit Entry Confirmation	CSDS01C	O				
Security Deposit Entry Rejection	CSDS01R	O				
Security Deposit Entry Notification	CSDS01N	O				
Security Deposit Modify Notification	CSDS05N	O				
Withdrawal Entry	CDSW010	I				
Withdrawal Entry Confirmation	CDSW01C	O				
Withdrawal Entry Rejection	CDSW01R	O				
Withdrawal Modify Confirmation	CDSW05C	O				
Withdrawal Modify Notification	CDSW05N	O				
Withdrawal Modify Rejection	CDSW05R	O				
Withdrawal Entry Notification	CDSW01N	O				
<b>Messages afférents aux opérations boursières</b>						
Exchange Trade Entry	CDSY010	I				
Exchange Trade Confirm	CDSY01C	O				
Exchange Trade Reject	CDSY01R	O				
Exchange Trade Notify	CDSY01N	O				
Exchange Trade Modify Notify	CDSY10N	O				
Exchange Trade Settlement	CDSY90N	O				
<b>Compensation <u>Établissement du solde net au RNC - mise à jour de la position</u></b>						
CNS Netting – <u>Outstanding Position Update</u>	CDSX01N	O				
<u>CNS Netting – Value-dated Position Update</u>	CDSX03N	O				
<b>Position au RNC - indicateur de contrôle de règlement (« SCI »)</b>						
CNS Position - SCI Change	CDSX020	I				
CNS Position - SCI Change Confirmation	CDSX02C	O				
CNS Position - SCI Change Notification	CDSX02N	O				
CNS Position - SCI Change Rejection	CDSX02R	O				

**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX**  
*Heures limites du CDSX*

### 1.2.1 Restrictions relatives au règlement au CDSX

Les restrictions relatives au règlement apparaissent au tableau suivant :

Type de transaction	Accès en direct	Processus de paiement		Après le processus de paiement	Activités de nuit en direct
		Livraison des paiements	Traitement des garanties		
Règlement d'opérations	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
Règlement de mises en gage	Aucune restriction	Règlement de valeurs seulement Aucun règlement de fonds Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Règlement de valeurs seulement Aucune restriction	Aucune restriction
Livraison de titres du compte général	Aucune restriction	Mise à jour restreinte Règlement restreint du compte général et du compte de garantie restreinte		Aucune restriction	
Virement de fonds	Aucune restriction	Aucun virement de fonds			Aucune restriction
Dépôt de fonds	Aucune restriction	Aucun dépôt de fonds			Aucune restriction
Émission de droits et privilèges	Aucun paiement de droits et privilèges de 14 h 30 à 20 h, heure de l'Est (de 12 h 30 à 18 h, heure des Rocheuses et de 11 h 30 à 17 h, heure du Pacifique)				Aucun paiement de droits et privilèges
Règlement RNC en temps réel	Aucune restriction	Aucun règlement RNC en temps réel			

Les rapports en direct ne sont pas disponibles entre 15 h 58 et 16 h 10, heure de l'Est (entre 13 h 58 et 14 h 10, heure des Rocheuses et entre 12 h 58 et 13 h 10, heure du Pacifique).



**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX**  
**Services additionnels**

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

**1.12 Services additionnels**

Les adhérents peuvent souscrire à des services additionnels offerts au CDSX, notamment :

- le service InterLink – Une solution de recharge à l'utilisation des systèmes en direct de la CDS pour transmettre les détails des transactions, recevoir des messages relatifs aux transactions et aux systèmes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.
- des fonctions limitées au grand livre du Service de dépôt – Les adhérents qui doivent utiliser un grand livre du Service de dépôt pour la séparation de valeurs du marché monétaire peuvent avoir un accès limité au CDSX. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- le service Notification en ligne - transfert de compte (NELTC) – ce service facilite les échanges de données sur les comptes clients entre les abonnés. Il permet de remplacer les demandes de transfert sur papier et les listes de biens connexes utilisées pour effectuer un transfert de comptes clients d'un courtier à un autre. Le service NELTC permet le transfert électronique des renseignements et offre un processus de confirmation en ligne. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur du service NELTC*.
- le Service de Bulletins – la CDS rédige et diffuse des bulletins d'information afférents aux activités cruciales résultant de l'émission quotidienne de valeurs, de l'échange quotidien de valeurs, du traitement quotidien de droits et privilèges sur valeurs et des liens internationaux. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Bulletins de la CDS](#) du site Web de la CDS ([www.cds.ca](http://www.cds.ca)).
- le service de transmission des fichiers – ce service offre les détails des transactions du CDSX et les renseignements sur les titres et les droits et privilèges, les détails des positions au grand livre et les renseignements sur les activités de la DTCC au début et à la fin de la journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.
- le Service d'appariement des opérations – Un service qui effectue l'appariement des opérations non boursières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

## CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU CDSX

### Services additionnels

- le Service de règlement net continu – Un service qui établit le solde net des opérations admissibles avec des positions au RNC avec date de valeur. Les positions au RNC qui ont atteint leur date de valeur deviennent des positions au RNC en cours et sont soumises aux fins du règlement RNC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.
- le Service d'opérations en fonds seulement liées à des CPG – Un service qui permet aux émetteurs et aux acheteurs de CPG de régler les fonds, quotidiennement et sans intermédiaire, liés à de nouveaux CPG, aux paiements à l'échéance, aux versements d'intérêt, aux commissions et aux remboursements anticipés. Ces opérations non boursières sont créées au moyen de fichiers par lots par un centre de traitement à façon des CPG (par ex., CANNEX).
- l'Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées – cette interface permet aux adhérents de soumettre au CDSX des opérations institutionnelles appariées, et ce, au moyen d'un dispositif d'appariement virtuel (DAV). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.
- les services internationaux — La CDS offre les services internationaux suivants :
  - Service de liaison directe avec la DTC;
  - Service de liaison avec CAVALI;
  - Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC;
  - Service de liaison avec Euroclear France;
  - Service de liaison avec le JASDEC;
  - Service de liaison avec New York;
  - Service de liaison avec la SEB.
- le Service système d'établissement du solde net SOLA – Le CDSX offre une passerelle aux adhérents qui utilisent l'application d'établissement du solde net des titres à revenu fixe SOLA de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »). Au moyen du CDSX, les utilisateurs de SOLA peuvent soumettre, modifier et confirmer des opérations non boursières de pension sur titres et des opérations en espèces non boursières aux fins d'établissement du solde net et de novation à la CDCC.

Pour souscrire à ces services, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

## CHAPITRE 2

## Activités au grand livre

Le CDSX offre des dispositifs permettant de gérer les comptes, ainsi que les positions de valeurs et de fonds de ces comptes. Lorsque les profils IDUC et des grands livres d'une société sont établis par la CDS, les adhérents accèdent aux fonctions du grand livre pour :

- créer et supprimer des numéros de compte;
- virer des positions, sous réserve des restrictions relatives à la limitation des risques, entre des comptes et entre des grands livres;
- afficher les soldes courants de fonds et de valeurs;
- transférer des fonds entre les grands livres;
- interroger des positions au RNC (en cours ou avec date de valeur) dans leurs comptes au CDSX.

### 2.1 Fonctions du grand livre

Les adhérents peuvent gérer leurs comptes du CDSX au moyen des fonctions suivantes accessibles à partir de l'écran **GRAND LIVRE – MENU** à la page 22 :

- **TENUE DE COMPTES** – Permet à l'adhérent d'ajouter ou de supprimer des (numéros de) comptes et de changer des détails et des descriptions de comptes.
- **VIREMENT INTERCOMPTES** – Permet de virer des positions entre les comptes ou les grands livres d'une même société.
- **INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES** – Permet d'afficher le solde d'un ou de comptes donnés ou les positions d'une valeur particulière.
- **INTERROGATION POSITION DE FONDS** – Permet d'afficher la position de fonds en cours, le crédit en cours et le crédit utilisé, le maximum global en cours et le maximum global utilisé, ainsi que tout montant évalué au marché payé pour un grand livre.
- **INTERR VGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR** – Permet d'afficher les limites attribuées et utilisées d'un grand livre.
- **VIREMENT DE FONDS** – Permet de virer des fonds entre grands livres.
- **INTERROGATION POSITIONS AU RNC** – Permet d'afficher le détail des positions au RNC (en cours ou avec date de valeur).

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la fonction **INTERROGATION POSITIONS AU RNC**, veuillez consulter la section intitulée *Interrogation de positions en cours au RNC des Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Surveillance des événements

#### 8.2.7 Règles de paiement des droits et privilèges

Selon le type d'événements, le système de traitement des droits et privilèges utilise la date de clôture des registres, la date de paiement ou la date de remboursement des effets payables pour déterminer les positions au grand livre admissibles des adhérents :

- Les paiements de titres sont versés au compte séparé de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les paiements de fonds sont versés au compte de fonds de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les droits et privilèges sur un titre qui a été prêté au moyen d'une opération (c'est-à-dire, au moyen d'une opération de type prêt adhérent-mandant [« DPL »]) ne sont pas calculés par le système. Le prêteur doit les réclamer auprès de l'emprunteur.
- Les paiements de droits et privilèges sont crédités au grand livre suspendu de l'adhérent.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates implicites applicables aux restrictions découlant d'événements de marché, veuillez consulter le tableau des restrictions au CDSX. Veuillez toutefois noter que la CDS peut modifier les dates qui y sont inscrites au besoin.

#### 8.3 Surveillance des événements

Les adhérents sont responsables de surveiller les paiements des droits et privilèges à venir et de rapprocher leurs données à celles de la CDS pour s'assurer que les paiements sont exacts. Pour surveiller les événements à venir, les adhérents utilisent la fonction INTERROGER UN ÉVÉNEMENT, la fonction INTERROGER LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS, les rapports, les bulletins du service de dépôt et les rapports sur les événements de fin de journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Les adhérents peuvent consulter une liste des événements venant à échéance au cours de la semaine suivante au moyen du rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR.

Le rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT contient les positions des adhérents au grand livre pour toutes les valeurs qu'ils détiennent à la date de clôture des registres à l'égard desquelles un événement de distribution sera traité.

Les adhérents peuvent examiner l'écran INTERROGATION DE LA POSITION POUR L'ÉVÉNEMENT ou le RAPPORT CALEN. EVENEMENT (RAPPORT CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS) afin d'étudier leurs positions au grand livre ou les positions qu'ils détiennent à la date de clôture des registres.

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### *Surveillance des événements*

Pour les événements de dividende en espèces, de distribution en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour examiner les détails suivants :

- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées au grand livre à la date de clôture des registres;
- les opérations individuelles et les positions au RNC en cours réglées qui seront prises en compte dans le calcul du paiement (si le traitement des effets payables s'applique);
- les paiements prévus;
- les paiements finaux;
- les rajustements des effets payables (pour les événements de dividende et de distributions en espèces seulement);
- les opérations individuelles en cours, les positions au RNC en cours et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations sont calculés.

Pour les événements de dividende avec choix, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir les opérations individuelles en cours, les positions au RNC en cours et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations ont été prises en compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, les adhérents sont priés de consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Les adhérents peuvent examiner les soumissions confirmées relatives aux choix facultatifs effectuées précédemment en consultant le RAPPORT DE REPARTITION DE SOUMISSION – ADHERENT.

Pour établir quels droits et bons de souscription ont été exercés le jour ouvrable précédent, les adhérents peuvent consulter le RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION - ADHERENT et ainsi voir le nombre total de bons de souscription exercés et les frais de souscription, ainsi que le total des droits exercés, notamment le nombre de droits accumulés, la quantité d'actions additionnelles demandée et les frais de souscription.

Le RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS - ADHERENT contient la liste des événements de distribution de droits que les adhérents peuvent consulter afin de déterminer la quantité de droits à recevoir. Étant donné que tous les droits seront distribués, les adhérents sont responsables de toute mesure prise à l'égard des droits qu'ils ont reçus pour le compte de détenteurs réels ne pouvant pas prendre part au placement de droits (c.-à-d. les détenteurs de parts non admissibles).

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Soumission d'un choix de lettre de garantie

6. Étudiez les champs indiqués dans le tableau suivant :

Champ	Description
POSITION À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Toutes les positions à la date de clôture des registres Si la date de clôture des registres est antérieure à la date actuelle, l'événement apparaît seulement si l'adhérent a une position (négative ou positive) à la date de clôture des registres.
POSITION RAJUSTÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Inclus tout dépôt, retrait ou rajustement au grand livre entré après la date de clôture des registres dont la date d'entrée en vigueur est au plus tard à la date de clôture des registres.

#### 8.6 Soumission d'un choix de lettre de garantie

Lorsqu'un adhérent soumet un choix de lettre de garantie, la CDS débite la position complète à compter du début du jour suivant la date d'échéance jusqu'à la date et à l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Si la position complète n'est pas disponible à la date et à l'heure d'échéance de la garantie, un débit partiel est effectué (c'est-à-dire que toute position disponible est débitée).

Le cas échéant, l'adhérent peut négocier directement avec l'agent dépositaire pour acquérir des positions de lettre de garantie en circulation.

#### 8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« AT ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC (en cours ou avec date de valeur) sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.
- Les opérations dont le mode de règlement est « SNS » ne sont pas prises en compte aux fins de traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des réclamations](#) à la page 187 et la section [Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations](#) à la page 190.

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement d'opérations et droits et privilèges*

Les opérations au RNC sont extraites et leur solde net est établi le jour précédant la date de valeur dans le cadre des événements visés par des activités d'attribution ou de conversion. Le règlement n'est pas pris en charge par le service de RNC.

- Lors du traitement de l'attribution, les opérations non boursières individuelles sont créées à partir de positions au RNC (en cours ou avec date de valeur).
- Lors du traitement de la conversion, les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur sont converties à la nouvelle valeur à recevoir.

### 8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC en cours et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

Le tableau ci-dessous fait état des dates de saisie des opérations et de traitement des réclamations par type d'événements.

Code d'évén.	Nom de l'événement	Avec traitement des effets payables		Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)	s.o.		Date de clôture des registres	Date de paiement
APN	Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)	s.o.		Date de paiement -1	Date de paiement
DIS	Distribution en espèces	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
DIS	Distribution en espèces	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables <sup>1</sup>
DIV	Dividende en espèces	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
DIV	Dividende en espèces	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables <sup>1</sup>
DWO	Dividende avec choix	s.o.		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement d'opérations et droits et privilèges*

Code d'évén.	Nom de l'événement	Avec traitement des effets payables		Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
INT	Intérêt	s.o.		Date de paiement -1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix	s.o.		Date de paiement -1	Date de paiement
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>
SDS	Distribution en actions	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
SDS	Distribution en actions	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>
SDV	Dividende en actions	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
SDV	Dividende en actions	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>
SPN	Apport partiel d'actif	non		Date de clôture des registres	Date de paiement
SPN	Apport partiel d'actif	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement
SSP	Division d'actions	non		Date de clôture des registres	Date de paiement <sup>1</sup>
SSP	Division d'actions	oui		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Règlement de la réclamation seulement si l'opération sous-jacente a été réglée

Le CDSX traite les réclamations relatives aux opérations et les positions RNC en cours selon les règles suivantes :



## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### *Traitement d'opérations et droits et privilèges*

- Toutes les réclamations sont traitées à titre de transactions de droits et privilèges (débits ou crédits) au compte de fonds ou au compte séparé de l'adhérent. Il s'agit de transactions forcées (c'est-à-dire, ne faisant pas l'objet de vérifications de règlement).
- Les réclamations sont basées sur le taux et le type de droits et privilèges du choix implicite pour les événements de dividende avec choix et d'intérêt avec choix.
- Les réclamations sont traitées aux taux bruts de droits et privilèges pour les événements assujettis aux retenues d'impôt à la source.
- Le règlement des réclamations se déclenche au terme du paiement intégral des droits et privilèges et au passage de l'état de l'événement à PAYÉ. Pour les événements de dividende et de distributions en espèces qui présentent un traitement des effets payables, les réclamations sont réglées après le traitement des rajustements des effets payables.
- Pour les événements de dividende et distribution en espèces, de dividende avec choix, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions :
  - Une réclamation individuelle est traitée pour chaque opération individuelle confirmée et en attente, en cours à la fermeture des bureaux à la date de saisie, avec une date d'opération antérieure à la date de détachement de l'événement et une date de valeur antérieure ou égale à la date de saisie (par exemple, la date de clôture des registres ou la date de remboursement des effets payables).
  - Le règlement des opérations individuelles déclenche le règlement de la réclamation correspondante. Le règlement de la réclamation pour les opérations individuelles commence le jour du paiement de l'événement et continue pendant 30 jours civils par la suite.
  - Les réclamations sont traitées pour les positions au RNC en cours comme s'il s'agissait d'une attribution. Les adhérents n'auront qu'une transaction de réclamations pour les positions au RNC (débit ou crédit) traitée au grand livre à la date de paiement de l'événement.
  - Les réclamations et les détails correspondants relatifs aux positions RNC en cours et aux opérations réglées figurent au rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS. Les réclamations pour les positions au RNC figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement. Les réclamations pour les opérations individuelles figurent au rapport le jour après le règlement de l'opération correspondante.
- Pour les événements d'intérêt ou d'intérêt et de capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif) et d'autres titres adossés à des créances (date de paiement avec réduction d'actif) :
  - Une transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents.

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement d'opérations et droits et privilèges*

- Les réclamations et les positions au RNC en cours et les opérations individuelles correspondantes figurent au rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS. Les réclamations pour les positions RNC et les opérations en cours figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement.
- Les réclamations ne seront pas traitées pour les opérations NELTC.
- Si les fonds ou les valeurs ne sont pas disponibles dans le compte de l'adhérent, une position à découvert se crée. Dans un tel cas, la CDS est avisée et communique avec l'adhérent pour lui demander de corriger la situation.
- Toutes les fractions sont abandonnées. Au besoin, l'adhérent peut négocier directement avec l'adhérent compensateur pour acquérir les fractions abandonnées.
- Les adhérents peuvent vérifier le règlement correspondant à leurs réclamations au moyen du RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES ou du RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

### 8.7.2 Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations

Pour les types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-après, la conversion d'opérations est traitée au début de la journée à la date de paiement de la CDS.

Code	Nom de l'événement
MAT	Échéance
FBS	Titre LNH – paiement final
FAB	Autre paiement final adossé à des créances
INR	Reçu de versement de souscription
MCM	Modification obligatoire (changement de dénomination sociale)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
LQD	Liquidation
SEP	Séparation d'unité
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
CVM	Conversion obligatoire
EXM	Échange obligatoire
MCO	Modification obligatoire avec choix
MGO	Regroupement avec choix
PAO	Plan d'entente avec choix
MAO	Vente forcée avec choix

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement d'opérations et droits et privilèges*

Dans le cas des types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-dessus, la CDS traite la conversion d'opérations sur les opérations individuelles et les positions au RNC en fonction des articles reçus, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Article reçu	La conversion de l'opération est traitée comme suit...
Valeur	<p>Toutes les opérations non réglées, les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur sont converties en opérations, en positions au RNC en cours et en positions au RNC avec date de valeur correspondantes de la nouvelle valeur à la date de paiement.</p> <p>Les opérations individuelles postdatées sont converties à la date de valeur. L'établissement du solde net des opérations au RNC est établi et ces dernières sont converties à la nouvelle valeur.</p>
Espèces	<p>Les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur sont attribuées et converties en opérations individuelles.</p> <p>Toutes les opérations non confirmées de l'ancienne valeur sont supprimées et ne sont pas converties à la date de paiement.</p> <p>Les opérations postdatées sont supprimées à la date de valeur.</p> <p>Toutes les opérations confirmées de l'ancienne valeur sont converties à la date de paiement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>supprimant l'ancienne opération individuelle;</li> <li>créant une nouvelle opération individuelle avec une quantité nulle et le montant initial en dollars payé par l'acheteur au vendeur;</li> <li>créant une deuxième opération individuelle au moyen d'un ISIN d'espèces et du montant en dollars des droits et privilèges remis par le vendeur à l'acheteur.</li> </ul> <p>Les opérations postdatées sont converties à la date de valeur. L'établissement du solde net des opérations au RNC est établi avec les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur avant que les opérations au RNC soient attribuées et converties en opérations individuelles.</p>

**CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES**  
*Traitement des effets payables*

Article reçu	La conversion de l'opération est traitée comme suit...
Espèces et valeurs	Les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur sont attribuées et converties en opérations individuelles.
	Toutes les opérations non confirmées de l'ancienne valeur sont supprimées et ne sont pas converties à la date de paiement. Les opérations postdatées sont supprimées à la date de valeur.
	Toutes les opérations confirmées ayant atteint la date de valeur sont converties à la date de paiement en : supprimant l'ancienne opération; créant une nouvelle opération individuelle avec une quantité égale à la quantité de droits et privilèges, le même numéro ISIN pour la valeur et les droits et privilèges, et le montant initial en dollars payé par l'acheteur au vendeur; créant une deuxième opération individuelle au moyen d'un ISIN d'espèces et du montant en dollars des droits et privilèges remis par le vendeur à l'acheteur. Les opérations individuelles postdatées sont converties à la date de valeur. L'établissement du solde net des opérations au RNC est établi avec les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur avant que les opérations au RNC soient attribuées et converties en opérations individuelles.

Quel que soit le type d'articles reçus, les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur sont toujours attribuées pour les types d'événements suivants : MCO (modification obligatoire avec choix), MGO (regroupement avec choix), PAO (plan d'arrangement avec choix) et MAO (vente forcée avec choix).

Pour savoir comment les opérations en cours relatives aux événements obligatoires sont traitées, les adhérents peuvent consulter les rapports RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - DDJ et RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - FDJ. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*

### 8.8 Traitement des effets payables

La période des effets payables désigne à la période suivant la date de clôture des registres lorsqu'une valeur se négocie avant le traitement d'une division d'actions ou de droits et privilèges. Lorsqu'une opération individuelle ou une position au RNC en cours a été réglée au CDSX, entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables, les comptes des adhérents sont :

- crédités des droits et privilèges, si l'adhérent est le destinataire de la transaction;
- débités des droits et privilèges, si l'adhérent est le livreur de la transaction.

## CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

### Traitement des effets payables

La méthode de calcul des paiements de droits et privilèges lorsque le suivi des effets payables est applicable dépend de la forme de distribution, soit en espèces ou en valeurs. Par contre, dans les deux cas, le CDSX assure le suivi du règlement de transactions suivantes :

- les opérations individuelles boursières et non-boursières (par exemple, les livraisons en provenance de la DTC et à destination de la DTC, ATON);
- les positions au RNC en cours;
- les rajustements au grand livre.

#### 8.8.1 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en valeurs

Les types d'événement suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

Code	Nom de l'événement
RWS	Distribution de droits et de bons de souscription
SDS	Distribution en actions
SDV	Dividende en actions
SPN	Apport partiel d'actif
SSP	Division d'actions

1. Le CDSX détermine la position au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
4. Les adhérents peuvent examiner les détails de leur paiement au moyen :
  - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
  - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre 6</b>	<b>Rapports de vérification</b> .....	<b>45</b>
6.1	<b>RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS</b> .....	<b>45</b>
<b>Chapitre 7</b>	<b>Rapports de facturation</b> .....	<b>46</b>
7.1	RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION .....	46
7.2	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS DE TRANSFERT RELATIFS AU TRAITEMENT DES DROITS ET PRIVILÈGES. ....	46
7.3	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS ADMINISTRATIFS DES AGENTS DES TRANSFERTS .....	47
<b>Chapitre 8</b>	<b>Rapports sur le rachat d'office</b> .....	<b>48</b>
8.1	RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	48
8.2	RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE .....	49
8.3	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY .....	49
<b>Chapitre 9</b>	<b>Rapports sur la gestion de la garantie</b> .....	<b>51</b>
9.1	RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE .....	51
9.2	RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE .....	51
<b>Chapitre 10</b>	<b>Rapports du Service de règlement net continu</b> .....	<b>52</b>
10.1	<b>RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ</b> .....	<b>52</b>
10.2	<b>RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ</b> .....	<b>53</b>
10.3	Rapport CNS ACTIVITY .....	53
10.4	Rapport <b>SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL</b> (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL) .....	54
10.5	<b>RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC</b> .....	<b>55</b>
10.6	<b>RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS</b> .....	<b>56</b>
10.7	<b>RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC</b> .....	<b>56</b>
10.8	<b>RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION</b> ...	<b>56</b>
10.9	<b>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS</b> ....	<b>57</b>
10.10	<b>RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR</b> .....	<b>57</b>
<b>Chapitre 11</b>	<b>Rapports sur les crédits et les plafonds de fonctionnement</b> .....	<b>59</b>
11.1	Rapport <b>SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT CONFIRMEEES</b> .....	<b>59</b>
11.2	<b>RAPPORT PLAFOND DE FONCTIONNEMENT CHOISI</b> .....	<b>60</b>
11.3	Rapport <b>SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT</b> .....	<b>60</b>
<b>Chapitre 12</b>	<b>Rapports sur les dépôts et les retraits</b> .....	<b>61</b>
12.1	<b>RAPPORT DE TRANSACTIONS DE GARDIEN – DEPOTS ET RETRAITS</b>	<b>61</b>
12.2	<b>RAPPORT DES FRAIS DE TRANSFERT DEPOT ET RETRAIT</b> .....	<b>62</b>
12.3	<b>RAPPORT SOMMAIRE SUR LES FRAIS DE TRANSFERT DES DEPOTS ET RETRAITS – GARDIEN</b> .....	<b>62</b>

**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS**  
*Liste de rapports*

## 1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	RAPPORT RECH ANTIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	RAPP CLOT REG PROCUR (rapport de date de clôture des registres – procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne — transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYÉS À FUNDSERV	000529
	RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	RAPPORT QUOTIDIEN - RUPTURE DE MARIAGE	000376
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	RAPPORT DT REFUSÉES	000307
Rapports de vérification	RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS DE TRANSFERT RELATIFS AU TRAITEMENT DES DROITS ET PRIVILÈGES	000388
	RAPPORT DE RÉPARTITION DES FRAIS ADMINISTRATIFS DES AGENTS DES TRANSFERTS	000386

**CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS**  
*Liste de rapports*

<b>Catégorie de rapports</b>	<b>Nom du rapport</b>	<b>Code de rapport</b>
Rapports sur le rachat d'office	RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031
Rapports du Service de règlement net continu (RNC)	RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ	002536
	RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ	000133
	Rapport CNS ACTIVITY	000439
	Rapport SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL)	000010
	RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC	000229
	RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS	000300
	RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC	000233
	RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAULT DE RECEPTION	000124F
	RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS	000227
	RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR	000394
Rapports sur les crédits et les plafonds de fonctionnement	Rapport SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT CONFIRMEES	00036B
	RAPPORT PLAFOND DE FONCTIONNEMENT CHOISI	000029
	Rapport SOMMAIRE DES MARGES DE CREDIT	000046



## CHAPITRE 3

# Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent

Les rapports sur la fusion de l'agent et l'adhérent renseignent au sujet de toute fusion de deux entités.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent offerts, des codes (ID) des rapports et de leur disponibilité au service Rapports Web.

Rapport	Code de rapport ou disp. au service Rapports Web
RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271

## 3.1 RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC

Mode de livraison	SGR
Code de rapport	000270
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SECURITY TYPE, ISIN
Regroupement	TRADE COUNT

Ce rapport fait état des positions au RNC en cours et des positions au RNC avec date de valeur de l'« ancien » adhérent qui ont été déplacées au grand livre du « nouvel » adhérent.

## 3.2 RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE

Mode de livraison	SGR
Code de rapport	000084

## CHAPITRE 10

# Rapports du Service de règlement net continu

Les rapports du Service de règlement net continu (RNC) contiennent des renseignements sur l'activité du RNC.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports du Service de règlement net continu offerts et des codes (ID) des rapports.

Rapport	Code de rapport
RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ	002536
RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ	000133
Rapport CNS ACTIVITY	000439
Rapport SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL)	000010
RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC	000229
RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS	000300
RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC	000233
RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION	000124F
RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS	000227
RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR	000394

## 10.1 RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – DDJ

Code de rapport	002536
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	IDUC, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ISIN, DATE DE VALEUR
Regroupement	QUANTITÉ (par valeur, monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par valeur, monnaie et organisme de compensation) QUANTITÉ (par monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par monnaie et organisme de compensation)

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ**

Ce rapport fait état de toutes les opérations créées en raison d'une attribution. Il fait également état de toutes les opérations boursières et non boursières dont le mode de règlement est passé de RNC à TFT (règlement individuel) ou RPC (règlement par certificats). Les positions au RNC attribuées ont un type d'opération désigné par ALT.

Une opération ayant un mode de règlement RNC est une opération qui a été reconvertie à un mode de règlement RCN (consulter la section [RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC](#) à la page 56).

## 10.2 RAPPORT DES OPERATIONS ATTRIBUEES – FDJ

Code de rapport	000133
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	IDUC, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ISIN, DATE DE VALEUR
Regroupement	QUANTITÉ (par valeur, monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par valeur, monnaie et organisme de compensation) QUANTITÉ (par monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par monnaie et organisme de compensation)

Ce rapport fait état de toutes les opérations créées en raison d'une attribution. Il fait également état de toutes les opérations boursières et non boursières dont le mode de règlement est passé de RNC à TFT (règlement individuel) ou RPC (règlement par certificats). Les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur attribuées ont un type d'opération désigné par ALT.

## 10.3 Rapport CNS ACTIVITY

Code de rapport	000439
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU**  
**Rapport SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL)**

Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, ISIN, MONNAIE
Regroupement	DESTINATAIRES DU RNC EN COURS (par organisme de compensation) EXPÉDITEURS DU RNC EN COURS (par organisme de compensation) POSITION NETTE DU RNC EN COURS (par monnaie) DESTINATAIRES DU RNC EN COURS (par organisme de compensation et monnaie) EXPÉDITEURS DU RNC EN COURS (par organisme de compensation et monnaie) POSITION NETTE DU RNC EN COURS (par organisme de compensation et monnaie)

Ce rapport fait état de toutes les activités RNC qui ont lieu durant une journée précise. Les activités d'établissement du solde net sur lesquelles porte le rapport font état des positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur.

**10.4 Rapport SOMM ENCAISSE RNC – POST RNC/RNL (sommaire de l'encaisse au RNC – post RNC/RNL)**

Code de rapport	000010
Disponible	7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE (sauts de page) GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ACTIVITÉ
Regroupement	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE LES POSITIONS EN COURS AU RNC À LA FERMETURE DES BUREAUX (PAR POSITION AVEC DATE DE VALEUR EXTRAITE, COTE APPLIQUÉE AUX OPÉRATIONS, COTE APPLIQUÉE AUX POSITIONS NETTES EN COURS, COTE APPLIQUÉE AUX POSITIONS NETTES AVEC DATE DE VALEUR, POSITION NETTE EN COURS ATTRIBUÉE, RÈGLEMENT RNC/RNL POSITIONS EN COURS AU RNC AU TERME DES PROCÉDURES DE RNC ET DE RNL

Ce rapport fait état de toutes les modifications de la valeur en espèces des positions au RNC en cours depuis la fin de journée jusqu'au terme des processus RNC/RNL.

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC**

**10.5 RAPPORT D'ECART DE COTE DU RNC**

Code de rapport	000229
Disponible	7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée
Période d'archivage	6 mois
Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE (sauts de page) DATE DE VALEUR, SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION, ID DE L'OPÉRATION
Regroupement	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION DIFFÉRENCE DE COTE TOTALE AFFÉRENTE AUX OPÉRATIONS EXTRAITES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION) DIFFÉRENCE DE COTE TOTALE AFFÉRENTE AUX POSITIONS EN COURS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION) DIFFÉRENCE DE COTE TOTALE AFFÉRENTE AUX POSITIONS AVEC DATE DE VALEUR DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, ORGANISME DE COMPENSATION) DIFFÉRENCE DE COTE GLOBALE (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)

Ce rapport fait état des activités d'évaluation au marché pour le RNC. Il comprend la cotation des nouvelles opérations ainsi que les positions au RNC en cours et les positions au RNC avec date de valeur.

Ce rapport est généré lors du processus de traitement par lots de nuit et une autre fois après le processus RNC/RNL. Il est également produit lors de l'évaluation au marché le jour même des positions au RNC en cours et avec date de valeur, le cas échéant.

Pour ce rapport, le champ ID de l'opération affiche :

- un ID généré pour les opérations évaluées au marché (Y04267-95501, par exemple);
- un champ vierge pour les positions au RNC (en cours ou avec date de valeur) évaluées au marché
- un ID de transaction et aucun type de transaction (04267-03501, par exemple) pour les redressements de positions internes au RNC .

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS**

**10.6 RAPPORT DES OPERATIONS RNC – EXCEPTIONS**

Code de rapport	000300
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	ISIN
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état de toutes les exceptions du RNC qui ont lieu durant une journée précise.

**10.7 RAPPORT DES OPERATIONS CONVERTIES AU RNC**

Code de rapport	000233
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	IDUC, ID DE L'ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ISIN
Regroupement	QUANTITÉ (par valeur, monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par valeur, monnaie et organisme de compensation) QUANTITÉ (par monnaie et organisme de compensation) MONTANT (par monnaie et organisme de compensation)

Ce rapport fait état de toutes les opérations boursières converties qui, à l'origine, avaient un mode de règlement de RNC.

**10.8 RAPPORT DONNEES SUR LES COTES DE DEFAUT DE RECEPTION**

Code de rapport	000124F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE, AGENCE DE COMPENSATION, MONTANT NET DE LA COTE
Regroupement	MONTANT (par monnaie)

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS**

Le présent rapport fait état de la totalité des montants afférents à la cote d'intérêt, par valeur, ayant été calculés selon les quantités au RNC ayant été omises d'être réglées ce jour-là.

### 10.9 RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC EN COURS

Code de rapport	000227
Disponible	7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, ID DE VALEUR, HORODATEUR
Regroupement	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE  MODIFICATION DE LA VALEUR - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE)  MODIFICATION DE LA VALEUR - POSITIONS RÉGLÉES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE)  MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)  MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE - POSITIONS RÉGLÉES (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)

Ce rapport fait état des modifications apportées aux positions au RNC en cours. Le rapport est généré lors du processus de traitement par lots de nuit et une autre fois après le processus RNC/RNL. Les codes d'activité suivants sont signalés :

- AL – allotment [attribution]
- BI – buy-in washout [effacement d'un rachat d'office]
- EN – entitlement [droits et privilèges]
- NT – netting [établissement du solde net]
- PM – participant merge [fusion d'adhérents]
- ST – settlement (BNS and real-time) [règlement (RNL et en temps réel)]

### 10.10 RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR

Code de rapport	000394
Disponible	7 h, heure de l'Est (5 h, heure des Rocheuses et 4 h, heure du Pacifique) quotidiennement

**CHAPITRE 10 RAPPORTS DU SERVICE DE RÈGLEMENT NET CONTINU  
RAPPORT DE MISE A JOUR DES POSITIONS AU RNC AVEC DATE DE VALEUR**

Données disponibles	Au début de la journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE, DATE DE VALEUR, ID DE VALEUR, HORODATEUR
Regroupement	ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE MODIFICATION DE LA VALEUR - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, ORGANISME DE COMPENSATION, MONNAIE) MODIFICATION DE LA VALEUR TOTALE - POSITIONS DONT LE SOLDE NET A ÉTÉ ÉTABLI (par SOCIÉTÉ, GRAND LIVRE, MONNAIE)

Ce rapport fait état des modifications apportées aux positions au RNC avec date de valeur. Le rapport est généré lors du processus de traitement par lots de nuit et une autre fois après le processus RNC/RNL. Les codes d'activité suivants sont signalés :

- AL – allotment [attribution]
- EN – entitlement [droits et privilèges]
- MV – movement of a value-dated CNS position that reached value date [mouvement d'une position au RNC avec date de valeur qui a atteint la date de valeur]
- NT – netting [établissement du solde net]
- PM – participant merge [fusion d'adhérents]



**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES**  
**Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS**

- les événements obligatoires avec choix;
- les événements de distribution.

#### **13.4 Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS**

Code de rapport	000238F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	grand livre, type d'événement, code d'événement
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations qui sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC en cours qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou la veille de la date de paiement pour les événements suivants :

- APN (autre titre adossé à des créances sans réduction d'actif)
- ARN (intérêt ou intérêt et capital sans réduction d'actif)
- INO (intérêts avec choix)
- INT (intérêt)

Les réclamations inscrites au rapport sont réglées lors du jour ouvrable précédent.

#### **13.5 Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS**

Code de rapport	000369F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	GRAND LIVRE, TYPE EVEN, CODE EVEN
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations réglées avec les opérations individuelles et les positions au RNC en cours correspondantes sur lesquelles sont basées les réclamations pour les événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)

**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES  
SOUSSION QUOTIDIENNE – RAPPORT DE SUIVI DE PAIEMENT**

- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division d'actions)

Les réclamations sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC en cours qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables (dans la mesure où l'effet payable s'applique).

### 13.6 SOUSSION QUOTIDIENNE – RAPPORT DE SUIVI DE PAIEMENT

Code de rapport	000106
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	Quantité totale soumise par article de soumission de valeurs Montant total soumis par article de soumission en espèces Quantité totale soumise par participant par article de soumission Paiement total à recevoir par article à recevoir

Ce rapport fait état de tous les événements de paiement quotidiens pour lesquels des instructions de sélection de choix ont été soumises le jour ouvrable précédent, ainsi que des quantités totales soumises pour chaque article rattaché à un choix. Il contient une liste des adhérents qui ont soumis des instructions de sélection de choix dans le cadre d'un choix et indique les obligations de paiement totales y afférentes. Pour le suivi des soumissions effectuées dans le cadre des événements en bloc, reportez-vous à la section [RAPPORT DE REPARTITION RELATIF A UNE OFFRE – AGENT DÉPOSITAIRE](#) à la page 81.

### 13.7 RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

Code de rapport	000239F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans

**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES  
RAPPORT DE REPARTITION RELATIF A UNE OFFRE – AGENT DÉPOSITAIRE**

Ce rapport fait état de tous les événements devant être payés le jour même ou au prochain jour ouvrable.

**13.29 RAPPORT DE REPARTITION RELATIF A UNE OFFRE – AGENT DÉPOSITAIRE**

Code de rapport	000213
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement), OPTION (choix)
Regroupement	QUANTITÉS SOUMISES À L'OFFRE (par choix et événement)

Ce rapport fait état de la position cumulative de l'adhérent soumise à l'offre pour des événements en bloc avec choix facultatifs jusqu'à la date de paiement à la CDS. Le rapport est produit pour tous les choix facultatifs pour lesquels un adhérent doit soumettre des instructions à un agent dépositaire. Pour le suivi des soumissions effectuées dans le cadre des événements quotidiens, consultez la section [SOUMISSION QUOTIDIENNE – RAPPORT DE SUIVI DE PAIEMENT](#) à la page 70.

**13.30 RAPPORT DE REPARTITION DE SOUMISSION – ADHERENT**

Code de rapport	000282
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement), OPTION (choix), TENDERS (soumissions) en ordre chronologique croissant
Regroupement	QUANTITÉ SOUMISE, QUANTITÉ RÉGLÉE, MONTANT RETIRÉ, TOTAL GÉNÉRAL (par choix et événement)

Ce rapport fait état de toutes les positions cumulatives soumises à l'offre de l'adhérent pour tous les événements avec choix facultatifs jusqu'à la date de paiement à la CDS. Le rapport est produit pour les événements avec choix facultatifs pour lesquels l'adhérent doit soumettre des instructions à un agent dépositaire.

**13.31 RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS – DDJ**

Code de rapport	000268
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Au début de la journée

**CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES  
RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS – FDJ**

Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE, EVENT ID (type d'événement, code d'événement), ROLE (rôle), TRADE GROUP (groupe d'opérations), OTHER PARTY DETAILS (détails sur l'autre partie)
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des renseignements sur le traitement des opérations en cours, des positions au RNC en cours et des positions au RNC avec date de valeur à l'égard des événements obligatoires.

Si l'événement est établi et confirmé avant la date de paiement, selon un mode de paiement de nuit ou le jour même, les renseignements liés à la conversion des opérations sont contenus dans le rapport de début de journée, le matin de la journée de la date du paiement. Si l'événement est créé à la date du paiement et que le paiement est émis ou déboursé à la date du paiement, les renseignements liés à la conversion des opérations sont contenus dans le rapport TRADE CONVERSION – EOD, le matin de la journée suivant la date du paiement. Si un événement frappé d'un état Submitted for Payment a été supprimé, les opérations annulées sont contenues dans le rapport de fin de journée.

### 13.32 RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS – FDJ

Code de rapport	000222
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Période d'archivage Web	Un jour
Ordre de tri	EVENT TYPE, EVENT ID (type d'événement, code d'événement), ROLE (rôle), TRADE GROUP (groupe d'opérations), OTHER PARTY DETAILS (détails sur l'autre partie)
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des renseignements sur le traitement des opérations en cours, des positions au RNC en cours et des positions au RNC avec date de valeur à l'égard des événements obligatoires.

**CHAPITRE 7 ADHÉSION AUX SERVICES DE LA CDS ET RETRAIT DES SERVICES DE LA CDS  
CDSX****7.6 CDSX**

Le CDSX fournit des services de compensation, de dépôt et de droits et privilèges pour les titres d'emprunt et de participation admissibles. Le système présente aux adhérents de la CDS une fonction en ligne et en temps réel. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

Les adhérents adhèrent à ce service en sélectionnant l'option CDSX à la DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C (CDSX789F).

Les adhérents doivent également remplir la DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE A (CDSX786F).

**7.7 Fichier de la position du gardien au CDSX**

Le fichier faisant état de la position du gardien au CDSX permet aux adhérents de rapprocher les positions du gardien avant la soumission de fichiers à la CDS. Le fichier est envoyé aux adhérents à 22 h, heure de l'Est (21 h, heure des Rocheuses et 19 h, heure du Pacifique) et fait état des positions du gardien, ainsi que des dépôts et des retraits non confirmés.

Remarque : Les adhérents abonnés à ce service sont toujours tenus d'envoyer des fichiers de rapprochement à la CDS.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des données contenues dans le fichier, veuillez consulter la section Fichier de la position du gardien au CDSX du guide *Services interactifs et par lots de la CDS —Renseignements techniques*.

Les adhérents s'abonnent à ce service en sélectionnant Fichier de la position du gardien au CDSX dans le formulaire DEMANDE DE TRANSMISSION DE DONNÉES (CDSX 218F).

**7.8 Service de règlement net continu**

Le Service de règlement net continu établit le solde net des opérations admissibles au RNC par date de valeur. Les positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur sont comptées dans le solde net des positions au RNC en cours et sont admissibles au règlement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

Les adhérents s'abonnent à ce service en sélectionnant l'option RÈGLEMENT NET CONTINU à la DEMANDE D'ADHÉSION : ANNEXE C (CDSX789F).

## CHAPITRE 7 ADHÉSION AUX SERVICES DE LA CDS ET RETRAIT DES SERVICES DE LA CDS

### *Rapports positions du RNC*

#### Contribution initiale à la garantie

Avant de pouvoir utiliser le Service de règlement net continu, les adhérents doivent verser une contribution initiale à la garantie du fonds des adhérents du RNC et du fonds de défaillance du RNC. La CDS informera les adhérents du montant de leurs contributions initiales.

#### 7.8.1 Retrait du RNC

Avant de pouvoir se retirer de la fonction RNC, les adhérents doivent avoir rempli leurs obligations relatives au RNC. Plus précisément, ils doivent avoir rempli toutes leurs obligations relatives au RNC (positions en cours ou avec date de valeur) envers la CDS et avoir payé tout montant évalué au marché dû. Les adhérents doivent également avoir payé leur quote-part de toute perte résiduelle engagée par une défaillance survenue alors qu'ils étaient adhérents au Service de règlement net continu.

Pour vous retirer du RNC :

1. Informez la CDS de votre intention de vous retirer de la fonction de règlement net continu au moyen d'un préavis écrit.
2. Communiquez avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS afin de demander verbalement à ce que la CDS cesse d'établir le solde net des opérations. Pendant votre processus de retrait du RNC, un représentant du Service à la clientèle de la CDS vous aidera.
3. Payez tous les paiements évalués au marché que vous devez, ou recevez tous les paiements évalués au marché qui vous sont dus.

**Remarque :** Aux fins d'attribution de toute perte résiduelle, un adhérent qui a entrepris de se retirer du RNC continue d'être considéré comme étant un adhérent au RNC pendant une période de quinze (15) jours ouvrables suivant la date à laquelle il a éliminé toute opération de compensation RNC auprès de la CDS et payé tout montant évalué au marché impayé. Au terme de cette période de quinze (15) jours, la CDS remettra à l'adhérent ses contributions au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC, réduite de sa quote-part de toute perte résiduelle lui ayant été attribuée (s'il n'avait pas subséquemment reconstitué ses contributions au service de RNC).

#### 7.9 Rapports positions du RNC

Le service Production de rapports sur les positions au RNC fournit aux adhérents des renseignements au sujet de l'ensemble de leurs positions au RNC avant le processus de règlement net par lots. Les renseignements font à la fois état de la position et de l'évaluation actuelle (en fonction des cours actuels au CDSX).

**CHAPITRE 9****Procédés et méthodes de fusion**

La CDS effectue des fusions d'adhérents et d'agents de valeurs à l'aide de processus manuels et automatisés. Un adhérent peut jouer l'un des rôles suivants dans une fusion :

- ancien adhérent - désigne l'adhérent qui cessera d'exister après la fusion;
- nouvel adhérent - désigne la nouvelle entité ou un adhérent qui continuera d'exister après la fusion.

**Traitement des fusions d'agents**

Une fusion d'agents comprend des activités liées à ce qui suit :

- mise à jour des renseignements sur l'agent enregistrés dans le fichier principal des valeurs (FPV);
- mise à jour des renseignements sur l'agent émetteur du marché monétaire enregistrés dans le CDSX;
- mise à jour des renseignements sur l'agent relativement aux événements de droits et privilèges et aux événements de marché;
- fusion des positions du gardien si l'agent exécute des fonctions de gardien dans le CDSX.

Si les entités qui fusionnent sont des adhérents au CDSX, des activités relatives à la fusion d'adhérents sont également effectuées.

**Traitement des fusions d'adhérents**

Une fusion d'adhérents comprend des activités relatives à la fusion de ce qui suit :

- positions au grand livre de l'adhérent;
- opérations en cours et avec date d'échéance ultérieure;
- transactions en cours relatives aux mises en gage, aux dépôts et aux retraits;
- positions au RNC en cours ou avec date de valeur;
- rachats d'office.

**9.1 Traitement des fusions**

Une fusion est traitée comme suit :

1. Les adhérents sont priés d'envoyer une lettre à la CDS pour l'aviser d'une fusion, au moins 15 jours ouvrables avant la date de la fusion.

**CHAPITRE 9 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE FUSION**  
*Gestion et liquidation des transactions en cours au CDSX*

2. Selon les renseignements convenus indiqués dans les formulaires dûment remplis, la CDS met à jour les profils des adhérents suivants :
  - renseignements sur l'agent et les relations avec l'agent dans le FPV;
  - renseignements sur l'émetteur du marché monétaire dans le FPV, au besoin;
  - événements actifs et renseignements appropriés sur l'agent.
3. Les nouveaux adhérents sont priés d'examiner leur profil dans le CDSX et d'informer le représentant de leur client que leur profil est établi tel qu'il a été demandé. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Révision des profils à la CDS](#) à la page 82.
4. Pour ce qui est des fusions d'agents de valeurs où les unités de l'ancien et du nouvel adhérent sont des unités de gardien, la CDS transfère les positions de gardien à la fermeture des bureaux, la veille de la date d'entrée en vigueur de la fusion.

### 9.3 Gestion et liquidation des transactions en cours au CDSX

1. Avant la fin de la journée, la veille de la fusion, la CDS procède comme suit :
  - elle suspend toutes les unités liées aux grands livres de l'ancien adhérent;
 

**Remarque :** Les unités de l'ancien adhérent sont suspendues de toutes les activités du CDSX (par ex., opération, mise en gage, etc.) en permanence, sauf les règlements liés aux grands livres de l'ancien adhérent.
  - elle annule tous les rachats d'office émis par l'ancien adhérent faisant l'objet de la fusion;
  - elle s'assure que toutes les activités relatives aux garanties sont achevées.
2. Après la date d'entrée en vigueur de la fusion, la CDS surveille ce qui suit :
  - règlements RNC;
  - événements en cours dont la date de clôture des registres est antérieure à la date de fusion;
  - livraisons internationales.
3. Une fois que les positions au RNC en cours de l'ancien adhérent ont été compensées, que tous les droits et privilèges ont été payés au grand livre de l'ancien adhérent et que toutes les livraisons internationales ont été achevées, la CDS suspend l'ancienne société.

La fusion a les répercussions suivantes sur les activités de la CDS :

- Les opérations non réglées en cours sont converties de l'ancien IDUC au nouvel IDUC.



## CHAPITRE 9 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE FUSION

### Gestion et liquidation des transactions en cours au CDSX

- Les opérations afférentes aux livraisons internationales (initiées au moyen de la fonction de livraison internationale 1MHUB) ne sont pas converties par la fonction de fusion. Elles seront liquidées par la CDS dans la plupart des cas.
- Les opérations dont le mode de règlement est SNS ne sont pas converties. Il incombe aux adhérents de faire en sorte que ces opérations soient compensées avant la veille de la fusion.
- Les transactions de mise en gage, de dépôt et de retrait, ainsi que les transactions internationales engageant des IDUC du grand livre de l'ancien adhérent ne sont pas converties par la CDS. Les adhérents doivent les liquider (c.-à-d. les régler ou les supprimer) avant la fin de la journée, la veille de la fusion.
- Toutes les positions au RNC en cours, sauf celles de l'ancien adhérent ayant fait l'objet d'un rachat d'office, sont converties automatiquement à la fermeture des bureaux, la veille de la fusion. Ces positions en cours feront l'objet d'un règlement engageant le nouvel adhérent à la date d'entrée en vigueur de la fusion.

Toutes les positions au RNC avec date de valeur sont automatiquement converties à la fermeture des bureaux le jour précédant la date de la fusion.

La veille de la fusion, la CDS suspend toutes les unités liées à l'ancien adhérent. Ainsi, les nouvelles opérations ne sont pas acceptées le jour de la fusion.

- Tous les rachats d'office qui subsistent après la fusion sont traités en fonction de l'ancien et du nouvel adhérent (c.-à-d. les transactions de liquidation sont appliquées à l'ancien adhérent alors que celles de remplacement sont appliquées au nouvel adhérent).

Une fois que tous les règlements sont effectués (c.-à-d. aux services de règlement net continu et de règlement individuel), l'ancienne société est suspendue afin d'empêcher tout règlement subséquent aux grands livres de l'ancienne société.

- Les demandes de transfert (« DT ») NELTC ne sont pas converties. Il incombe aux adhérents de s'assurer que toutes les DT indiquent l'IDUC de la société du nouvel adhérent. Après la date d'entrée en vigueur de la fusion, les opérations seront enregistrées au CDSX.
- Les réclamations en suspens ne sont pas converties. Il incombe aux adhérents de vérifier que ces transactions en suspens ont été réglées avant la fin de la journée, la veille de la fusion. Le RAPPORT DES TRANSACTIONS NON REGLEES fait état des réclamations en suspens. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

## CHAPITRE 10 VALEUR DE LA GARANTIE GLOBALE

### *Tâches afférentes à la VGG*

- réévaluer la VGG des adhérents en fonction des nouveaux prix au cours de la journée (le règlement est suspendu de manière provisoire afin de permettre à la CDS de procéder à la réévaluation);
- recalculer le montant évalué au marché des positions au RNC en cours ou avec date de valeur.

#### 10.9 Tâches afférentes à la VGG

La gestion de la VGG fait appel aux gestionnaires suivants :

- Gestionnaires de famille — Ceux-ci distribuent les montants de VGG et de limites de secteur attribués par la CDS aux membres de leur famille. Voici certaines des tâches des gestionnaires de famille :
  - [Accès à l'écran MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG](#) à la page 132;
  - [Distribution de la VGG et des limites de secteur d'une famille](#) à la page 136;
  - [Redistribution de la VGG et des limites de secteur d'une famille](#) à la page 139.
- Gestionnaires de société — Ceux-ci distribuent les montants de VGG et de limites de secteurs aux grands livres de leur société. Ces montants sont composés de la VGG initiale et des limites de secteurs attribuées par le gestionnaire de famille ainsi que des montants initiaux attribués par la CDS au groupe de crédit de catégorie. Voici certaines des tâches des gestionnaires de société :
  - [Interrogation de la VGG d'une société](#) à la page 140;
  - [Distribution de la VGG et des limites de secteur d'une société](#) à la page 143;
  - [Redistribution de la VGG et des limites de secteur d'un grand livre](#) à la page 145.

##### 10.9.1 Accès à l'écran MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG

Pour accéder à l'écran MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG :

1. Établissez une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Établir l'accès aux systèmes de la CDS au moyen d'une connexion VPN](#) à la page 23.
2. À l'écran **SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. - MENU PRINCIPAL** (à la page 27), tapez le chiffre correspondant à la fonction CDSX - FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **FONCTIONS DU CLIENT - MENU** (à la page 82) apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à **MAXIMUM GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ - MENU** dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran **MAX GLOB DE SOCIÉTÉ ET MENU VGG** (à la page 133) apparaît.

## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### Fonds du service de contrepartie centrale

#### Groupes de crédit

À chaque fonds commun de garantie correspond un groupe de crédit. Si le traitement d'une suspension exige que les obligés d'un fonds commun de garantie paient à la CDS un montant supérieur à la valeur de la garantie qu'ils ont reçue, ces derniers sont tenus de payer le manque à gagner en vertu des obligations qu'ils ont contractées à titre de membres du groupe de crédit.

#### Groupes de crédit d'adhérents non contributeurs pour les emprunteurs

Si un emprunteur choisit de ne faire partie des fonds communs de garantie des adhérents contributeurs, il doit alors faire partie de l'un des groupes de crédit d'adhérents non contributeurs suivants :

- dollars canadiens;
- dollars américains.

Dans le cadre de leur participation (au groupe de crédit d'adhérents non contributeurs), les membres d'un tel groupe ne mettent pas de garanties en gage auprès de la CDS. Les groupes de crédit d'adhérents non contributeurs servent à régler certaines obligations d'un adhérent suspendu qu'une marge de crédit, un plafond de fonctionnement ou un fonds du service de contrepartie centrale pourrait ne pas couvrir. Par exemple, si un adhérent suspendu ne possède pas de marge de crédit et doit des fonds à la CDS en raison de la contrepassement de droits et privilèges, cette portion de l'obligation de l'adhérent suspendu devient la responsabilité des membres du groupe de crédit des adhérents non contributeurs.

#### 14.2 Fonds du service de contrepartie centrale

Les fonds des adhérents au service de contrepartie centrale suivants ont été créés afin de couvrir les risques découlant de l'utilisation du service de contrepartie centrale offert par la CDS :

- fonds des adhérents du RNC
- fonds de défaillance du RNC

Les adhérents qui utilisent le service de RNC de la contrepartie centrale sont tenus d'adhérer au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC constitués pour ce service.

Le fonds des adhérents du service de RNC de la contrepartie centrale couvre uniquement les paiements au cours du marché et les risques éventuels découlant des positions au RNC en cours ou avec date de valeur qui sont propres au service de RNC. En cas de suspension d'un adhérent au service de RNC de la contrepartie centrale, le fonds des adhérents de la contrepartie centrale devra acquitter uniquement la portion des obligations de l'adhérent suspendu.

## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### *Fonds du service de contrepartie centrale*

Le fonds de défaillance du RNC a été conçu de manière à assurer que la CDS dispose de ressources financières supplémentaires suffisantes pour que son service de RNC de la contrepartie centrale puisse couvrir un grand nombre de scénarios de crise possibles. Le fonds de défaillance du RNC est un dispositif préfinancé constitué d'actifs apportés par les adhérents du RNC qui peuvent être utilisés par la contrepartie centrale dans certaines circonstances pour faire face aux pertes ou aux pressions sur la liquidité résultant du manquement d'un participant à ses obligations.

#### **Obligations de couverture**

Les membres du fonds des adhérents du RNC de la contrepartie centrale cautionnent les obligations mentionnées ci-dessous que les autres membres peuvent contracter :

- paiements au cours du marché effectués dans le cadre d'un service de la contrepartie centrale;
- toute perte découlant de la liquidation d'une position en cours ou avec date de valeur (c.-à-d. d'une position en cours ou avec date de valeur à livrer [position vendeur] ou d'une position en cours ou avec date de valeur à recevoir [position acheteur]).

Les fonds des adhérents au service de la contrepartie centrale liés à un service ne sont responsables que des obligations engendrées par le service en question. Par exemple, le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC ne sont responsables que des paiements au cours du marché du RNC et des positions au RNC en cours ou avec date valeur découlant du service de RNC.

Chaque membre d'un fonds des adhérents fournit une garantie calculée en fonction des formules applicables à ce fonds.

#### **Obtention de liquidités**

La CDS établit des liquidités de soutien destinées aux fonds aux services de la contrepartie centrale.

#### **Groupes de crédit**

À chaque fonds des adhérents correspond un groupe de crédit. Si le traitement d'une suspension exige que les obligés d'un fonds des adhérents paient à la CDS un montant supérieur à la valeur de la garantie qu'ils ont mise en gage, ils sont tenus de payer ce manque à gagner en vertu des obligations qu'ils ont contractées à titre de membres du groupe de crédit.

## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### Garantie

- Garantie que l'adhérent suspendu a fournie au service de règlement – Les valeurs ou les fonds détenus dans les comptes à risque de l'adhérent suspendu (c.-à-d. les comptes généraux et les comptes de garantie restreints). Ce type de garantie est également connu sous le nom de garantie de la VGG puisque la vérification de la VGG a pour but de s'assurer que la garantie en question existe bel et bien et qu'elle est disponible en cas de suspension.
- Contributions de l'adhérent suspendu au fonds commun de garantie – Les valeurs que l'adhérent suspendu a mises en gage auprès d'un fonds commun de garantie et du groupe de crédit correspondant.
- Contributions de l'adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC de la contrepartie centrale – Les valeurs que l'adhérent suspendu a mises en gage auprès d'un (des) fonds du service de contrepartie centrale. L'adhérent suspendu peut être membre de plusieurs de ces fonds (p. ex., le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC).
- Garantie particulière de l'adhérent suspendu – Les valeurs que l'adhérent suspendu a mises en gage auprès de la CDS à titre de garantie particulière. La CDS peut exiger qu'un adhérent donne une garantie particulière si elle juge que les activités de ce dernier présentent des risques supplémentaires pour elle ainsi que pour les autres adhérents et que ces risques pourraient ne pas être couverts par les mécanismes de réduction des risques habituels. Par exemple, la CDS peut exiger une garantie particulière de la part d'un adhérent dont les positions en cours ou avec date de valeur aux services de la contrepartie centrale sont anormalement élevées ou dont les positions aux services de la contrepartie centrale sont constituées de titres très peu liquides.
- Contributions des obligés au fonds commun de garantie – Les valeurs qu'ont mises en gage les autres membres du fonds commun de garantie et du groupe de crédit correspondant dont l'adhérent suspendu fait partie.
- Contributions des obligés au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC de la contrepartie centrale – Les valeurs qu'ont mises en gage les autres membres des fonds de la contrepartie centrale dont l'adhérent suspendu fait partie.

#### 14.7.1 Ordre de garantie

L'ordre d'utilisation des garanties est conçu pour que les risques ne retombent pas sur les autres services (comme le RNC) et les autres mécanismes de réduction des risques. Par exemple, les obligations de paiement que couvre un fonds commun de garantie ne sont jamais transférées à un prêteur. Chaque type de garantie a une utilisation principale.

**CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE**  
**Garantie**

Advenant le cas où l'adhérent suspendu aurait fourni un excédent de garantie, l'utilisation de cet excédent est également précisée. Par exemple, la garantie mise en gage auprès du fonds des adhérents du RNC et du fonds de défaillance du RNC doit d'abord servir à couvrir les montants du RNC au cours du marché de l'adhérent suspendu ainsi que les pertes engendrées par la clôture des positions au RNC en cours ou avec date de valeur de ce dernier. Une fois que ces deux éléments auront été réglés, la CDS attribuera tout montant de garantie du RNC excédentaire à la réduction des autres pertes.

Le tableau suivant indique l'ordre d'utilisation de chaque type de garantie au terme de la suspension d'un emprunteur.

<b>Utilisation des garanties en cas de défaillance de la part d'un emprunteur</b>		
<b>Type</b>	<b>Utilisation principale</b>	<b>Ordre d'utilisation secondaire</b>
Garantie que l'adhérent en cause a fournie au service de règlement	Prêteurs (le cas échéant)	Tout solde de garantie est ensuite dévolu aux emprunteurs qui font partie du fonds commun de garantie en dollars canadiens (si l'adhérent en cause en est membre).  Tout solde de garantie est dévolu aux emprunteurs qui font partie du fonds commun de garantie en dollars américains.  La CDS utilise tout excédent pour réduire les autres pertes.
Contributions de l'adhérent en cause au fonds commun de garantie (le cas échéant)	Emprunteurs faisant partie du fonds commun de garantie en dollars canadiens (le cas échéant)	Tout solde de garantie est ensuite dévolu aux emprunteurs (s'il y a lieu).  Tout solde de garantie est dévolu aux emprunteurs qui font partie du fonds commun de garantie en dollars américains (le cas échéant).  Tout excédent est dévolu à la CDS qui s'en servira pour réduire les autres pertes.
Contributions de l'adhérent en cause au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC (le cas échéant)	Obligés du service de contrepartie centrale	Tout solde de garantie est dévolu à la CDS qui s'en servira pour réduire les autres pertes.
Garantie particulière de l'adhérent en cause (le cas échéant)	Obligés du service de contrepartie centrale ou du fonds commun de garantie pour lequel une garantie particulière a été exigée	Tout excédent de garantie particulière est réparti proportionnellement entre les prêteurs de l'adhérent en cause (le cas échéant) de même que les emprunteurs du fonds commun de garantie en dollars canadiens et du fonds commun de garantie en dollars américains dont l'adhérent en question fait partie (le cas échéant).

## CHAPITRE 14 PROCÉDÉS ET MÉTHODES APPLICABLES EN CAS DE DÉFAILLANCE

### Traitement des suspensions

3. La CDS transfère la garantie dans les grands livres de gestion des garanties de la CDS, de la fédération adhérente de remplacement et du service de contrepartie centrale. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Garantie](#) à la page 195.

#### 14.8.5 Obligations auprès de la contrepartie centrale

Si un adhérent suspendu a des obligations en cours ou avec date de valeur auprès du service de la contrepartie centrale (c.-à-d. des positions en cours ou avec date de valeur à livrer ou à recevoir au service de RNC), la CDS exécute les transactions de clôture afin de dénouer ces positions au RNC en cours ou avec date de valeur. Par exemple, si l'adhérent suspendu a laissé une position au RNC en cours ou avec date de valeur à livrer, la CDS rachète les valeurs sur le marché afin de dénouer cette position en cours ou avec date de valeur. De même, si l'adhérent suspendu a laissé une position en cours ou avec date de valeur à recevoir, la CDS vend les valeurs sur le marché afin de dénouer cette position en cours ou avec date de valeur.

Toute perte découlant de l'exécution de ces transactions de clôture devient une obligation du fonds des adhérents du RNC et du fonds de défaillance du RNC de la contrepartie centrale relatif au service à l'origine de la position en cours ou avec date de valeur. Tout gain découlant de l'exécution de ces transactions de clôture est attribué au service de contrepartie centrale à l'origine de la position en cours ou avec date de valeur.

#### 14.8.6 Obligations du groupe de crédit

À chaque fonds commun de garantie correspond un groupe de crédit. Advenant le cas où les paiements de remplacement que le fonds doit excéderaient la valeur de la garantie détenue au sein de ce dernier, chaque membre du groupe de crédit est tenu de payer la part de l'obligation excédentaire qui lui revient.

À chaque service de contrepartie centrale correspond un groupe de crédit. Advenant le cas où les paiements de remplacement dus par le service de contrepartie centrale excéderaient la valeur de la garantie détenue dans les fonds de la contrepartie centrale (soit le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC), chaque membre du groupe de crédit est tenu de payer la part de l'obligation excédentaire qui lui revient.

## CHAPITRE 16

## Fonds des adhérents du RNC et fonds de défaillance du RNC

La CDS agit à titre de contrepartie centrale dans le cadre de la totalité des opérations nationales de règlement net continu au RNC. Afin de gérer les risques inhérents à son rôle de contrepartie centrale, la CDS établit les exigences de garantie pour le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC en fonction de ce qui suit :

- Fonds des adhérents du RNC
  - composante « évaluation au marché » : calcule la valeur au marché des nouvelles opérations dont le solde net est établi et des positions au RNC en cours ou avec date de valeur;
  - composante « positions en cours » : évalue le risque associé aux positions au RNC en cours ou avec date de valeur de chaque adhérent du RNC.
- Fonds de défaillance du RNC
  - évalue le risque non couvert par la contribution de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents du RNC selon un grand nombre de scénarios de crise possibles en vue de déterminer les ressources financières supplémentaires qui seraient suffisantes pour couvrir ce risque.

### Garanties admissibles au RNC

Tous les adhérents au RNC sont tenus de contribuer au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC du service dont ils sont membres. La CDS calcule quotidiennement le montant de la contribution exigée de chaque adhérent au RNC. La totalité des contributions aux fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC doit être versée sous forme de garantie admissible comme décrit à la section [Garanties admissibles](#) à la page 205.

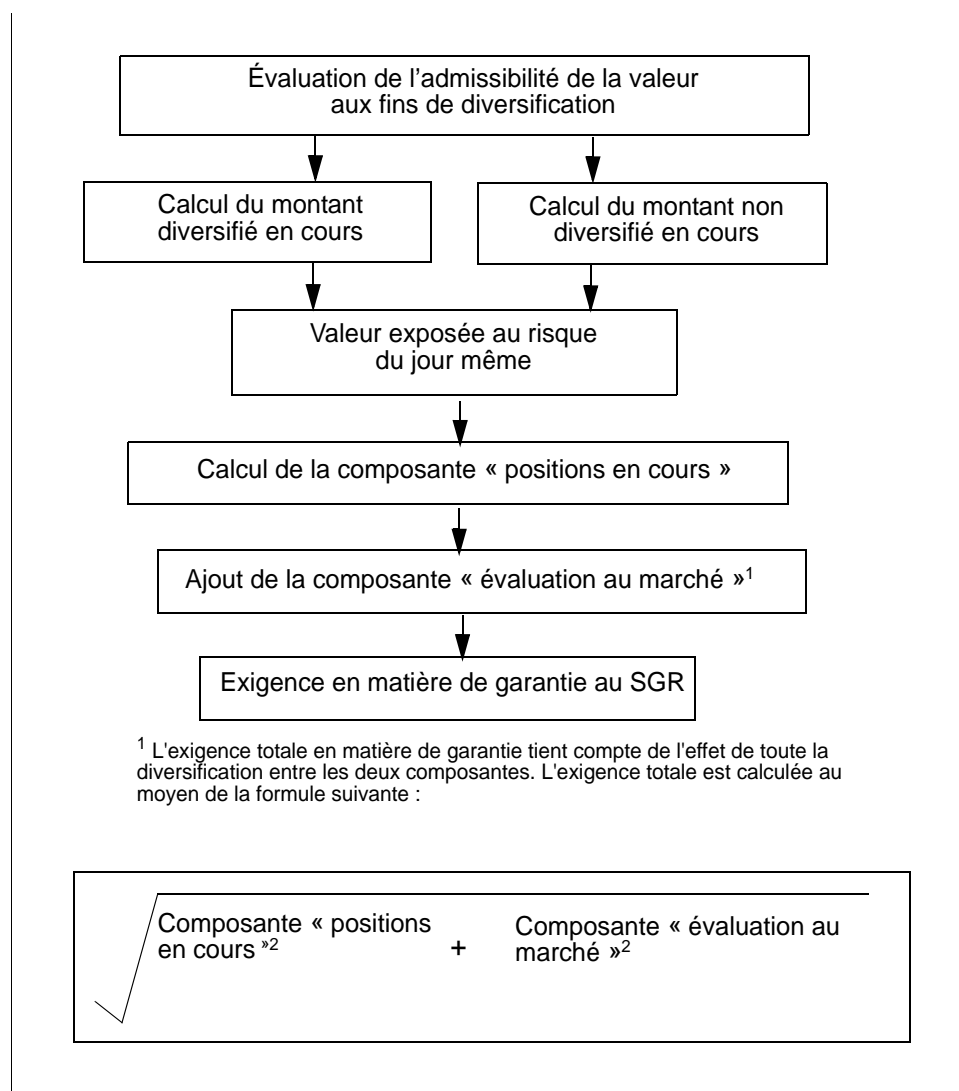


**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Survol du calcul des exigences en matière de garantie*

**16.1 Survol du calcul des exigences en matière de garantie**

**16.1.1 Fonds des adhérents du RNC**

L'*Internal Risk Management System* (IRMS) calcule les exigences en matière de garantie pour le fonds des adhérents du RNC. Ce système évalue les risques totaux au niveau du portefeuille en fonction des positions au RNC en cours (échecs) ou avec date de valeur, en calculant les exigences en matière de garantie pour le Système de gestion des garanties (SGR) au moyen de la liquidité, de la concentration et de la diversification. Ce cheminement est illustré dans le diagramme suivant :



**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Évaluation de l'admissibilité aux fins de diversification*

### 16.1.2 Fonds de défaillance du RNC

La CDS calcule mensuellement les exigences de garantie du fonds de défaillance du RNC en fonction des résultats des simulations de crise de façon à déterminer la valeur appropriée de ce fonds.

La valeur du fonds de défaillance du RNC sera d'abord établie en cumulant les pertes en temps de crise du mois précédent du service de RNC, en classant les pertes de la plus petite à la plus grande et en cernant la tranche de 0,5 % des pertes les plus élevées, soit la VaR de queue de 99,5 %. Ensuite, la moyenne des deux derniers mois sera calculée pour enfin établir la valeur du fonds de défaillance du RNC. Il est probable que l'utilisation d'une moyenne mobile équipondérée sur deux mois réduise davantage les effets procycliques et de volatilité que le simple emploi d'une méthodologie basée sur des données mensuelles.

Une fois la valeur du fonds de défaillance établie, l'exigence de garantie de chaque adhérent du service de RNC au fonds de défaillance du RNC correspondra à une quote-part basée sur la moyenne des deux mois précédents des exigences de garantie à leur endroit pour le fonds des adhérents au RNC.

### 16.2 Évaluation de l'admissibilité aux fins de diversification

Pour qu'une valeur soit admissible aux fins de diversification, elle doit posséder un historique de prix d'au moins 90 jours et un volume de transactions suffisamment élevé. L'IRMS établit la durée de la période de retenue d'une valeur en fonction de sa liquidité et de son admissibilité aux fins de diversification. La durée de la période de retenue correspond au nombre de jours nécessaires, aux yeux de la CDS, à la clôture des transactions engageant les positions au RNC en cours ou avec date de valeur. La période maximale de retenue pouvant être attribuée à une valeur est dix jours. L'évaluation de la liquidité d'une valeur est effectuée en fonction de son volume de transactions et du pourcentage du nombre de jours de bourse au cours d'une période donnée, comme indiqué au tableau ci-après :

Classement de la liquidité	Volume moyen de transactions quotidiennes (20 jours ouvrables)	Pourcentage de jours de bourse (sur 260 jours ouvrables)	Période de retenue	Admissibilité aux fins de diversification
Supérieure à la norme	>= 50 000 actions	>= 80 %	2 jours	Oui
Normale	>= 25 000 actions	>= 70 %	3 jours	Oui
Inférieure à la norme	>= 10 000 actions	>= 50 %	5 jours	Oui
Nulle (non liquide)	>= 0	>= 10 %	10 jours	Non

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même*

Si une valeur est classée à titre de valeur non liquide, elle n'est pas admissible à la diversification et fera l'objet d'une période de retenue de 10 jours. De plus, si une valeur a été négociée en bourse pendant moins de 10 pour cent des 260 derniers jours, son taux de décote est fixé à 100 pour cent.

**16.2.1 Facteur de redressement de la concentration**

L'IRMS applique un facteur de redressement pendant la période de retenue, et ce, tant pour les valeurs diversifiées que pour celles qui ne le sont pas. Le facteur de redressement de la concentration permet de tenir compte de l'importance d'une position au RNC, soit la valeur nette de l'ensemble des positions en cours et des positions avec date de valeur, relativement au volume moyen de transactions sur la valeur. Il pourrait de plus s'avérer nécessaire de prolonger la période de retenue de la position. La période de réalisation requise pour chaque position au RNC est déterminée au moyen de la formule suivante :

Période de réalisation requise	=	Taille de la position courante	(arrondi au nombre de jours entiers le plus près)	+	1 jour (afin de tenir compte de la date de défaillance)
		Volume moyen transactions quotidiennes			

L'IRMS compare la période de réalisation requise à la période normale de retenue. Si la période de réalisation requise est supérieure à la période normale de retenue, la période de réalisation requise servira au calcul des exigences en matière de garantie propres à cette position au RNC.

**16.3 Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même**

La CDS utilise une technique de calcul de la valeur exposée au risque (VAR) normalisée au sein du secteur des valeurs mobilières afin d'évaluer les risques auxquels l'exposent les positions au RNC d'un adhérent, soit la valeur nette de l'ensemble de ses positions en cours et de ses positions avec date de valeur. La VAR est un outil normalisé d'évaluation des risques liés au marché qui tient compte d'analyses statistiques des tendances historiques, des corrélations et de la volatilité des cours afin de calculer quelle est la probabilité que les pertes d'un portefeuille excèdent un montant donné. L'analyse de la valeur exposée au risque tient compte de chacune des positions individuelles au RNC d'un adhérent, ainsi que de l'historique de fluctuation du cours de ces positions au cours des plus récentes périodes de 20, 90 et 260 jours de bourse et du dernier cycle<sup>1</sup>. À l'aide de ces facteurs, l'analyse de la VAR permet de prévoir l'importance de la fluctuation de la valeur de chacune des positions au RNC de l'adhérent au cours de la période de retenue.

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même*

La CDS calcule le montant de la valeur exposée au risque au terme de l'exécution du processus de règlement par lots au CDSX (de 4 h, heure de l'Est, à 6 h, heure de l'Est). Au cours du processus de règlement par lots, les positions en cours au CDSX sont réduites en raison :

- de l'établissement de leur solde net en tenant compte des transactions de règlement individuel;
- des règlements découlant de positions au grand livre existantes.

La VAR du jour même correspond à la somme de la composante diversifiée (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul du montant de la composante « positions en cours diversifiées »](#) à la page 231) et de la composante non diversifiée (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul du montant de la composante « positions en cours non diversifiées »](#) à la page 232).

### 16.3.1 Calcul du montant de la composante « positions en cours diversifiées »

L'IRMS calcule le montant de la composante « positions en cours diversifiées » afférente au fonds des adhérents au RNC de la manière suivante :

1. Pour chaque valeur admissible à la diversification :
  - a. le calcul de la variation quotidienne du cours marchand est effectué au moyen de la formule suivante :
 
$$\left( \begin{array}{l} \text{Valeur marchande} \\ \text{actuelle de la position} \\ \text{au RNC} \end{array} \times \begin{array}{l} \text{Variation} \\ \text{quotidienne} \\ \text{du cours} \end{array} \right) \times \sqrt{\begin{array}{l} \text{Période de retenue} \\ \text{(redressée selon la} \\ \text{concentration)} \end{array}}$$
  - b. ce calcul est répété pour la période du cycle le plus récent. Si l'historique de prix de la valeur est inférieur à la période du cycle plus un jour, la fluctuation du cours marchand est établie en fonction du nombre de jours pour lesquels l'historique de prix minimal a pu être établi;
2. le calcul de la fluctuation quotidienne de la valeur du portefeuille pour chaque jour de la période du cycle est effectué en additionnant la fluctuation (positive ou négative) quotidienne de chaque valeur constituant le portefeuille;
3. le calcul de l'écart moyen de ces fluctuations quotidiennes du portefeuille est effectué pour les plus récentes périodes de 20, 90 et 260 jours et pour le cycle le plus récent;

<sup>1</sup>La durée du cycle (le nombre de jours ouvrables) est une donnée révisée une fois l'an et mise à jour au besoin qui se fonde sur la reconnaissance des cycles économiques réalisée à partir des données historiques à long terme des rendements quotidiens de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice S&P 500.

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul de la valeur exposée au risque (VAR) du jour même*

4. le plus important de ces quatre écarts moyens est retenu;
5. le plus important écart moyen est multiplié par un facteur correspondant à 2,33 afin de tenir compte de 99 pour cent des fluctuations éventuelles de la valeur du titre (en présupposant que les fluctuations de valeur sont distribuées normalement). Le résultat obtenu sert à calculer le montant de la valeur exposée au risque du jour même. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul de la valeur exposée au risque \(VAR\) du jour même](#) à la page 230.

**16.3.2 Calcul du montant de la composante « positions en cours non diversifiées »**

L'IRMS calcule le montant de la composante « positions en cours non diversifiées » afférente au fonds des adhérents du RNC de la manière suivante :

1. Pour chaque valeur non admissible à la diversification (y compris les nouvelles valeurs pour lesquelles le taux de décote est entré manuellement) :
  - a. la valeur absolue du cours marchand actuel de chaque position au RNC est multipliée par le taux de décote de la valeur. La valeur absolue sert au calcul des exigences en matière de garantie pour les positions acheteur et les positions avendeur au RNC :

Valeur marchande des positions au RNC	X	Décote
---------------------------------------	---	--------

- b. ce calcul est répété pour chacune des positions au RNC;
2. Pour chaque valeur qualifiée de non liquide dont l'historique de prix est de 90 jours :
  - a. la valeur absolue du cours marchand actuel de chaque position au RNC est multipliée par la valeur exposée au risque quotidienne de la valeur, puis par la racine carrée de la période de retenue :

( Valeur marchande de la position au RNC	X	VAR quotidienne	X	$\sqrt{\text{Période de retenue (redressée aux fins de la concentration)}}$
--	---	-----------------	---	---

- b. ce calcul est répété pour chacune des positions au RNC;

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
**Composante « positions en cours »**

3. Les soldes obtenus pour chaque position au RNC aux étapes 1 et 2 ci-dessus sont additionnés afin de calculer la valeur exposée au risque du jour même. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul de la valeur exposée au risque \(VAR\) du jour même](#) à la page 230.

#### 16.4 Composante « positions en cours »

La composante « positions en cours » du calcul pour le fonds des adhérents du RNC sert à couvrir les risques auxquels serait exposée la CDS en cas de défaillance d'un adhérent au RNC ayant des positions au RNC en cours ou avec date de valeur. Advenant un tel événement, la CDS doit vendre ou acheter des valeurs sur le marché afin de liquider les positions au RNC en cours ou avec date de valeur, de l'adhérent. L'écart entre le prix reçu ou payé par la CDS sur le marché pour ces transactions de clôture et le prix reçu ou payé par la CDS pour les positions initiales représente le montant de la perte (ou du gain) que la CDS doit être en mesure de couvrir au moyen du fonds des adhérents au RNC.

La composante « positions en cours » correspond au plus élevé des montants suivants :

- la VAR du jour même (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Calcul de la valeur exposée au risque \(VAR\) du jour même](#) à la page 230);
- la moyenne des VAR des vingt (20) derniers jours ouvrables, y compris du jour pour lequel la composante positions en cours est calculée, établie au moyen de la formule suivante :

$$\text{VAR moyenne des 20 derniers jours} = \frac{J1 + J2 + J3 + \dots + J18 + J19 + J20}{20}$$

#### 16.5 Composante évaluation au marché

La CDS applique un facteur d'évaluation au marché à la totalité des opérations et des positions au RNC en cours ou avec date de valeur pour les services de la contrepartie centrale. Ce processus d'évaluation au marché permet de tenir compte des pertes éventuelles découlant d'un écart entre le prix de l'opération initiale et le cours actuel (c.-à-d. dans le cas des opérations dont le solde net vient tout juste d'être établi) ou entre le dernier prix d'évaluation au marché et le cours actuel des positions au RNC en cours ou avec date de valeur. La CDS procède à une première évaluation au marché des opérations lors de l'établissement du solde net et de la novation (c'est-à-dire, le matin du jour précédant la date de valeur pour les titres de participation au RNC), puis continue de les évaluer quotidiennement, et ce, jusqu'à ce que la position soit réglée ou que la position en cours soit compensée.

## CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC

### Composante évaluation au marché

Les facteurs d'évaluation au marché sont appliqués à la totalité des opérations au RNC et à l'ensemble des positions au RNC (en cours ou avec date de valeur) de chaque valeur en fonction du cours de clôture de cette valeur le jour précédent. Le processus de paiement quotidien évalué au marché fait partie du processus quotidien du CDSX.

Puisque le facteur d'évaluation au marché d'un adhérent au RNC est calculé et appliqué à ses comptes de fonds tôt le matin au cours du processus de règlement par lots au CDSX [soit aux environs de 5 h, heure de l'Est (3 h, heure des Rocheuses et 2 h, heure du Pacifique)], l'écriture est passée au compte de fonds d'un adhérent avant que celui-ci n'ait pu verser de garantie supplémentaire à la CDS.

### Répartition proportionnelle des facteurs d'évaluation au marché

Les cotes à la fois positives et négatives du RNC et de DetNet sont appliquées au compte de fonds d'un adhérent. Au CDSX, un adhérent peut avoir une cote négative appliquée à son compte de fonds. Toutefois, les ventes subséquentes ou les crédits de fonds réduisent la cote exigible à la CDS. Le paiement de la cote négative réduit l'exposition du fonds de l'adhérent à l'obligation afférente à la cote négative de l'adhérent.

L'exposition résiduelle est appelée la cote impayée. Au CDSX, les cotes négatives ne sont pas mentionnées par le service (par exemple, le RNC ou DetNet), et par conséquent, ces dernières doivent être réparties proportionnellement. La composante évaluation au marché des exigences en matière de garantie découle de la cote impayée.

La cote impayée est répartie proportionnellement pour le RNC selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Total négatif : montant cote RNC \$CA} + \text{montant cote intérêt RNC \$CA} + \text{montant cote effacement rachat d'office RNC \$CA}}{\text{Total négatif : montants des cotes RNC}} \times \text{cote impayée en \$CA}$$

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'effacement des rachats d'office, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations*.

### Facteur d'évaluation au marché des exigences en matière de garantie

La composante évaluation au marché du fonds de l'adhérent est calculée au moyen de la plus importante cote impayée versée par l'adhérent au cours des cinquante derniers jours. Ce calcul a pour objectif de permettre à la CDS de se prémunir contre tout risque de défaillance avant la livraison de la contribution requise à la CDS par l'adhérent.

**CHAPITRE 16 FONDS DES ADHÉRENTS DU RNC ET FONDS DE DÉFAILLANCE DU RNC**  
*Calcul des exigences en matière de garantie de l'IRMS*

L'utilisation d'une période de 50 jours ouvrables à titre d'historique permet d'envisager avec confiance que, dans environ 99 pour cent des cas, la composante évaluation au marché couvrira les risques afférents à un défaut de paiement d'un adhérent. Cette méthode est conforme à la couverture fournie par la composante positions en cours du fonds.

## 16.6 Calcul des exigences en matière de garantie de l'IRMS

Les exigences en matière de garantie au SGG sont calculées au moyen de la formule suivante :

$$\text{Composante « positions en cours »}^2 + \text{Composante « évaluation au marché »}^2$$

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Composante « positions en cours »](#) à la page 233 ou la section [Composante évaluation au marché](#) à la page 233.

### 16.6.1 Exigences en matière de garantie au RNC

Les adhérents au RNC peuvent consulter le SGG au terme du processus de règlement net continu et de règlement net par lots afin de connaître le montant de leurs exigences en matière de garantie (soit vers 7 h, heure de l'Est, 5 h, heure des Rocheuses, et 4 h, heure du Pacifique).

Les adhérents utilisent la fonction INTERROGATION DES EXIGENCES DE GARANTIE ou INTERROGATION DE LA VALEUR DE LA GARANTIE pour calculer leurs exigences courantes en matière de garantie, la valeur de la garantie actuelle et le montant des positions créditrices ou débitrices. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Interrogation des exigences en matière de garantie](#) à la page 215 et la section [Interrogation de la valeur des garanties mises en gage à la CDS](#) à la page 213.

Les adhérents doivent fournir une garantie suffisante au fonds des adhérents du service de RNC de la contrepartie centrale dans les délais prescrits. Si les exigences ne sont pas remplies, les adhérents sont passibles d'une amende ou peuvent être suspendus. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates limites aux fins de contribution afférente à la garantie et des pénalités, veuillez consulter le chapitre intitulé [Gestion des garanties](#) à la page 204.



**CHAPITRE 18 ÉTABLISSEMENT DU PLAFOND DE LA CONTREPARTIE CENTRALE**  
*Retrait d'un obligé d'un service de la contrepartie centrale*

6. Si l'adhérent verse sa contribution pour le jour ouvrable courant avant l'heure limite initiale, mais qu'il ne verse pas le montant de marge supplémentaire, il n'a pas satisfait les conditions lui permettant de se retirer d'un service de la contrepartie centrale. Le Groupe de gestion des défaillances lui envoie un avis officiel écrit afin de l'informer de la situation.
7. Si l'adhérent a satisfait les conditions lui permettant de se retirer d'un service de la contrepartie centrale, le Groupe de gestion de la garantie fournit les renseignements indiqués ci-après au Groupe de gestion des défaillances :
  - le montant de son exigence pour le jour ouvrable courant;
  - le montant de sa marge supplémentaire;
  - le montant de sa contribution finale.
8. Une fois que l'adhérent a liquidé la totalité de ses positions au RNC en cours ou avec date de valeur et que la CDS a liquidé l'ensemble des positions défaillantes pertinentes et procédé à l'attribution de la perte résiduelle, l'adhérent peut demander à ce que toute garantie excédentaire lui soit rendue. La CDS dégage cette garantie uniquement après avoir obtenu l'approbation du Groupe de gestion des défaillances.
9. Lorsqu'un adhérent se retire du RNC pour les opérations intérieures :
  - a. La CDS modifie l'indicateur d'établissement de solde net de l'adhérent afin que ce dernier ne puisse plus établir de soldes nets au RNC.
  - b. L'adhérent doit immédiatement prendre les mesures qui s'imposent afin de liquider ses positions au RNC en cours ou avec date de valeur. À la demande écrite de ce dernier, la CDS pourrait accepter qu'il effectue des opérations afin de réduire le montant de ses positions en cours en attente d'établissement de solde net. L'adhérent doit envoyer une demande écrite au Service à la clientèle de la CDS pour préciser quelles opérations doivent être soumises à l'établissement du solde net et justifier son choix desdites opérations.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates limites aux fins de contribution afférente à la garantie et des pénalités, veuillez consulter le chapitre intitulé [Gestion des garanties](#) à la page 204.

## CHAPITRE 18 ÉTABLISSEMENT DU PLAFOND DE LA CONTREPARTIE CENTRALE

### *Plafond de la contrepartie centrale*

#### 18.2 Plafond de la contrepartie centrale

Le plafond de la contrepartie centrale est un mécanisme qui permet de limiter à un montant préétabli le risque introduit par un seul adhérent au service de la contrepartie centrale dont il est membre. Le plafond de la contrepartie centrale est établi à 120 millions de dollars pour l'ensemble des adhérents. Les adhérents peuvent demander que leur plafond de la contrepartie centrale soit modifié, en suivant les procédures décrites à la section [Demande de modification au plafond de la contrepartie centrale](#) à la page 261. Le montant servant au calcul de la limite correspond à la somme des risques introduits par les positions au RNC en cours ou avec date de valeur de chaque adhérent aux services de la contrepartie centrale. Le risque introduit par ces positions au RNC en cours ou avec date de valeur est calculé en fonction de la composante « positions en cours » de l'exigence en matière de garantie.

Le risque introduit à la contrepartie centrale par chaque adhérent est calculé quotidiennement en ajoutant la composante « positions en cours » de l'adhérent pour ses exigences en matière de garantie pour tous les services de la contrepartie centrale dont il est membre.

**Remarque :** La marge supplémentaire aux fins de contribution en cas de retrait d'un service et la composante « évaluation au marché » ne sont pas comprises.

Le plafond de fonctionnement de la contrepartie centrale sert à calculer les exigences en matière de garantie supplémentaire. Ainsi :

1. Premier seuil : Dès que le total des contributions d'un adhérent aux services de la contrepartie centrale excède 75 pour cent du plafond, ou 90 millions de dollars canadiens, la CDS en informe par écrit l'adhérent et sa haute direction, puis envoie un exemplaire de l'avis à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement. L'adhérent doit informer la CDS des raisons pour lesquelles le seuil n'est pas respecté et du moment auquel il prévoit pouvoir diminuer ses contributions afin de respecter celui-ci.

## CHAPITRE 18 ÉTABLISSEMENT DU PLAFOND DE LA CONTREPARTIE CENTRALE

### *Plafond de la contrepartie centrale*

2. Deuxième seuil : Chaque jour où le total des contributions de l'adhérent excède 100 pour cent du plafond, ou 120 millions de dollars canadiens, l'adhérent doit verser à la CDS une garantie supplémentaire correspondant au montant de l'excédent. Par exemple, si les contributions d'un adhérent atteignent 105 pour cent du plafond et que le risque qu'il introduit aux services de la contrepartie centrale s'élève à 126 millions de dollars canadiens, il doit verser une garantie supplémentaire de l'ordre de 6 millions de dollars canadiens (soit les 5 pour cent excédentaires). La première journée au cours de laquelle l'adhérent excède le seuil, la CDS en informe par écrit l'adhérent et sa haute direction, puis envoie un exemplaire de l'avis à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement et à tous les autres membres des services dont est membre l'adhérent. Les exigences en matière de garantie supplémentaire demeurent les mêmes jusqu'à ce que le montant des contributions de l'adhérent soit inférieur au deuxième seuil.
3. Troisième seuil : Chaque jour où le total des contributions de l'adhérent excède 150 pour cent du plafond, ou 180 millions de dollars canadiens, l'adhérent doit verser à la CDS une garantie supplémentaire correspondant au montant de l'excédent. Par exemple, si les contributions d'un adhérent atteignent 155 pour cent du plafond et que le risque qu'il introduit aux services de la contrepartie centrale s'élève à 186 millions de dollars canadiens, il doit verser une garantie supplémentaire de l'ordre de 72 millions de dollars canadiens (soit la totalité des 50 pour cent excédant le deuxième seuil et le double des 5 pour cent excédant le troisième seuil). La première journée au cours de laquelle l'adhérent excède le seuil, la CDS en informe par écrit l'adhérent et sa haute direction, puis envoie un exemplaire de l'avis à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement et à tous les autres membres des services dont est membre l'adhérent. Les exigences en matière de garantie supplémentaire demeurent les mêmes jusqu'à ce que le montant des contributions de l'adhérent soit inférieur au deuxième seuil.
4. Lorsque le risque introduit par l'adhérent est inférieur au deuxième ou au troisième seuil, un avis indiquant que l'adhérent a réduit le risque qu'il introduisait sous le seuil est envoyé à l'adhérent, à l'organisme de réglementation dont l'adhérent relève principalement et à tous les autres membres des services de la contrepartie centrale dont est membre l'adhérent.

#### **18.2.1 Demande de modification au plafond de la contrepartie centrale**

Pour demander une modification au plafond de la contrepartie centrale :

1. L'adhérent doit faire parvenir une demande écrite au Service à la clientèle de la CDS faisant état du nouveau plafond de la contrepartie centrale et des motifs de leur demande. Celle-ci doit être signée par un fondé de pouvoir désigné à l'Annexe B de la Demande d'adhésion.
2. La CDS transmet la demande au Comité consultatif sur le risque.

## TABLE DES MATIÈRES

4.5	Entrée d'opérations non boursières . . . . .	41
4.6	Interrogation d'opérations non boursières . . . . .	44
4.7	Modification des opérations non boursières . . . . .	46
4.8	Renouvellement et confirmation des opérations pendant et après le processus de paiement . . . . .	49
4.9	Traitement des opérations non boursières pendant la période de traitement en ligne de nuit . . . . .	50
4.10	Suppression des opérations non boursières . . . . .	50
<b>Chapitre 5</b>	<b>Appariement des opérations . . . . .</b>	<b>52</b>
5.1	Opérations admissibles à l'appariement . . . . .	53
5.2	Heures limites pour les activités d'appariement des opérations . . . . .	53
5.3	Enregistrement et confirmation des opérations . . . . .	54
5.4	Traitement les jours fériés . . . . .	54
5.5	Processus d'appariement des opérations . . . . .	54
5.5.1	Processus d'appariement des opérations M1 . . . . .	55
5.5.2	Processus d'appariement des opérations M2 . . . . .	57
5.5.3	Processus de confirmation LI . . . . .	59
5.6	Traitement des exceptions liées aux opérations appariées et immobilisées. .	60
5.7	Surveillance des opérations admissibles à l'appariement . . . . .	61
5.8	Surveillance de la conformité aux règlements de l'OCRCVM . . . . .	62
5.9	Réception tardive des opérations . . . . .	64
<b>Chapitre 6</b>	<b>Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées . . . . .</b>	<b>65</b>
6.1	Admissibilité . . . . .	65
6.2	Établissement de l'opération . . . . .	65
6.3	Modification d'opérations . . . . .	66
6.4	Règlement . . . . .	66
6.5	Enregistrement et rapprochement . . . . .	67
6.6	Suppression . . . . .	68
<b>Chapitre 7</b>	<b>Règlement d'opérations . . . . .</b>	<b>69</b>
7.1	Heures limites pour les activités de règlement . . . . .	70
7.2	Règlement individuel faisant l'objet de restrictions . . . . .	70
7.3	Règlement individuel en temps réel . . . . .	71
7.3.1	Opérations en attente . . . . .	72
7.4	Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL) . . . . .	72
7.4.1	Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC . .	72
7.4.2	Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL) . . . . .	73
7.5	Processus de règlement au RNC en temps réel . . . . .	74
7.5.1	Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel . . .	75

## TABLE DES MATIÈRES

	7.5.2	Évaluation au marché le jour même des positions au RNC . . . . .	75
	7.5.3	Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC . . . . .	76
7.6		Calcul des cotes au RNC . . . . .	76
7.7		Surveillance des règlements au moyen du CDSX . . . . .	77
	7.7.1	Interrogation de positions au RNC . . . . .	77
	7.7.2	Mise en attente du règlement des positions au RNC à livrer . . . . .	80
<b>Chapitre 8</b>		<b>Rachat d'office de positions en cours au RNC . . . . .</b>	<b>83</b>
8.1		Cycle de vie d'un rachat d'office . . . . .	83
	8.1.1	États du rachat d'office . . . . .	85
	8.1.2	Jours d'exécution . . . . .	86
	8.1.3	Période d'exécution . . . . .	87
	8.1.4	Demandes de prolongation de rachat d'office . . . . .	87
8.2		Activités de rachat d'office au CDSX . . . . .	88
	8.2.1	Élimination des rachats d'office . . . . .	88
	8.2.2	Rachats d'office répétés . . . . .	89
	8.2.3	InterLink . . . . .	89
	8.2.4	Accès à l'écran Rachat d'office – Menu . . . . .	90
8.3		Activités de rachat d'office du destinataire . . . . .	90
	8.3.1	Entrée d'une intention de rachat d'office ou d'un rachat d'office répété . . . . .	90
	8.3.2	Confirmation d'une intention de rachat d'office . . . . .	93
	8.3.3	Interrogation d'un rachat d'office . . . . .	94
	8.3.4	Modification ou prolongation d'un rachat d'office . . . . .	99
	8.3.5	Rapport d'activités du destinataire . . . . .	105
8.4		Activités de rachat d'office du livreur . . . . .	106
	8.4.1	Interrogation d'un rachat d'office . . . . .	107
	8.4.2	Demande de prolongation d'un rachat d'office . . . . .	112
	8.4.3	Rapport obligations réalisables maximales (livr r. office) . . . . .	116
8.5		Exécution et effacement des rachats d'office sur le marché intérieur . . . . .	117
	8.5.1	Exemple d'exécution et d'effacement d'un rachat d'office intérieur . . . . .	119
	8.5.2	Exécution de remplacement et processus d'effacement . . . . .	119
8.6		Contestation de rachats d'office effectués par des adhérents de la CDS . . . . .	120
<b>Chapitre 9</b>		<b>Frais et cote d'intérêt de défaut de réception de la contrepartie centrale . . . . .</b>	<b>122</b>
9.1		Cote d'intérêt de défaut de réception . . . . .	122
	9.1.1	Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception au RNC . . . . .	122
	9.1.2	Frais de défaut de réception . . . . .	123
	9.1.3	Surveillance des cotes d'intérêt . . . . .	123

## CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS

### *Types d'opération au CDSX*

3. Tapez le chiffre correspondant à OPÉRATIONS – MENU dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran OPÉRATIONS - MENU (à la page 12) apparaît.

#### OPÉRATIONS - MENU

```

MN10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 11:34:02
      OPERATIONS - MENU 03-03-21

1  ENTRER OPERATION NON BOURSIERE (MTE0)
2  MODIFIER OPERATION NON BOURSIERE (MTM0)
3  INTERROGER OPERATION NON BOURSIERE (MTI0)
4  INTERROGER OPERATION BOURSIERE (MVI0)
5  MODIFIER OPERATION BOURSIERE (MYM0)
6  M A J COMPTES DE REGLEMENT PAR DEFAUT (MUM0)
7  INT COMPTES DE REGLEMENT PAR DEFAUT (MUI0)

SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:
  
```

### 1.3 Types d'opération au CDSX

Les types d'opération sont conçus afin d'aider les adhérents à organiser les activités afférentes aux opérations. Le tableau présenté ci-après fait état des types d'opération utilisés au CDSX, de leur code et de leur description.

**Remarque :** Le code préfixé d'un F est utilisé pour les virements de fonds sans contrepartie. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'établissement d'opérations de fonds sans contrepartie, veuillez consulter la section [Virement de fonds sans contrepartie au moyen de la fonction opérations](#) à la page 38.

Type d'opération	Code	Description	Catégorie d'opération
Mandataire	A	Un courtier agit à titre d'intermédiaire entre un client et une institution et au nom du client pour acquérir une valeur	Opération non boursière
Attribution	ALT	Attribution de positions au RNC en cours ou avec date de valeur à des opérations non boursières assignées par le CDSX	Opération non boursière
Transfert de compte	AT	Vire le compte d'un client d'un adhérent à un autre au moyen d'une livraison sans contrepartie ou d'une livraison de fonds	Opération non boursière
Client	C	Opération effectuée entre un courtier et un agent de règlement ayant le même client	Opération non boursière

## CHAPITRE 7

**Règlement d'opérations**

Le tableau ci-dessous fait état des modes de règlement d'opérations au CDSX.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du règlement d'opérations visées par des instructions de règlement de la CDCC, veuillez consulter la section [Règlement CDCC en temps réel](#) à la page 136.

Mode de règlement	Description
TFT – Règlement individuel	Les opérations devant être réglées au moyen du règlement individuel seront réglées individuellement.
CNS – Règlement net continu (RNC)	<p>Le solde net des opérations devant être réglées par RNC est établi quotidiennement par grand livre, par valeur, par monnaie, par organisme de compensation et par date de valeur. Les positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur sont comptées dans le solde net des positions au RNC en cours. Les valeurs sur lesquelles portent ces positions au RNC en cours doivent être détenues dans le compte général de l'adhérent afin d'être considérées pour le règlement.</p> <p>Le CDSX classe les quantités non réglées (ou « échecs ») en tant que positions au RNC en cours. Le vendeur détient la position de livraison des quantités non réglées et l'acheteur détient la position de réception. Les critères de classement des positions au RNC en cours du CDSX sont les suivants : grand livre, valeurs, monnaie et organisme de compensation.</p>

Les opérations enregistrées au CDSX dont le mode de règlement est RPC ne peuvent pas être réglées.

Il incombe à l'adhérent de gérer les positions à son compte général (GA000). Si l'adhérent ne veut pas que les actions d'un certain titre soient réglées au RNC, il doit effectuer l'une des démarches qui suivent :

- retirer cette position de son compte général avant le début du processus RNC et RNL;
- retirer cette position de son compte général au cours de la journée pendant que se déroule le processus de règlement au RNC en temps réel;
- mettre en attente les positions en cours à livrer.

**Vérification de la VGG lors du règlement**

Le CDSX prend en charge les règlements en dollars canadiens et américains.

## CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

### Heures limites pour les activités de règlement

La vérification de la valeur de la garantie globale (VGG) s'applique jusqu'à la fin du processus de paiement en dollars canadiens seulement. Durant le processus de paiement, une vérification de la VGG modifiée est appliquée. Après le processus de paiement en dollars canadiens, la vérification de la VGG n'est pas appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

#### 7.1 Heures limites pour les activités de règlement

Le tableau ci-dessous fait état des heures limites pour les activités de règlement. Au besoin, le CDSX envoie un message à diffusion générale à tous les adhérents pour les aviser de toute modification apportée à ces heures.

Activités de règlement	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Règlement individuel en temps réel <sup>1</sup>	7 h à 19 h 30	5 h à 17 h 30	4 h à 16 h 30
Règlement au RNC en temps réel	7 h à 16 h	5 h à 14 h	4 h à 13 h
Période de règlement individuel restreint	16 h à 19 h 30	14 h à 17 h 30	13 h à 16 h 30
Règlement individuel en temps réel <sup>1</sup>	00 h 30 à 4 h	22 h 30 à 2 h	21 h 30 à 1 h
Processus RNC/RNL	À compter de 4 h	À compter de 2 h	À compter de 1 h

<sup>1</sup> L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

#### 7.2 Règlement individuel faisant l'objet de restrictions

Au début du processus de paiement, le CDSX ne règle plus les fonds en dollars canadiens et américains. La restriction s'applique aux règlements individuels en dollars canadiens pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars canadiens et aux règlements en dollars américains pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars américains.

Si une opération individuelle en attente a des répercussions sur un grand livre faisant l'objet de restrictions relativement aux jours fériés, l'état de l'opération passe de P (en attente) à C (confirmée) à la date de restriction.

Si un grand livre fait l'objet d'une restriction de règlement de fonds relativement à des jours fériés et que l'opération individuelle en attente n'engage pas des fonds, cette dernière demeure en attente jusqu'à son règlement.



**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)*

### **7.3.1 Opérations en attente**

Lorsque le CDSX met une opération individuelle en attente, un code de raison d'attente composé de deux caractères apparaît dans le champ ÉTAT. Le premier caractère identifie la partie en défaut (B pour acheteur ou S pour vendeur) et le deuxième donne la raison pour laquelle l'opération est en attente (S pour valeurs insuffisantes, F pour fonds insuffisants ou C pour VGG insuffisante).

L'admissibilité des opérations en attente au règlement est évaluée de nouveau si la situation de l'adhérent change et que les conditions de règlement sont remplies.

### **7.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)**

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

#### **7.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC**

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- il s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- le jour ouvrable courant correspond ou succède au jour précédant la date de valeur;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi selon la date de valeur et elle est évaluée au marché. Les positions au RNC avec date de valeur qui ont atteint leur date de valeur deviennent des positions au RNC en cours et sont examinées en vue d'être réglées au moyen du RNC.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)*

S'il existe une restriction au RNC pour la valeur en raison d'une activité afférente à un événement de marché et que les critères d'extraction sont respectés, les opérations sont évaluées au marché et leur solde net est établi, mais elles ne sont pas examinées en vue d'être réglées. Les positions au RNC en cours ou avec date de valeur sont alors attribuées. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Traitement d'opérations et droits et privilèges du chapitre Activités de droits et privilèges du *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

La CDS peut « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents est suspendu.

Une fois extraites, les opérations de RNC sont évaluées au marché et leur solde net est établi selon leur date de valeur avec les positions au RNC avec date de valeur actuelles. Les positions au RNC avec date de valeur dont la date de valeur correspond à la date du jour ouvrable courant ou lui est antérieure sont comptées dans le solde net des positions au RNC en cours. Lorsque le solde net des positions au RNC en cours ou avec date de valeur a été établi, les positions sont également évaluées au marché. Les évaluations au marché sont appliquées directement contre les comptes de fonds du livreur et du destinataire.

**Remarque :** Les marges de crédit et les plafonds de fonctionnement ne font pas l'objet d'un retrait lorsque des évaluations au marché négatives sont appliquées.

#### **7.4.2 Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lots (RNL)**

Si les opérations remplissent les conditions de règlement, le processus RNC/RNL tente de les régler selon un ordre de priorité bien défini. Les conditions de règlement sont les mêmes que dans le cas du règlement individuel (TFT) en temps réel et du règlement au RNC.

Pour prendre connaissance des conditions de règlement, veuillez consulter la section Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) à la page 71 et la section Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel à la page 75.

L'ordre de priorité de règlement du processus RNC/RNL s'établit comme suit :

- Opérations du marché intérieur en dollars américains devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces;

## CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

### Processus de règlement au RNC en temps réel

Comme le processus de règlement au RNC en temps réel a lieu pendant le traitement d'autres fonctions de règlement en ligne, il est impossible de garantir l'ordre de priorité énoncé ci-dessus.

Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée.

#### 7.5.1 Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel

Pour être réglées par RNC, les positions en cours doivent répondre aux critères suivants :

- le livreur et le destinataire sont tous deux admissibles au service de RNC;
- la valeur est admissible au RNC;
- ni l'un ni l'autre des adhérents n'est suspendu;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents ne doit faire l'objet d'aucune restriction relativement aux jours fériés;
- la position en cours à livrer n'est pas en attente.

Les opérations sont réglées en totalité ou en partie si :

- les vendeurs détiennent la totalité ou une partie des positions comptables à l'égard de la valeur dont ils sont les livreurs;
- les acheteurs disposent de fonds suffisants pour accepter la totalité ou une partie de la livraison dont ils sont les destinataires;
- le livreur et le destinataire disposent tous deux d'une VGG suffisante pour livrer ou recevoir la totalité ou une partie de la livraison.

#### 7.5.2 Évaluation au marché le jour même des positions au RNC

Le CDSX comprend une fonctionnalité qui permet de réévaluer au marché le jour même les positions au RNC en cours ou avec date de valeur lorsque :

- les opérations au RNC sont extraites le jour même;
- les cours intrajournaliers du marché fluctuent suffisamment pour justifier la réévaluation des positions au RNC en cours ou avec date de valeur.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Calcul des cotes au RNC*

**7.5.3 Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC**

Le CDSX comprend une fonction qui permet d'extraire les opérations au RNC devant être réglées par RNC. Lorsque les opérations sont extraites le jour même, les positions au RNC en cours ou avec date de valeur sont également cotées ce même jour.

L'extraction intrajournalière peut être prévue ou exécutée de façon ponctuelle.

**7.6 Calcul des cotes au RNC**

Le CDSX effectue un calcul aux fins d'établissement de la cote pour les opérations au RNC et les positions au RNC en cours ou avec date de valeur.

**Opérations**

L'écart de la cote d'une opération au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix de l'opération})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt.

Si l'écart de la cote a plus de deux décimales, la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

**Positions au RNC en cours ou avec date de valeur**

L'écart de la cote d'une position au RNC en cours ou avec date de valeur est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix au cours du marché précédent})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt. Pour les titres de participation, les unités correspondent à « 1 », alors qu'elles correspondent à « 100 » pour les titres d'emprunt.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position débitrice), la valeur sera arrondie à la hausse à la deuxième décimale.

## CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

### Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position créditrice), la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

#### 7.7 Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Les adhérents peuvent assurer la surveillance intrajournalière de leurs règlements au CDSX grâce aux procédés et méthodes suivants :

- [Interrogation des opérations boursières](#) à la page 28;
- [Interrogation d'opérations non boursières](#) à la page 44.

Dans le cas du RNC, les adhérents peuvent également consulter les procédés et méthodes afférents à l'[Interrogation de positions au RNC](#) à la page 77.

Le jour suivant, les adhérents peuvent prendre connaissance des activités de RNC en consultant le rapport approprié. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des rapports sur les opérations, le règlement et le RNC, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

##### 7.7.1 Interrogation de positions au RNC

Pour interroger des positions au RNC en cours ou avec date de valeur :

1. Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
2. À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT – MENU (à la page 11) apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 78) apparaît.

## CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

### Surveillance des règlements au moyen du CDSX

#### GRAND LIVRE - MENU

```

MNI0 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 06:56:00
      GRAND LIVRE - MENU 05-04-07

1 TENUE DE COMPTES (MAM0)
2 VIREMENTS INTERCOMPTES (MAP0)
3 INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES (MAS0)
4 INTERROGATION POSITION DE FONDS (MAF0)
5 INTERR VGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR(MAH0)
6 VIREMENT DE FONDS (MAT0)
7 RETENIR REGLEMENTS RNC A LIVRER (MAR0)
8 INTERROGATION DES POSITIONS RNC (MAI0)

SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:
Te R 19 C 40 DVT0N28S

```

4. Tapez le numéro correspondant à INTERROGATION DES POSITIONS RNC dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran SELECTION DE POSITIONS RNC (à la page 78) apparaît.

#### SELECTION DE POSITIONS RNC

```

MAI0 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 06:57:20 05-04-07
INTERROG SELECTION DE POSITIONS RNC
TONA

VALEUR DE: _ A:
TYPE VALEUR:
SOUS-TYPE VALEUR:
TYPE D'EFFET:
MONNAIE:
CODE ORG COMPENSATION:
RECEVOIR/LIVRER:
INDIC DE CONTRLE DE REGL:
DATE VALEUR DE: _ A:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION: DONNEES:
Te R 5 C 34 DVT0N28S

```

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
**Surveillance des règlements au moyen du CDSX**

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
VALEUR DE, À	Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.
TYPE VALEUR	D – Titre d'emprunt E – Titre de participation
SOUS-TYPE VALEUR	AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée
TYPE D'EFFET	Le code correspondant au type d'effet
MONNAIE	CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains
CODE ORG COMPENSATION	Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC
RECEVOIR/LIVRER	Le code correspondant au type de position à RNC : R – Positions à recevoir D – Positions à livrer
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position Ce champ ne s'applique pas aux positions au RNC avec date de valeur. Si ce champ est rempli, seules les positions au RNC en cours seront affichées.
DATE VALEUR DE, À	Il est possible de saisir soit une plage de dates de valeur, soit le contenu du champ DATE DE VALEUR DE, soit le contenu du champ À. Pour n'afficher que les positions au RNC en cours, il faut saisir la date du jour ouvrable courant dans les deux champs de date.

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DONNÉES SUR LES POSITIONS RNC** (à la page 80) apparaît et affiche toutes les positions en cours au RNC devant être livrées.

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
**Surveillance des règlements au moyen du CDSX**

**DONNÉES SUR LES POSITIONS RNC**

```

MATI SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 06:57:51 05-04-07
INTERROG DONNEES SUR LES POSITIONS RNC
TONA

DATE          ORG          VAL NOM/QUANT
VALEUR        COM  MONN  SCI  PRIX

CA00204M1133 CDS  CAD  Y    22.00000000+ 50000.00+
CA0023799988 CDS  CAD  Y    10.25000000+ 494500.00-
CA013051CA66  CDS  USD  Y    138.01000000+ 3500.00+
CA0303211373 CDS  CAD  Y    10.32000000+ 61500.00-
CA0303211373 CDS  USD  Y    9.80000000+ 10000.00-
CA0303211605 CDS  CAD  Y    5.25000000+ 1000.00-
CA0303211860 CDS  CAD  Y    10.22843000+ 84930.00-
CA0303211860 CDS  USD  Y    7.77000000+ 86664.00-
CA0303212100 CDS  CAD  Y    2.50000000+ 13903750.00+
CA0303212363 CDS  CAD  Y    11.23000000+ 250.00+
CA0303213197 CDS  USD  Y    9.00000000+ 15000.00-
CA0303213270 CDS  USD  Y    9.00000000+ 5000.00+

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION: DONNEES:
R 24 C 10 DVT0NZ0S

```

7. Examinez les renseignements affichés à l'écran.

Champ	Description
DATE DE VALEUR	Indique la date de valeur des positions au RNC avec date de valeur. Ce champ reste vierge pour les positions au RNC en cours.
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y – Soumettre la position au règlement N – Ne pas régler la position Ce champ reste vierge pour les positions au RNC avec date de valeur.
PRIX	Le prix de règlement prévu de la position
VAL NOM/ QUANT	La position au RNC totale

### 7.7.2 Mise en attente du règlement des positions au RNC à livrer

Afin de mettre en attente les positions au RNC à livrer :

- Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT – MENU (à la page 11) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 78) apparaît.



**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Surveillance des règlements au moyen du CDSX*

4. Tapez le chiffre correspondant à MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MAR@ SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 06:58:37 05-04-07
MODIFIER MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TONA

      VALEUR DE:  _      A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER:  D
      INDIC DE CONTRLE DE REGL:
      DATE VALEUR DE: 2005-04-07      A: 2005-04-07

PF: 1/AIDE  3/SORTIE  4/MENU  5/REGENERER  9/MESSAGE
OPTION:    DONNEES:
Te
R 5 C 34 DVTONZ8S

```

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
VALEUR DE, À	Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.
TYPE VALEUR	D – Titre d'emprunt E – Titre de participation
SOUS-TYPE VALEUR	AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée
TYPE D'EFFET	Le code correspondant au type d'effet
MONNAIE	CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains
CODE ORG COMPENSATION	Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC
RECEVOIR/LIVRER	Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer

**CHAPITRE 7 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS**  
*Surveillance des règlements au moyen du CDSX*

Champ	Description
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position
DATE VALEUR DE, À	Par défaut, ce champ affiche la date du jour ouvrable courant et il est verrouillé.

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

**Remarque :** Les positions en cours à recevoir ne peuvent être mises en attente. Les mises en attente sont automatiquement supprimées à la fin de la journée. Une position en cours à livrer ne peut pas être mise en attente si un rachat d'office existe.

DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MAR1 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:56:05 11-03-03
MODIFIER DETAILS MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST
CODE GR LIURE VALEUR ORG COM MONN SCI PRIX VAL NOM/QUANT
TES01 CA135087UT96 CDS CAD Y 1.000000000+ 50.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS 10/SAUV
OPTION: DONNEES:
DUT0N225
  
```

7. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

Champ	Description
SCI	L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position
PRIX	Le prix de règlement prévu de la position en cours
VAL/NOM	La position en cours totale

8. Appuyez sur ENTRÉE pour valider et appuyez sur PF10 pour sauvegarder.



## Demande de transmission de données

Action : <input type="checkbox"/> Ajout <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Suppression		Dénomination sociale :
Code de la société :	Unité :	
Grand livre :		
Autre :		

### Transmission à destination de la CDS (en provenance d'un adhérent)

<input type="checkbox"/> Inscription d'opération	<input type="checkbox"/> Rapprochement international des grands livres	<input type="checkbox"/> Confirmation d'opération	<input type="checkbox"/> Fichier des paiements prévus	<input type="checkbox"/> Fonds CPG – seulement Fichier sur les opérations (CANNEX)
<input type="checkbox"/> Rapprochement des grands livres	<input type="checkbox"/> Rapprochement international des opérations	<input type="checkbox"/> Fichier sur les opérations ACT	<input type="checkbox"/> Prix du PRD	<input type="checkbox"/> Virement intercomptes

### Transmission à destination d'un adhérent (en provenance de la CDS)

	Sous-type enreg.	Description		Sous-type enreg.	Description
		<b>Fichier sur les transactions de dépôt (FDJ) (0004) (tous)</b>			<b>Fichier sur les opérations (0009) (DDJ) (tous) (suite)</b>
	0040	Dépôts de valeurs non confirmés		0097	Nouvelles opérations à LQNT
	0041	Dépôts de fonds purgés et dépôts de fonds et de valeurs refusés		0098	Nouvelles opérations à CX2
		<b>Fichier sur les opérations boursières intérieures (0012) (DDJ) (tous)</b>			<b>Fichier sur les opérations (0002) (FDJ) (tous)</b>
	0071	Fichier sur l'appariement des opérations boursières intérieures		0023	Opérations boursières – opérations modifiées et en cours
	0072	Fichier sur l'appariement des opérations boursières intérieures – sous-adhérents		0024	Opérations boursières – opérations supprimées/purgées
		<b>Fichier sur les mises à jour de grands livres (0001) (FDJ) (tous)</b>		0028	Opérations non boursières – opérations non réglées (confirmées, non confirmées)
	0001	Transactions évaluées au marché		0029	Opérations non boursières – opérations supprimées/purgées
	0002	Dépôts de valeurs confirmés et dépôts de fonds confirmés			<b>Fichier sur les transactions de retrait (0005) (FDJ)</b>
	0003	Retraits confirmés, refusés et non confirmés		0050	Retraits non confirmés
	0004	Transactions de règlement d'opérations			<b>Autres fichiers sortants du CDSX</b>
	0005	Transactions de règlement de mises en gage		0031	Fichier sur les activités au RNC (DDJ)
	0006	Transactions de redressement de dépôts et de retraits		0006	Fichier sur les activités au RNC (FDJ)
	0007	Transactions de redressement de grands livres		0010	Fichier sur les positions inscrites en compte au RNC en fin de journée
	0008	Transactions de virement intercomptes		0011	Fichier de rapprochement des grands livres des gardiens
	0009	Transactions de règlement au RNC		0015	Fichier des positions du gardien
	0010	Paiement et réception au processus de paiement		0017	Fichier sur les statistiques de traitement des opérations institutionnelles quotidien
	0011	Paiement et réception de droits et privilèges		0018	Fichier de données sur le traitement des opérations institutionnelles quotidien
	0013	Transactions de virement de fonds		7040	Fichier sur les droits et privilèges – complet
	0014	Opérations sur devises		7041	Fichier sur les droits et privilèges – modifications
		<b>Fichier sur les mises en gage (0003) (FDJ) (tous)</b>		0021	<b>Fichier sur les opérations échouées reportées pour l'OCRCVM</b>
	0030	Mises en gage existantes (régliées)		0024	Fichier définitif des paiements prévus
	0031	Transactions de mises en gage postdatées		0014	Soldes du grand livre – date de clôture des registres aux fins de sollicitation de procurations
	0032	Articles de prêt supprimés ou ajoutés		0008	Fichier sur les positions au grand livre
	0033	Mises en gage supprimées ou purgées		0020	Fichier sommaire sur les opérations au RNC consolidées de la NSCC
		<b>Fichier sur les opérations (0009) (DDJ) (tous)</b>		0007	Fichier sommaire de compte au RNC de la NSCC (données extraites)
	0020	Nouvelles opérations à la CDCC		7050	Fichier sur le profil des adhérents
	0022	Nouvelles opérations à la TSE et à la CDNX		0023	Fichier appariement des paiements prévus
	0025	Nouvelles opérations au CNQ		7030	Fichier principal des valeurs – complet
	0026	Nouvelles opérations au TCM		7031	Fichier principal des valeurs – modifications
	0027	Opérations non boursières – opérations non réglées, reçues après la production du fichier de type 28		0016	Fichier de déclaration au moyen du formulaire 1042-5 – données (mensuel) Société Grand livre
	0080	Nouvelles opérations au LYNX		1000	Prix du PRD - refus
	0090	Nouvelles opérations au PURE		0025	Fichier de données sur les défauts de livraison au RNC
	0091	Nouvelles opérations au CHIX		0028	Fichier de données de sortie relatives aux opérations au format lisible par machine UTC de la NSCC
	0092	Nouvelles opérations à OMEG			
	0093	Nouvelles opérations à l'AATS			
	0094	Nouvelles opérations à NEOF			
	0095	Nouvelles opérations à TMXS			
	0096	Nouvelles opérations à ICXA			

Services de dépôt et de compensation CDS inc.  
CDSX218F (06/15) page 1



## InterLink/SWIFT Service – Demande de messages

Adhérent de la CDS (demandeur) : \_\_\_\_\_ IDUC : \_\_\_\_\_ Grand livre : \_\_\_\_\_

Personne-ressource : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Tiers fournisseur de service (le cas échéant) : \_\_\_\_\_ Destinataire : \_\_\_\_\_  
(obligatoire)

Abonnement au service InterLink : Modifications aux exigences de service actuelles : Date : \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

Abonnement au service SWIFT: Modifications aux exigences de service actuelles : Date : \_\_\_\_\_  
(AAAA/MM/JJ)

Code BIC : \_\_\_\_\_ Signature autorisée : \_\_\_\_\_

Nom du message	Numéro du message	Réception (I) ou envoi (O) CDS	Votre IDUC (✓)	Tiers fournisseur (✓)	Ajouter (✓)	Supprimer (✓)
Broadcast Notification Message	CDSN01N	O				
<b>Virement de fonds</b>						
Funds Transfer Entry	CDSA010	I				
Funds Transfer Reject	CDSA01R	O				
Funds Transfer Confirm	CDSA01C	O				
Funds Transfer Notify	CDSA01N	O				
<b>Virement Intercomptes</b>						
Inter-Account Movement Entry	CDSA020	I				
Inter-Account Movement Reject	CDSA02R	O				
Inter-Account Movement Confirm	CDSA02C	O				
Inter-Account Movement Notify	CDSA02N	O				
<b>Opération non boursière</b>						
Non-Exchange Trade Entry	CDST010	I				
Non-Exchange Trade Reject	CDST01R	O				
Non-Exchange Trade Confirm	CDST01C	O				
Non-Exchange Trade Notify	CDST01N	O				
Non-Exchange Trade Modify	CDST100	I				
Non-Exchange Trade Modify Rejection	CDST10R	O				
Non-Exchange Trade Modify Confirmation	CDST10C	O				
Non-Exchange Trade Modify Notification	CDST10N	O				
Non-Exchange Trade Settlement Notification	CDST90N	O				
<b>Grand livre</b>						
Ledger Position Update Notification	CDSU01N	O				
Default CUID required:						
<b>Mise en gage</b>						
Pledge Entry	CDSP020	I				
Pledge Modify	CDSP200	I				
Pledge Seizure	CDSP210	I				



Nom du message	Numéro du message	Réception (I) ou envoi (O) CDS	Votre IDUC (✓)	Tiers fournisseur (✓)	Ajouter (✓)	Supprimer (✓)
Pledge Add/Delete Loan Items	CDSP220	I				
Pledge Entry Confirmation	CDSP02C	O				
Pledge Entry Notification	CDSP02N	O				
Pledge Entry Rejection	CDSP02R	O				
Pledge Modify Confirmation	CDSP20C	O				
Pledge Modify Notification	CDSP20N	O				
Pledge Modify Rejection	CDSP20R	O				
Pledge Seizure Confirmation	CDSP21C	O				
Pledge Seizure Notification	CDSP21N	O				
Pledge Seizure Rejection	CDSP21R	O				
Pledge Add/Delete Loan Item Confirmation	CDSP22C	O				
Pledge Add/Delete Loan Item Notification	CDSP22N	O				
Pledge Add/Delete Loan Item Rejection	CDSP22R	O				
Pledge Notification (Short)	CDSP05N	O				
Pledge Settlement Notification	CDSP90N	O				
Pledge Pending Details Notification	CDSP10N	O				
<b>Dépôt et retrait</b>						
Security Deposit Entry	CSDS010	I				
Security Deposit Entry Confirmation	CSDS01C	O				
Security Deposit Entry Rejection	CSDS01R	O				
Security Deposit Entry Notification	CSDS01N	O				
Security Deposit Modify Notification	CSDS05N	O				
Withdrawal Entry	CDSW010	I				
Withdrawal Entry Confirmation	CDSW01C	O				
Withdrawal Entry Rejection	CDSW01R	O				
Withdrawal Modify Confirmation	CDSW05C	O				
Withdrawal Modify Notification	CDSW05N	O				
Withdrawal Modify Rejection	CDSW05R	O				
Withdrawal Entry Notification	CDSW01N	O				
<b>Messages afférents aux opérations boursières</b>						
Exchange Trade Entry	CDSY010	I				
Exchange Trade Confirm	CDSY01C	O				
Exchange Trade Reject	CDSY01R	O				
Exchange Trade Notify	CDSY01N	O				
Exchange Trade Modify Notify	CDSY10N	O				
Exchange Trade Settlement	CDSY90N	O				
<b>Établissement du solde net au RNC - mise à jour des positions</b>						
CNS Netting – Outstanding Position Update	CDSX01N	O				
CNS Netting – Value-dated Position Update	CDSX03N	O				
<b>Position au RNC - indicateur de contrôle de règlement (« SCI »)</b>						
CNS Position - SCI Change	CDSX020	I				
CNS Position - SCI Change Confirmation	CDSX02C	O				
CNS Position - SCI Change Notification	CDSX02N	O				
CNS Position - SCI Change Rejection	CDSX02R	O				

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

**7.5 AUTRES DÉCISIONS****DÉCISION N° 2016-PDG-0108****Services de dépôt et de compensation CDS inc.**

(Modification du barème de prix)

Vu la décision n° 2012-PDG-0142 prononcée le 4 juillet 2012 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») reconnaissant Groupe TMX Limitée, anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Groupe TMX »), La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et sa filiale à part entière Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « décision n° 2012-PDG-0142 »);

Vu la demande complétée le 29 avril 2016 par la CDS, afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité du projet de modification à son barème de prix en vertu du paragraphe 26.6 de la décision n° 2012-PDG-0142 (la « demande ») selon laquelle la CDS doit obtenir l'approbation préalable de l'Autorité avant de mettre en œuvre des modifications aux frais énoncés au barème de prix présenté à l'annexe D de la décision;

Vu les conditions énoncées aux paragraphes 32.1 et 32.2 de la décision n° 2012-PDG-0142 selon lesquelles le processus d'adoption des nouvelles règles ou de modifications de règles doivent être transparents pour les adhérents et la CDS doit déposer auprès de l'Autorité toutes les modifications de règles et se conformer au protocole d'examen et d'approbation des règles de la décision;

Vu la publication aux fins de consultation de la demande dans le Bulletin de l'Autorité en date du 5 mai 2016 pour une période de trente jours civils prenant fin le 6 juin 2016 [(2016) vol.13, n° 18, B.A.M.F., section 7.3];

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'audit et de gestion des risques de son conseil d'administration le 4 mai 2016;

Vu le respect des conditions énoncées aux paragraphes 26.1 à 26.5 et 26.8 de la décision n° 2012-PDG-0142 portant notamment sur le caractère raisonnable et équitable des frais, des modèles de tarification et des incitatifs de même que sur l'accessibilité aux services;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'approuver les modifications du fait qu'elles ne sont pas contraires à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité approuve les modifications telles qu'elles sont décrites dans la demande.

Fait le 20 juillet 2016.

Louis Morisset  
Président-directeur général